

# FEUILLE DE ROUTE NATIONALE SEMENCIERE DU NIGER

REPUBLIQUE DU NIGER  
Fraternité - Travail - Progrès



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ÉLEVAGE



A.P.P.S.N





# FEUILLE DE ROUTE NATIONALE SEMENCIERE DU NIGER

Document soumis par Royal Tropical Institute (KIT) et Wageningen University & Research (WUR) au Ministère de l'Agriculture et d'Élevage et l'Association des Producteurs Privés de Semences du Niger (APPSN), en conclusion d'une revue du secteur semencier du Niger (septembre 2021 – juillet 2022) dans le cadre du Projet de Développement Intégré du Secteur Semencier au Sahel (ISSD/Sahel).

REPUBLIQUE DU NIGER  
*Fraternité – Travail – Progrès*



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ÉLEVAGE



**A.P.P.S.N**



Ce document peut être téléchargé gratuitement sur :

<http://www.kit.nl/evaluation-du-secteur-semencier-au-mali-et-niger-par-issd-sahel/>

Citation :

Ministère de l'Agriculture et d'Élevage, Association des Producteurs Privés de Semences du Niger (APPSN), 2022. Feuille de Route Nationale Semencière du Niger. Niamey, Niger. Royal Tropical Institute (KIT), Amsterdam, en collaboration avec Wageningen University & Research (WUR), Wageningen.

ISBN : 9789082878981

©2022 KIT Royal Tropical Institute and Wageningen University & Research

KIT Royal Tropical Institute, Mauritskade 63, 1092 AD Amsterdam, The Netherlands

KIT utilise une licence Creative Commons Attribution 4.0 (Pays-Bas) pour ses rapports. L'utilisateur peut copier, distribuer et transmettre le document et créer des œuvres dérivées. Le matériel de tiers qui a été utilisé dans le travail et auquel s'appliquent les droits de propriété intellectuelle ne peut être utilisé sans l'autorisation préalable du tiers concerné. L'utilisateur doit spécifier le nom tel qu'indiqué par l'auteur ou le titulaire de la licence de l'œuvre, mais pas de manière à donner l'impression que l'œuvre de l'utilisateur ou la manière dont l'œuvre a été utilisée sont approuvées. L'utilisateur ne peut pas utiliser cette œuvre à des fins commerciales. KIT décline toute responsabilité pour tout dommage résultant de l'utilisation des résultats de cette recherche ou l'application des recommandations.

Photo de couverture : image de Hassane Zakary, ICRISAT

La Feuille de Route Nationale Semencière est le produit d'un processus multipartite, interactif et itératif auquel ont participé les principaux acteurs du secteur semencier au Niger. Ce processus a été guidé par le Royal Tropical Institute (KIT) en collaboration avec Wageningen University & Research (WUR).



L'évaluation du secteur semencier dont est issue la Feuille de Route Nationale Semencière du Niger était une activité conjointe au sein du Projet de Développement Intégré du Secteur Semencier au Sahel (ISSD/Sahel) mise en œuvre par International Fertilizer Development Center (IFDC), l'Association Sasakawa pour l'Afrique (SAA), International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics (ICRISAT) et Royal Tropical Institute (KIT). Wageningen University & Research est un sous-traitant de KIT au sein de l'ISSD/Sahel.



La Feuille de Route Nationale Semencière est le produit d'un processus multipartite, interactif et itératif auquel ont participé les principaux acteurs du secteur semencier au Niger. Le cadre d'action de ce processus est le Projet de Développement Intégré du Secteur Semencier au Sahel (ISSD/Sahel) qui s'est engagé à contribuer à la coordination et à la gouvernance du secteur semencier au Niger. ISSD/Sahel est financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas (EKN) à Niamey. Une équipe d'experts du secteur semencier de KIT, IFDC, ICRISAT et SAA en collaboration avec WUR, complétée par des acteurs et des experts nationaux, régionaux et internationaux a contribué à l'évaluation du secteur semencier.

L'évaluation du secteur semencier a été financée par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Niamey, Niger.



# Avant-propos

La Feuille de Route Nationale Semencière s'appuie sur une série de documents faisant partie de l'évaluation du secteur semencier ; ils comprennent des synthèses de données sur les cultures spécifiques et une revue de la littérature. Vous trouverez sur le site de KIT (KIT, 2022) les documents suivants :

- Guide de référence du secteur semencier du Niger (Bonnand et al., 2022)
- Brèves de cultures :
  - Riz
  - Mil
  - Sorgho
  - Niébé
  - Arachide
  - Légumes
- Méthodologie des brèves de cultures.

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>iv</b>
<b>Liste d'abréviations et d'acronymes</b>	<b>1</b>
<b>Liste d'organisations et projets</b>	<b>2</b>
<b>Résumé</b>	<b>3</b>
<b>Glossaire</b>	<b>7</b>
<b>1 Introduction</b>	<b>10</b>
1.1 Objet	10
1.2 Guider la transformation du secteur semencier	10
<b>2 Où en sommes-nous ?</b>	<b>12</b>
2.1 Développement agricole	12
2.2 Cadre légal et réglementaire	12
2.3 Acteurs du secteur semencier	13
2.4 Sources actuelles de semences pour les agriculteurs	14
2.5 Le déficit semencier	15
2.6 Les défis du secteur semencier	16
<b>3 Où voulons-nous aller ?</b>	<b>18</b>
3.1 Vision	18
3.2 Sélection des thèmes et ambitions	18
3.2.1 Système de production des semences	19
3.2.2 Système de commercialisation des semences	19
3.2.3 Prestation de services	19
3.2.4 Utilisation des semences	20
3.2.5 Organisation des acteurs	20
3.2.6 Règlementation et certification	20
3.2.7 Coordination et gouvernance	20
3.2.8 Finance	21
<b>4 Comment y arriverons-nous ?</b>	<b>22</b>
4.1 Voies d'innovation stratégiques	22
4.2 Système de production des semences	24
4.2.1 Planification de la production des semences de premières générations	24
4.2.2 Semences de premières générations	26
4.2.3 Capacité technique des producteurs de semences	29
4.3 Système de commercialisation des semences	31
4.3.1 Planification de la commercialisation de semences certifiées et paysannes	31
4.3.2 Capacité de commercialisation des semences	33
4.3.3 Réseau de distribution des semences certifiées	35
4.3.4 Niveau de professionnalisme des entrepreneurs semenciers	37
4.3.5 Qualité des semences sur les marchés	39
4.3.6 Marchés institutionnels des semences	41
4.4 Prestation de services	44

4.4.1	Développement des variétés	44
4.4.2	Itinéraire technique pour le contrôle et la certification adaptée	46
4.4.3	Ressources humaines, financières et matérielles disponibles pour les organes de contrôle et de certification des semences	48
4.5	Utilisation des semences	51
4.5.1	Promotion de l'utilisation de semences de qualité	51
4.6	Organisation des acteurs	54
4.6.1	Organisation des acteurs du secteur semencier	54
4.7	Règlementation et certification	57
4.7.1	Procédure de contrôle et de certification des semences maraîchères	57
4.7.2	Système d'étiquetage des semences	58
4.7.3	Assurance de la qualité de semences provenant du système informel	60
4.7.4	Cadre réglementaire de contrôle de qualité de semences	63
4.7.5	Homologation des variétés et protection des obtentions végétales	65
4.8	Coordination et gouvernance	69
4.8.1	Coordination entre acteurs du secteur semencier nigérien	69
4.9	Finance	72
4.9.1	Financement du secteur semencier	72

## **Références et liens**

**74**

# Liste d'abréviations et d'acronymes

BPAT	Breeding Program Assessment Tool
DHS	Distinction - Homogénéité - Stabilité
FdRNS	Feuille de Route Nationale Semencière
ISSD	Integrated Seed Sector Development
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
POV	Protection des Obtentions Végétales
PPP	Partenariat Public-Privé
PSSD	Private Seed Sector Development
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
VATE	Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale
VIS	Voie d'Innovation Stratégique

# Liste d'organisations et projets

AGRA	Alliance for a Green Revolution in Africa
ANSI	Agence Nationale pour la Société de l'Information
APPSN	Association des Producteurs Privés de Semences du Niger
AVISA	Accelerated Varietal Improvement and Seed Delivery of Legumes and Cereals in Africa
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGIAR	Consultative Group for International Agricultural Research
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNEV	Catalogue National des Espèces et Variétés
CNS	Comité National des Semences
CSP	Collaborative Seed Programme
DCCS	Direction du Contrôle et de la Certification des Semences
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
FAO	Food and Agriculture Organization
ICRISAT	International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics
IFDC	International Fertilizer Development Center
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
MAGEL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
NARS	National Agricultural Research System
NASC	National Agricultural Seed Council
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
SCCI	Seed Control and Certification Institute
TASAI	The African Seed Access Index
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UPOV	Union internationale pour la Protection des Obtentions Végétales
USAID	United States Agency for International Development
WUR	Wageningen University & Research

# Résumé

La Feuille de Route Nationale Semencière (FdRNS) est un document stratégique qui guide les acteurs du secteur semencier du Mali à œuvrer pour une augmentation de l'accès et de l'utilisation de semences de qualité de variétés améliorées par les agriculteurs. Le document est une contribution essentielle à l'élaboration des principales politiques publiques agricoles. Il peut également servir à guider le gouvernement, les acteurs du secteur semencier et les partenaires de développement dans l'exploration et l'accord sur les moyens pour favoriser le développement du secteur semencier de manière coordonnée, harmonisée et structurée. La FdRNS développe une vision, décrit les réussites et les défis actuels, les ambitions et les voies d'innovation stratégiques contribuant à la réalisation de ces ambitions. La FdRNS est structurée autour de trois questions principales à propos de la performance du secteur semencier : (i) « Où en sommes-nous ? » (ii) « Où voulons-nous aller ? » et (iii) « Comment y arriverons-nous ? ». La base de ce document est le Guide de référence du secteur semencier du Mali (Bonnand et al., 2022a), les brèves de cultures (KIT, 2022) et l'atelier multipartite tenu à Bamako en Novembre 2021 constituant la réponse à la question « Où en sommes-nous ? ».

Le cadre légal et réglementaire s'applique à un groupe d'acteurs divers ayant des rôles et fonctions différents au sein du secteur semencier nigérien :

- Les acteurs du secteur semencier comprennent les organisations gouvernementales, les entrepreneurs semenciers (entreprises semencières de différentes tailles, coopératives, agro-dealers), les producteurs de semences indépendants, les organismes de recherche et les universités, les organismes de réglementation et les organisations de la société civile.
- La Direction Générale de l'Agriculture (DGA) est l'organisme gouvernemental chargé de promouvoir et de stimuler le développement d'une industrie semencière fiable, de réglementer et de contrôler l'enregistrement et l'approvisionnement des semences, de protéger les agriculteurs contre la vente de semences de mauvaise qualité et de faciliter la production et la commercialisation de semences de qualité.
- 70 entreprises semencières sont officiellement enregistrées dont seulement 29 opérationnelles et parmi lesquelles 23 sont membres de l'Association des Producteurs Privés de Semences du Niger (APPSN) en 2022, dont la majorité produit et conditionne annuellement moins de 8 000 tonnes métriques de semences toutes cultures confondues. Avec les agro-dealers, ces acteurs façonnent le système semencier formel et commercial du Niger.
- Un grand nombre de producteurs de semences indépendants, individuels et pour la plupart non-organisés, divers opérateurs semenciers, comme les coopératives ou les agro-dealers non-enregistrés officiellement, ayant parfois un rôle contractuel dans le système semencier formel, façonnent principalement les systèmes semenciers intermédiaires et informels.
- Les centres de recherche de l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) et du Consultative Group for International Agricultural Research (CGIAR) sont importants pour le développement de nouvelles variétés, pour la plupart de cultures vivrières, ainsi que pour la production de semences de premières générations.

Malgré les opérations, les infrastructures et les efforts d'une grande diversité d'acteurs du secteur semencier, l'accès et l'utilisation par les agriculteurs de semences de qualité de variétés nouvelles et améliorées restent limités, ce qui contribue à la faible productivité des cultures au Niger. L'écart entre la demande et l'offre de semences certifiées est compris entre 18-98% pour les cultures suivantes : riz, niébé, arachide, sorgho et mil. Les déficits en semences certifiées ont été calculés sur la base d'informations provenant du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) (2021a), et examinés par les acteurs du secteur semencier.

La FdRNS, en tant que document de base, est le résultat d'un processus de consultation impliquant des acteurs nationaux et internationaux essentiels au secteur semencier. Elle a été formulée et compilée au moyen d'un processus multipartite, interactif et itératif qui comprend une étude littéraire, des groupes de discussion axés sur les cultures et les groupes de cultures, des consultations d'experts, un atelier multipartite et un examen de cette FdRNS par des personnes-ressources nationales et internationales.

Le cadre pour la transformation du secteur semencier (Borman et al., 2022) a guidé l'examen du secteur semencier. Là où d'autres cadres d'évaluation se concentrent sur des cultures, des chaînes de valeur semencières ou des systèmes semenciers spécifiques, des innovations technologiques ou des acteurs, la transformation du secteur semencier regarde au-delà - elle applique la « pensée systémique », c'est-à-dire qu'elle adopte une approche holistique avec des stratégies complémentaires pour le développement du secteur semencier dans son ensemble. Le cadre considère qu'un secteur semencier performant a besoin d'une base de production solide ; il doit être performant en ce qui concerne les composantes de (i) production de semences, (ii) de commercialisation des semences, (iii) de prestation de services, (iv) d'utilisation par les agriculteurs de semences de qualité. Cette base de production nécessite une gouvernance forte et le secteur doit être performant sur les composantes de (v) coordination et gouvernance, (vi) de réglementation et certification, et (vii) de finance. La base de production et de gouvernance est complétée par (viii) l'organisation des acteurs.

La FdRNS en tant que document stratégique identifie les défis qui sont placés dans les huit composantes de la transformation du secteur semencier. Il n'existe pas de réponse unique à la question « Où en sommes-nous ? », car la structure du secteur semencier, la diversité des cultures et des situations qui y sont associées, sont trop complexes. C'est plutôt l'ensemble des enjeux structurés selon les huit composantes qui répond à cette question.

Les défis ont été synthétisés et transformés en ambitions, qui sont des descriptions d'un état souhaité ou du résultat d'un processus de transformation. L'ensemble des ambitions au sein de chacune des huit composantes façonne une vision future dans laquelle le secteur semencier devient très performant en garantissant l'accès, la disponibilité et l'utilisation des semences de qualité de variétés améliorées de toutes les cultures pour les agriculteurs.

*La vision du secteur semencier au Mali est d'être compétitif, résilient, rentable, innovant et adaptatif, durable, inclusif, intègre et transparent.*

Un assemblage de 21 thèmes prioritaires, avec leurs ambitions regroupées selon les huit composantes de performance du secteur semencier, façonne la réponse à la question directrice de la FdRNS, « Où voulons-nous aller ? » Les ambitions marquées comme générales, c'est-à-dire pertinentes pour l'ensemble du secteur semencier et toutes les cultures, sont élaborées dans la FdRNS. Cependant, il convient de noter que les ambitions peuvent être spécifiques à certaines cultures ou groupes de cultures. Le tableau 1 illustre les 21 thèmes prioritaires pour chacune des ambitions dans les huit composantes.

**Tableau 1** Feuille de route nationale semencière - présentation des thématiques associées aux ambitions de transformation du secteur semencier

<p><b>Système de production des semences</b></p>	<p><b>Système de commercialisation des semences</b></p>
<p><i>Le secteur semencier dispose de systèmes de production de semences viables et durables pour toutes les cultures.</i></p>	<p><i>Le secteur semencier dispose de chaînes de valeur semencières et de marchés de semences rentables, efficaces, équitables et transparents.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification de la production des semences de premières générations</li> <li>• Semences de premières générations</li> <li>• Capacité technique des producteurs de semences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification de la commercialisation de semences certifiées et paysannes</li> <li>• Capacité de commercialisation des semences</li> <li>• Réseau de distribution des semences certifiées</li> <li>• Niveau de professionnalisme des entrepreneurs semenciers</li> <li>• Qualité des semences sur les marchés</li> <li>• Marchés institutionnels des semences</li> </ul>
<p><b>Prestation de services</b></p>	<p><b>Utilisation des semences</b></p>
<p><i>Le secteur semencier est capable de fournir des services de haute qualité, inclusifs et différenciés aux producteurs de semences et aux acteurs de la chaîne de valeur semencière.</i></p>	<p><i>Le secteur semencier promeut l'utilisation par les agriculteurs de semences de qualité de variétés améliorées et préférées.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des variétés</li> <li>• Itinéraire technique pour le contrôle et la certification adapté</li> <li>• Ressources humaines, financières et matérielles disponibles pour les organes de contrôle et de certification des semences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de l'utilisation de semences de qualité</li> </ul>
<p><b>Organisation des acteurs</b></p>	<p><b>Règlementation et certification</b></p>
<p><i>Le secteur semencier est organisé à l'échelle de l'interprofession semencière et pour chaque catégorie professionnelle, des chaînes de valeur semencières, des marchés de semences, de la réglementation et de la certification et des services.</i></p>	<p><i>Le secteur semencier a des règles et des systèmes qui régissent les marchés des semences, les systèmes de production, la prestation de services et la coordination.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des acteurs du secteur semencier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure de contrôle et de certification des semences maraîchères</li> <li>• Système d'étiquetage des semences</li> <li>• Assurance de la qualité des semences provenant du système informel</li> <li>• Cadre réglementaire de contrôle de qualité de semences</li> <li>• Homologation des variétés et protection des obtentions végétales</li> </ul>
<p><b>Coordination et gouvernance</b></p>	<p><b>Finance</b></p>
<p><i>Le secteur semencier dispose de mécanismes de coordination et de gouvernance appropriés, conduisant à un alignement et une responsabilisation entre les acteurs du secteur semencier.</i></p>	<p><i>Le secteur semencier a la capacité de générer des revenus et de faire des réinvestissements stratégiques.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination entre acteurs du secteur semencier nigérien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement du secteur semencier</li> </ul>

Adapté de [Borman et al., 2022](#)

Le cœur de la FdRNS répond à la dernière question, « Comment y arriverons-nous ? » Pour chacun des 21 thèmes, le document décrit en détail les ambitions et les défis associés. À travers ce qu'on appelle les « voies d'innovation stratégiques », le document élabore pour chaque sujet un maximum de cinq étapes/groupes d'activités, décrivant ce qui peut être fait pour atteindre l'ambition de manière durable. Les acteurs essentiels à la réalisation de chaque ambition sont mentionnés. Un catalyseur, c'est-à-dire l'organisation la mieux placée pour initier et faciliter le processus de changement, est proposé. De plus, chaque voie fournit une référence aux principaux documents du cadre légal et réglementaire, y compris le règlement n° C/REG.4/05/2008 ([CEDEAO, 2008](#)) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de

l'Ouest (CEDEAO) et la loi n°2014-67 du 05 novembre 2014 (République du Niger, 2014). Pour rendre les changements tangibles, pour chacune des voies, un horizon de deux, cinq et/ou dix ans est décrit. Pour montrer que les voies proposées ne sont pas isolées des développements au Niger, dans la région du Sahel, en Afrique et dans d'autres régions du monde, la description de la voie se termine par des exemples illustratifs de processus de changement systémique ou de situations dans lesquelles des ambitions similaires ont été réalisées. Enfin, un ensemble d'indicateurs pour évaluer les progrès dans la réalisation de l'ambition est proposé, en utilisant de préférence des indicateurs couramment utilisés tels que ceux du The African Seed Access Index (TASAI, 2022) et Enabling Business in Agriculture (EBA) de la Banque Mondiale (EBA, 2022), complétés par des indicateurs de référence du programme ISSD/Sahel.

# Glossaire

Assurance de la qualité des semences	L'assurance de l'identité et de la pureté variétale, de la viabilité en termes de conditions physiologiques et sanitaires et d'autres normes de production et de transformation des semences par le contrôle, l'inspection et l'étiquetage ; y compris la certification.
Certification des semences	Assurer un niveau minimum de qualité des semences par un organisme de certification officiel, y compris une inspection sur le terrain et des essais de semences ; les classes de semences certifiées comprennent le matériel parental, les semences de prébase, les semences de base et les semences certifiées.
Chaîne de valeur semencière	Les opérations et services successifs menant à l'approvisionnement en semences, c'est-à-dire l'obtention, la production et l'approvisionnement en semences de premières générations, la production de semences, la transformation, le conditionnement et l'emballage des semences, la promotion et la commercialisation, y compris l'assurance de la qualité des semences et d'autres services d'appui.
Délégation	Dans le contexte de la réglementation du secteur semencier, la délégation est appliquée dans le cadre de l'assurance de la qualité des semences lorsqu'un tiers ou un professionnel dédié et agréé au sein d'une entreprise semencière ou un producteur mène des activités d'inspection. Les services d'inspection formels inspectent la structure, le processus et régulièrement l'entreprise ou le professionnel.
Développement de variétés	Le processus de sélection végétale par la génération de variations, la sélection de plantes et la stabilisation génétique des caractères pour obtenir des variétés aux caractéristiques désirées reproductibles.
Développement intégré du secteur semencier	Une approche pluraliste qui reconnaît la pertinence des systèmes semenciers formels et informels et qui vise à équilibrer la participation des secteurs public et privé ; il remplace une approche linéaire ou de modèle vers le développement de systèmes semenciers entièrement commerciaux et formels.
Droits des obtenteurs	Le droit légal reconnu à un obtenteur d'une nouvelle variété végétale dans le cadre d'un système de protection des obtentions végétales.
Entreprise semencière	Une entreprise qui s'engage dans le commerce des semences en termes de production et/ou de commercialisation de semences certifiées de variétés enregistrées, qui est enregistrée au niveau national ; ces entrepreneurs opèrent au sein de systèmes semenciers formels.
Entrepreneur semencier	Un individu, une entreprise ou une organisation qui s'engage dans le commerce des semences en termes de production et/ou de commercialisation de semences indépendamment du fait qu'ils opèrent dans des systèmes semenciers formels, intermédiaires ou informels.
Examen DHS	Examen pour les nouvelles variétés afin de tester leurs caractères distinctifs, d'homogénéité et de stabilité dans le but d'accorder des droits d'obteneur.
Examen VATE	Examen pour tester la valeur agronomique, technologique et environnementale, c'est-à-dire les valeurs combinées d'une variété, par le biais d'essais au champ et à la ferme.
Homologation de variété	Procédures dans le cadre desquelles les nouvelles variétés prometteuses sont soumises à des essais, suivis par la prise d'une décision quant à leur insertion dans le catalogue national des variétés et donc à leur homologation pour leur utilisation par les agriculteurs.
Inspection au champ	Inspection d'un champ de semences dans le cadre d'un programme de certification de semences pour vérifier l'isolement, les précédents culturels, la gestion des cultures de semences, la superficie du champ de semences, la présence de maladies et de mauvaises herbes, les hors-types et l'identité variétale.
Matériel parental	Etalon de la variété, il est à l'origine de chaque processus de multiplication de semences. Sa conformité au matériel génétique originel variétal et sa conservation sont assurées par la recherche. Il est aussi désigné en tant que « Génération 0 » ou G0.
Producteurs de semences	Une personne, une organisation ou une entreprise qui cultive une culture destinée à produire des semences. Elle doit être enregistrée officiellement dans les registres du gouvernement pour la production de semences certifiées.

Qualité des semences	La somme de tous les facteurs tels que la pureté variétale, la pureté spécifique, la santé des semences, la germination, la teneur en eau et la vigueur qui affectent les performances de la culture.
Sélection massale	Le processus de sélection de semences par lequel les agriculteurs ne conservent que les semences des plantes les plus adaptées à leurs conditions agroclimatiques et à leurs besoins, les plus saines, sélectionnées « dans la masse », d'une génération à l'autre de plantes. Ce type de sélection prend sa source dans des savoirs dits « traditionnels » sophistiqués.
Semence	Partie de la culture utilisée pour la propagation soit comme une semence au sens botanique, qui est développée à partir d'un ovule fécondé, comme un plant, ou comme d'autres parties telles qu'un grain de maïs, une bouture, un bulbe, une racine, un greffon, un tubercule ou une tige, utilisée pour la multiplication végétative.
Semences certifiées	La catégorie de semences produite à partir de semences de base qui ont été inspectées et testées pour s'assurer qu'elles respectent les normes de qualité minimales et qui sont vendues aux agriculteurs pour la production agricole.
Semence de base	La catégorie de semences produites à partir de semences d'obtenteurs, cultivées par ou sous la supervision d'un obtenteur ou de son mandataire pour être utilisées dans la production de semences certifiées.
Semences de premières générations	Les catégories de semences incluant le matériel parental G0, les semences de prébase G1, G2, G3 et de base G4 utilisées comme source pour la production de semences certifiées/de qualité.
Semence de prébase	La catégorie de semences produite par l'obteneur/propriétaire de la variété, ou son mandataire, sous la surveillance de l'obteneur ; cette catégorie de semences est utilisée pour produire des semences de base. Elle est désignée par les « Générations 1, 2 et 3 » ou G1, G2 et G3.
Semence de qualité	Semence de variété pure avec un pourcentage de germination élevé, exempt de maladies et avec une teneur en eau et un poids appropriés. L'utilisation des semences de qualité assure une bonne germination, une levée rapide et une croissance vigoureuse de la culture. Des semences de qualité peuvent être achetées en tant que semences certifiées par le biais de circuits commerciaux, mais également obtenues auprès de sources informelles.
Semences informelles	Semences produites et sélectionnées par les agriculteurs dans leurs champs lors de la récolte, souvent en sélection massale, dont ils possèdent des connaissances quant à leur adaptation aux conditions locales et préférences sur les marchés. Elles sont utilisées par les agriculteurs/producteurs ou disséminées par différents circuits, commerciaux ou non. Les semences informelles ne suivent pas de processus de contrôle de qualité officiels ou de certification. Les producteurs de ces semences ne sont pas répertoriés ou suivis, les quantités exactes produites ne sont pas connues.
Semences paysannes	<i>Nous utilisons le terme de « semences paysannes » dans le contexte des systèmes semenciers. Nous sommes conscients que dans les ressources phylogénétiques, le terme est utilisé d'une manière différente, relative aux variétés locales.</i> Semences produites par un producteur enregistré, qui sont conformes aux normes minimales propres à l'espèce cultivée concernée, et qui ont fait l'objet d'un contrôle de qualité selon les modalités détaillées dans des directives précises. Dans le cas des semences provenant de variétés locales et de variétés obtenues par sélection participative, les normes minimales peuvent être différentes de celles des variétés obtenues par des approches de sélection conventionnelle. Les semences paysannes, adaptées à des conditions agro-pédo-climatiques spécifiques, sont produites et commercialisées localement et leur qualité est contrôlée par des inspecteurs de semences locaux agréés par un organisme national de contrôle de la qualité des semences. Les semences paysannes peuvent servir à produire d'autres semences paysannes uniquement à partir de lots de semences ayant fait l'objet d'essais officiels et ayant été approuvés. Le terme de semences paysannes est similaire au terme de « semences de qualité déclarée » défini par la <a href="#">FAO (2006)</a> .
Système de protection des obtentions végétales	Système juridique d'octroi de droits exclusifs de propriété intellectuelle sur les nouvelles variétés végétales à l'obteneur, garantissant la protection de ces droits pendant un nombre d'années donné à l'obteneur ou à l'institut qui met au point la variété.

Système semencier communautaire	Approvisionnement en semences formelles et paysannes produites au niveau communautaire qui implique des activités spécialisées de la chaîne de valeur semencière par les obtenteurs, les producteurs de semences de premières générations, les producteurs de semences et les agents de commercialisation, régis par un cadre réglementaire officiel. Néanmoins, les directives pour la production des semences paysannes sont conçues pour garantir le contrôle de la qualité des semences mais requérant moins de ressources publiques que d'autres systèmes de contrôle de la qualité plus développés (par exemple les semences certifiées) tout en étant suffisant pour garantir la production de semences de qualité.
Système semencier formel	Approvisionnement en semences qui implique des activités spécialisées de la chaîne de valeur semencière par les obtenteurs, les producteurs de semences de premières générations, les producteurs de semences et les agents de commercialisation, régis par un cadre réglementaire officiel. Les semences dans les systèmes formels sont certifiées et, dans une large mesure, commercialisées.
Système semencier informel	Approvisionnement en semences qui comprend les activités des agriculteurs, des communautés rurales et d'autres acteurs qui conservent, échangent, troquent, offrent et vendent des semences au sein de réseaux sociaux informels sans implication réglementaire formelle et divers degrés d'orientation commerciale.
Variété	Une catégorie taxonomique inférieure à celle des espèces ou sous-espèces, définie par l'expression de caractères résultant d'un génotype donné ou d'une combinaison de génotypes, et suffisamment homogène pour se distinguer des autres groupes par l'expression d'au moins un caractère ; lorsqu'elle est reproduite de manière sexuée ou asexuée, une variété conserve ses caractéristiques distinctives.
Variété améliorée	Variété développée par un programme de sélection public ou privé qui a été officiellement enregistrée et diffusée. Elle a été mise au point au moyen de méthodes de sélection végétale modernes puis a été testée et sélectionnée en vue de son utilisation par les agriculteurs, sur la base de ses caractéristiques spécifiques. La variété est sélectionnée pour être homogène et satisfait aux critères évalués dans le test de distinction, d'homogénéité et stabilité garantissant la pertinence de la variété.
Variété à pollinisation libre	Variété multipliée par pollinisation/fécondation aléatoire, c'est-à-dire par opposition aux variétés hybrides pour lesquelles le croisement des lignées parentales est contrôlé.
Variété hybride	Variété dont la semence est produite par croisement contrôlé de deux ou plusieurs lignées parentales aux caractères contrastés, donnant des descendances uniformes et plus vigoureuses ; lorsqu'elles sont reproduites de manière non-contrôlée, les caractères parentaux sont ségrégués et la variété perd de son uniformité et de sa vigueur.

# 1 Introduction

## 1.1 Objet

La Feuille de Route Nationale Semencière (FdRNS) est un document de stratégie qui guide les acteurs du secteur semencier du Niger à œuvrer pour une amélioration de l'accès et de l'utilisation des agriculteurs à des semences de qualité de variétés améliorées. Le document est une contribution essentielle à l'élaboration des principales politiques publiques agricoles du gouvernement, tout en orientant également le secteur privé et les autres acteurs du secteur semencier. En outre, la FdRNS peut servir de référence pour la collaboration entre le gouvernement, les acteurs du secteur et les partenaires de développement, les guidant dans l'exploration et l'accord sur les moyens pour favoriser le développement du secteur semencier de manière coordonnée, alignée et structurée. Le document comprend une vision, décrit les réalisations et les défis actuels, et détaille les ambitions et les voies d'innovation stratégiques qui contribuent à la réalisation de ces ambitions. Les questions suivantes sur la performance du secteur semencier structurent le document : (i) Où en sommes-nous maintenant ? (ii) Où voulons-nous aller ? et (iii) Comment y arriverons-nous ?

## 1.2 Guider la transformation du secteur semencier

La FdRNS est le résultat d'un processus multipartite, interactif et itératif appelé revue ou évaluation du secteur semencier. Une équipe d'experts nationaux, régionaux et internationaux du secteur semencier, ci-après dénommée «l'équipe d'évaluation», a facilité et dirigé le processus. L'évaluation comprenait une étude littéraire, des groupes de discussion et un atelier multipartite. Des experts nigériens, ainsi que des experts régionaux et internationaux ont été consultés à plusieurs étapes du processus. L'équipe d'évaluation a utilisé un cadre pour guider la transformation du secteur afin de soutenir le développement de la FdRNS. L'encadré 1 donne plus d'informations sur ce cadre.



comme point de départ, et non les problèmes d'aujourd'hui. Pour être considéré comme performant, le secteur doit s'appuyer sur une production solide et il doit être efficace dans chacune des composantes du cadre de transformation étant (i) la production de semences, (ii) le développement du marché, et (iii) la prestation de services, et (iv) l'utilisation par les agriculteurs de semence de qualité. Cette base de production nécessite une gouvernance forte et le secteur doit être performant sur les composantes de (v) coordination et gouvernance, (vi) réglementation et certification, (vii) et de finance. La base de production et de gouvernance est complétée par (viii) l'organisation des acteurs. Une évaluation du secteur semencier identifie les défis qui sont placés dans les huit composantes. Les enjeux sont synthétisés et transformés en ambitions. Ces dernières, combinées au sein des huit composantes, façonnent une vision future dans laquelle le secteur semencier devient très performant pour assurer la disponibilité, l'accès et l'utilisation des semences de qualité de toutes les cultures par les agriculteurs.

## 2 Où en sommes-nous ?

### 2.1 Développement agricole

L'agriculture nigérienne fait face à plusieurs défis associés à des rendements faibles ou l'utilisation de pratiques agricoles traditionnelles menant à une baisse de la fertilité des sols et une performance agronomique faible. Les agriculteurs sont tributaires des conditions agro-climatiques et les accès physique et financier aux intrants et semences de qualité sont difficiles. Peu de services de soutien aux agriculteurs existent ou sont performants, notamment les services de vulgarisation. Les conditions climatiques parfois défavorables, la mauvaise utilisation ou gestion des ressources naturelles et un secteur agricole peu performant et non-durable engendrent ou aggravent des pénuries alimentaires et maintient les agriculteurs dans la pauvreté dans un contexte d'augmentation de la population nationale, donc des besoins alimentaires (Seed Systems Group, 2022).

Jusqu'en 1990, l'Etat était l'acteur principal, le producteur, le coordinateur et le bailleur de fonds du secteur semencier nigérien. Puis, il s'est désengagé engendrant une désorganisation du secteur menant à un arrêt quasi total de la production de semences dans les centres de production publics. Cette production a été alors assurée par quelques organisations de producteurs soutenues par des programmes d'ONG et de la FAO (Food and Agriculture Organization). D'autres acteurs sont peu à peu apparus comme les premières fermes semencières privées. L'INRAN (Institut National de la Recherche Agronomique du Niger) dans son rôle régalien de développement de nouvelles variétés contribue au secteur semencier depuis sa création en 1975. L'unité semencière de l'INRAN produit aujourd'hui des semences de prébase distribuées ensuite aux multiplicateurs semences (Brac, 2017). Malgré la mise en œuvre des programmes d'urgence, de réhabilitation agricole, de production de semences et d'appuis financiers, le secteur semencier peine à produire et fournir des semences de qualité répondant aux besoins des agriculteurs faisant des systèmes semenciers informel et intermédiaires les systèmes semenciers majoritaires (Miko, 2013 ; Brac, 2017).

### 2.2 Cadre légal et réglementaire

L'ensemble des acteurs du secteur semencier s'accordent à dire que le cadre légal et réglementaire est d'une grande complexité et que la restructuration du secteur semencier fait appel à différents acteurs rendant difficile sa cohérence et sa coordination. L'application du règlement national en est donc impactée ainsi que la performance de certains services ou certaines étapes dans la chaîne de valeur semencière comme la certification des semences et l'homologation de nouvelles variétés. Le secteur semencier informel, majoritaire car fournissant plus de 80% des semences utilisées au Niger, reste négligé dans l'arsenal législatif régissant le secteur semencier (Brac, 2017).

La Politique Nationale Semencière du Niger reste le principal texte législatif national concernant les semences et cherche à :

- Définir précisément le rôle de chaque acteur au sein du secteur semencier ;
- Définir et adapter le cadre réglementaire qui doit rester souple mais incitatif pour être appliqué ;
- Renforcer les capacités des acteurs publics et privés ;
- Cadrer la formation des chercheurs et laborantins dont les obtenteurs ;
- Stimuler l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes ;
- Encourager les producteurs et distributeurs à s'organiser en associations interprofessionnelles (Brac, 2017).

En 2008, le gouvernement nigérien a adopté le règlement régional harmonisé ratifié par les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), et du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). De ce fait, le Catalogue Ouest Africain des Espèces et Variétés Végétales a été publié. En 2015 a été créé le Comité National des Semences Végétales et Plants (CNS) qui a permis de former 90 inspecteurs des semences afin de faire appliquer la réglementation liée au secteur semencier (Access to Seeds Index, 2021). La Direction du Contrôle et de la Certification des Semences (DCCS) est responsable aujourd'hui des aspects réglementaires du secteur semencier mais fait face à des ressources techniques et humaines limitées (Seed Systems Group, 2022).

La réglementation régionale CEDEAO-UEMOA-CILSS pour la création des conditions favorables pour l'émergence d'une industrie semencière forte a prévu les organes et instruments suivants :

- Le Comité Ouest Africain des Semences Végétales et Plants de la Communauté ;
- Les manuels de procédures pour l'inscription de variétés aux catalogues national et régional des semences, de contrôle de la qualité et la certification des semences et d'importation et exportations des semences et plants.
- Le catalogue des espèces et variétés végétales et plants.

Sur le plan international, le Niger a ratifié plusieurs conventions dont :

- Trois traités pour la gestion et l'utilisation des ressources phytogénétiques : le Traité International des Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA), le protocole de Nagoya et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ;
- Deux traités concernant la prévention de l'introduction de nuisibles et maladies relatifs aux végétaux : la Convention Internationale de la Protection des Végétaux (CIPV) et la Convention Phytosanitaire Interafricaine de l'Union Africaine (CPI/UA) ;

Enfin, le Niger est un membre de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) visant à garantir les droits de propriété intellectuelle.

## 2.3 Acteurs du secteur semencier

La principale organisation publique active dans le secteur semencier est la Direction Générale de l'Agriculture (DGA) qui contribue à la mise en application des politiques et stratégies agricoles et coordonne les activités mises en œuvre par les directions techniques:

- La DCCS et ses divisions et services décentralisés qui est chargée d'assurer le contrôle de la qualité et la certification des semences produites et commercialisées au Niger, de codifier les lots de semences à certifier, d'assurer l'impression et la provision des étiquettes de certification des semences, de participer à la protection des ressources génétiques, de superviser la perception des redevances, de gérer les demandes d'agrément des techniciens-semences et de mettre à jour le répertoire des producteurs-distributeurs et distributeurs agréés pour la commercialisation des semences. Il constitue enfin le bras technique du CNS pour la mise en œuvre de la politique nationale semencière.
- La Direction de la Vulgarisation et du Transfert des Technologies dont le rôle est d'assurer la formation du personnel d'encadrement qualifié pour soutenir les producteurs en concertation avec les services et organismes concernés, concevoir et/ou expérimenter les technologies appropriées connexes en vue de leur homologation et de leur vulgarisation en relation avec les services concernés, assurer la tutelle technique des différents organismes publics et établissements dans les domaines relevant des attributions de la DGA et apporter son appui conseil dans les choix stratégiques en matière de vulgarisation agricole et de transfert de technologies.
- La Direction de la Promotion des Filières Végétales et de la Qualité (dont la Division Semences de la Législation et de la Promotion de la Qualité) ayant un rôle moindre dans le secteur semencier mais lié, chargée de promouvoir l'intensification des cultures céréalières et la diversification de la

production par des cultures de substitutions (pomme de terre et manioc par exemple), développer l'approche de la chaîne de valeur et mettre en relation les acteurs de cette chaîne de valeur, soutenir le professionnalisme et la performance paysanne en développant des synergies et interactions avec les organisations de producteurs et les services d'appui.

Les autres structures publiques impliquées sont :

- La Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) assurant le contrôle de qualité aux frontières de semences à l'importation et à l'exportation ;
- La Direction de l'Innovation et de la Propriété Intellectuelle pour appuyer le système de certification et de protection des variétés.

L'Institut national de la recherche agronomique du Niger (INRAN) s'investit dans le développement de nouvelles variétés et la production de semences de premières générations. Il participe également au développement de nouvelles technologies adaptées aux systèmes agraires nationaux et anime des formations pour les agriculteurs et techniciens agricoles (INRAN, 2021).



















Le groupe d'acteurs privés est constitué d'entrepreneurs semenciers Nigériens dont des entreprises privées de tailles variables, de coopératives de producteurs et d'organisations paysannes. L'APPSN (Association des Producteurs Privés de Semences du Niger) rassemble et représente la plupart de ces opérateurs privés de semences. Les multinationales semencières vendant leurs semences, principalement de légumes, ne sont pas présentes directement au Niger mais assure leur activité de vente via des intermédiaires et partenaires locaux.

Enfin, des partenaires techniques et financiers régionaux et internationaux s'impliquent également dans le développement du secteur semencier comme la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS, l'ICRISAT (International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics), l'IITA (International Institute of Tropical Agriculture), AfricaRice, la FAO ou l'Union Européenne.

## 2.4 Sources actuelles de semences pour les agriculteurs

Le guide de référence du secteur semencier basé sur une étude littéraire a rappelé l'importance du secteur informel et de l'autoproduction en tant que source principale de semences au Niger. Grâce à ce même guide de référence complété par l'expertise de certains acteurs, la figure ci-dessous rend compte de la distribution des sources des semences pour différentes cultures (voir Figure 1). L'absence de certification au sein du système informel et les ressources limitées des organes de certification des semences ainsi qu'un système formel minoritaire rend compte de la faible production de semences de qualité certifiées au Niger. La production de semences ne peut être dissociée de la production alimentaire, les meilleurs grains faisant office de semences de la meilleure qualité disponible sur les marchés locaux de semences.

**Figure 1.** Sources prédominantes de semences des agriculteurs pour diverses cultures

Système semencier	Formel	Communautaire	Informel
Type de semences	- Semences certifiées	- Semences paysannes et certifiées	- Semences informelles
Type de variétés	- Variétés améliorées	- Variétés locales et améliorées	- Variétés locales et traditionnelles
Système de dissémination	- Commercialisées	- Commercialisées localement	- Utilisées par le producteur, échangé, commercialisées sur les marchés informels
Arachide			
Mil			
Niébé			
Riz			
Sorgho			
Tomate			
Oignon			

Source : adapté de Louwaars et al., 2013 ; KIT, 2022.

## 2.5 Le déficit semencier

Les semences de qualité des variétés améliorées sont produites et utilisées en faibles quantités (Seed Systems Group, 2022) et leur utilisation n'est pas encore répandue parmi les agriculteurs nigériens (Miko, 2013). Les menaces sécuritaires mettent à mal les flux de semences inter- et intrarégionales renforçant l'accès à de nouvelles variétés (Walters, 2017). Des programmes ont été mis en place pour encourager la production de semences de base de qualité des variétés améliorées disponibles dans le pays. Certains de ces producteurs se sont vus attribuer des aides via des crédits de campagne servant à l'achat de semences de prébase de qualité et de fertilisants et des formations sur des itinéraires techniques recommandés (Miko, 2013). Des avancées ont été réalisées depuis la publication du document de la CEDEAO portant sur l'harmonisation des politiques semencières régionales en 2013 et l'adoption de la loi complémentaire en 2014 tant sur le plan institutionnel que technique avec la création d'une direction de contrôle et l'adoption de plusieurs textes normatifs tendant à dynamiser la filière (déclaration, agrément, seuil minimum de superficie par espèce, les renforcements de capacités techniques des cadres et producteurs, la stratégie de production communautaire de semences, etc.).

Aujourd'hui, seulement près de 10% des surfaces de grandes cultures sont issues de semences de variétés améliorées développées par les différents instituts de recherche publics nationaux et internationaux (Seed Systems Group, 2022 ; Salami, 2019). La faible utilisation de semences de variétés améliorées s'explique par une faible production, une faible sensibilisation des agriculteurs sur les bénéfices de l'utilisation de ces semences, de l'insuffisance d'activités de vulgarisation et de promotion de la part des entreprises privées et d'un réseau de distribution centralisé n'atteignant pas la plupart des zones rurales (Seed Systems Group, 2022). Il est estimé que plus de 100 000 tonnes de semences de variétés améliorées de céréales (maïs, sorgho, mil) et de légumineuses (niébé et arachide) sont nécessaires pour accomplir l'objectif principal de la politique semencière nigérienne qui est d'atteindre 30% des surfaces cultivées avec des semences de variétés améliorées, alors que moins de 10 000 tonnes sont produites chaque année. La somme des

semences produites et importées ne couvrant qu'une partie mineure du besoin en semences de qualité n'est pourtant pas vendue en totalité. Des surplus ont été répertoriés mettant en lumière la demande limitée pour ce type de semences de la part des agriculteurs et le réseau de distribution centralisé et défaillant (Seed Systems Group, 2022 ; Salami, 2019). Le tableau 2 rassemble les déficits en semences certifiées pour l'année 2021.

**Tableau 2** Besoins en semences pour diverses cultures telles qu'élaborées lors des groupes de discussion pour l'évaluation du secteur semencier

Culture	2019		2021	
	Besoin théorique en semences	Besoin théorique en semences pour renouvellement	Production de semences certifiées	Déficit en semences certifiées
	Tonne métrique (TM)	Tonne métrique (TM)	Tonne métrique (TM)	%
Arachide	53 970	10 794	199	98
Mil	40 987	8 197	6 742	18
Niébé	143 136	28 627	1 080	96
Riz	2 407	802	586	27
Sorgho	22 486	4 497	633	86

Source : [KIT, 2022](#).

## 2.6 Les défis du secteur semencier

Garantir la disponibilité, l'accès et l'utilisation des semences de qualité est complexe. Les semences doivent être : (i) physiquement disponibles en quantité suffisante au bon endroit et au moment opportun ; (ii) accessibles à un prix abordable ; et (iii) être d'une variété adaptée aux conditions agroécologiques locales et aux demandes des agriculteurs et du marché. Les agriculteurs accèdent et utilisent des semences provenant de plusieurs sources ou systèmes semenciers. Chaque système semencier a ses propres forces et faiblesses. Pour renforcer la performance d'un secteur semencier, chaque système semencier nécessite des interventions ciblées d'amélioration.

Les déficits en semences certifiées estimés, ainsi que les connaissances des personnes-ressources partagés lors des groupes de discussion et des consultations individuelles, ont aidé l'équipe d'évaluation dans l'identification des défis qui ont un impact négatif sur la performance du secteur semencier. Des défis supplémentaires ont été identifiés sur la base de références clés telles que le rapport Enabling the Business of Agriculture (EBA) report for Niger (EBA, 2019) et le Access to Seeds Index: Western and Central Africa report (Access to Seeds Index, 2019). Les défis identifiés ont été regroupés et structurés selon les huit composantes de transformation du secteur semencier. L'équipe d'évaluation a indiqué si les défis sont importants pour toutes les cultures ou s'ils sont spécifiques à une culture ou à un groupe de cultures. Les défis ont été vérifiés grâce à un examen du rapport d'évaluation (KIT, 2022) par tous les experts impliqués dans les consultations préalables. Les défis pour chacune des huit composantes de performance du secteur semencier sont décrits ci-dessous. Certains de ces défis peuvent appartenir à différents thèmes.

### Système de production des semences

- La production de semences de premières générations souffre d'une absence de prévisions et de planification claire et stratégique.
- L'allocation insuffisante et irrégulière de budget à la production de semences de base empêche toute planification de la production de semences de premières générations.
- Les ressources et infrastructures pour la production et le stockage des semences de premières générations sont inappropriées.
- La production et la disponibilité des semences de prébase et de base sont insuffisantes.

- Les producteurs de semences ne maîtrisent pas les bonnes pratiques agronomiques et les dispositions réglementaires qui conduiraient à une meilleure productivité des champs semenciers et à une qualité accrue des semences produites.

### **Système de commercialisation des semences**

- Les informations concernant les variétés disponibles sont insuffisantes pour les producteurs de semences.
- Les connaissances de la part des entrepreneurs semenciers concernant la commercialisation des semences sont insuffisantes.
- Le nombre de points de vente dans les zones rurales est restreint.
- Le niveau de professionnalisme des entrepreneurs semenciers n'est pas satisfaisant dans leurs relations avec les agriculteurs et dans la commercialisation et la promotion des semences.
- Les semences produites ne sont pas vendues entièrement en raison du manque de lisibilité du marché, de prévisions et de planification pour la production de semences.
- La différenciation entre les graines et les semences sur le marché est difficile et donc problématique.
- Par les marchés institutionnels, des fausses semences et des semences de mauvaise qualité sont achetées par l'Etat, les ONG et les projets et mises à la disposition des agriculteurs.
- Le secteur semencier souffre de corruption depuis sa libéralisation.
- Les marchés institutionnels (gouvernement, ONG et programmes de développement) constituent une part importante du marché des semences au Niger.

### **Prestation de services**

- Les moyens matériels, humains et financiers sont insuffisants pour développer et maintenir de nouvelles variétés que ce soit dans des structures publiques ou privées nationales.
- Les itinéraires techniques recommandés sont difficilement traçables a posteriori.
- Les ressources humaines, matérielles et financières de la DCCS sont restreintes et empêchent un suivi approprié des champs de production des semences et de leurs itinéraires techniques.

### **Utilisation des semences**

- Les producteurs méconnaissent les semences existantes et accessibles ainsi que leurs caractéristiques.

### **Organisation des acteurs**

- Le niveau d'organisation du secteur semencier est faible.

### **Règlementation et certification**

- Il n'existe pas de procédure de contrôle et de certification des semences maraîchères.
- L'étiquetage des semences peu répandu ne permet pas une bonne différenciation des semences certifiées et non-certifiées.
- La traçabilité des semences est rendue difficile due à l'absence d'un système d'étiquetage.
- Il n'existe aucun système de contrôle de qualité ou de certification des semences provenant du système informel.
- La réglementation du secteur semencier est peu appliquée.
- L'application des textes réglementaires est inefficace.

### **Coordination et gouvernance**

- La chaîne de valeur des semences manque de coordination entre acteurs.

### **Finance**

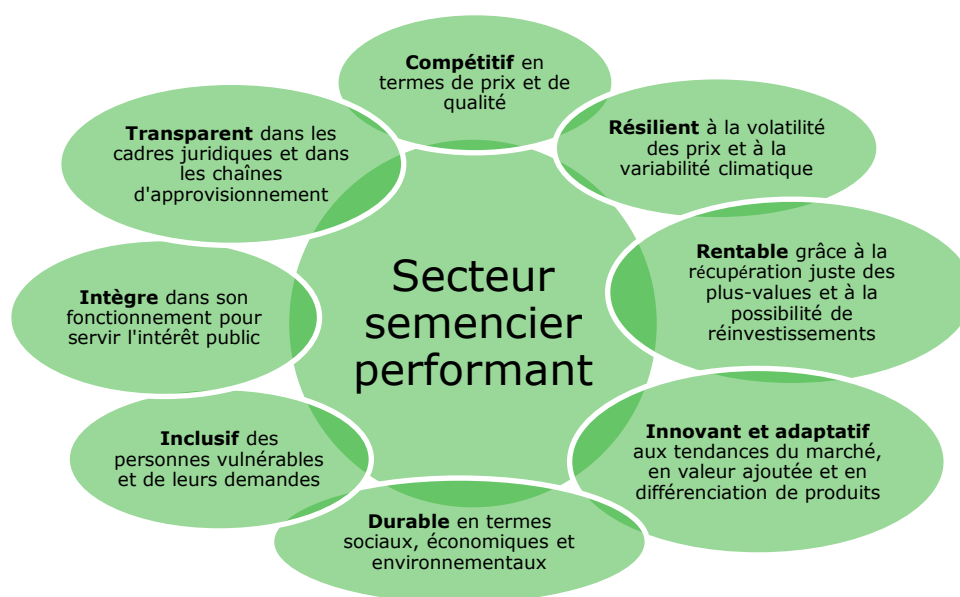
- Les entrepreneurs semenciers ont difficilement accès à des services bancaires adaptés à leurs besoins.

## 3 Où voulons-nous aller ?

### 3.1 Vision

La vision du secteur semencier au Niger est de devenir plus compétitif, résilient, rentable, innovant et adaptatif, durable, inclusif, intègre et transparent. Cette vision est illustrée à travers la figure 2.

**Figure 2** Vision du secteur semencier



### 3.2 Sélection des thèmes et ambitions

Sur la base des stratégies pour relever les défis identifiés lors des groupes de discussion de l'évaluation du secteur semencier, complétées par les informations résultant de l'étude documentaire et des discussions lors de l'atelier multipartite, l'équipe d'évaluation a identifié et élaboré des « ambitions ». Ces dernières sont des descriptions d'un état ou d'un résultat souhaité d'un processus de transformation. L'équipe d'évaluation a regroupé les ambitions par thématiques et selon les huit composantes de la transformation du secteur semencier. Comme les défis, les thèmes peuvent être liés à plusieurs composantes du secteur semencier avec, cependant, des ambitions propres à la composante. Les ambitions ont été marquées comme générales, c'est-à-dire pertinentes pour l'ensemble du secteur semencier et toutes les cultures ou comme spécifiques à certains groupes de cultures. Lors de l'atelier multipartite, dans le cadre de l'examen du secteur semencier, les participants ont d'abord hiérarchisé les sujets en fonction du groupe de cultures puis en fonction du groupe d'acteurs. Au total, 20 thèmes ont été priorisés ; lors de la préparation de la FdRNS, l'équipe d'évaluation a pris la décision d'ajouter un thème supplémentaire, « l'homologation des variétés et la protection des obtentions végétales ». De plus amples informations peuvent être trouvées dans le rapport d'évaluation (KIT, 2022) et le rapport de l'atelier multipartite. Ci-dessous, les ambitions sont répertoriées en 21 thèmes prioritaires, selon les huit composantes du cadre de transformation du secteur semencier.

### 3.2.1 Système de production des semences

<b>Ambition de la composante</b>	<b>Le secteur semencier dispose de systèmes de production de semences viables et durables pour toutes les cultures.</b>
Planification de la production des semences de premières générations	Le cadre de planification de la production et d'approvisionnement des semences de premières générations est performant.
Semences de premières générations	Le système de production et d'approvisionnement de semences de premières générations est performant et efficace.
Capacité technique des producteurs de semences	Les producteurs de semences maîtrisent les bonnes pratiques agronomiques et les dispositions réglementaires pour la production des semences certifiées.

### 3.2.2 Système de commercialisation des semences

<b>Ambition de la composante</b>	<b>Le secteur semencier dispose de chaînes de valeur semencières et de marchés de semences rentables, efficaces, équitables et transparents.</b>
Planification de la commercialisation de semences certifiées et paysannes	Le cadre de planification de commercialisation de semences certifiées et paysannes est performant.
Capacité de commercialisation des semences	La capacité de commercialisation des entrepreneurs semenciers (excepté les producteurs de semences ne commercialisant pas de semences) est améliorée.
Réseau de distribution des semences certifiées	Une densification et un renforcement de la capacité des réseaux de distribution de semences du secteur privé à commercialiser des quantités adéquates de semences de qualité et de variétés améliorées demandées de plusieurs cultures, au moment opportun et à un prix abordable sont achevés.
Niveau de professionnalisme des entrepreneurs semenciers	La professionnalisation et la spécialisation des entrepreneurs semenciers (excepté les producteurs de semences ne commercialisant pas de semences) dans la commercialisation de semences de qualité des variétés améliorées de cultures ou de groupes de cultures spécifiques sont accrues.
Qualité des semences sur les marchés	Un système de contrôle de semences sur les marchés est performant et efficace.
Marchés institutionnels des semences	Les marchés institutionnels des semences sont plus transparents et inclusifs.

### 3.2.3 Prestation de services

<b>Ambition de la composante</b>	<b>Le secteur semencier est capable de fournir des services de haute qualité, inclusifs et différenciés aux producteurs de semences et aux acteurs de la chaîne de valeur semencière.</b>
Développement des variétés	Le système de développement et de maintien de variétés est performant et efficace.
Itinéraire technique pour le contrôle et la certification adaptée	Des systèmes d'assurance de la qualité des semences consolidés, efficaces et durables couvrent plusieurs cultures. Les normes et protocoles spécifiques d'assurance de qualité des semences sont élaborés et mis en œuvre pour toutes les cultures.
Ressources humaines, financières et matérielles disponibles pour les organes de contrôle et de certification des semences	Les ressources humaines, financières et matérielles des organes de contrôle et de certification sont suffisantes pour un bon fonctionnement.

### 3.2.4 Utilisation des semences

<b>Ambition de la composante</b>	<b>Le secteur semencier promeut l'utilisation par les agriculteurs de semences de qualité de variétés améliorées et préférées.</b>
Promotion de l'utilisation de semences de qualité	La capacité des services de vulgarisation publics et privés pour la promotion de semences de qualité est améliorée.

### 3.2.5 Organisation des acteurs

<b>Ambition de la composante</b>	<b>Le secteur semencier est organisé à l'échelle de l'interprofession semencière et pour chaque catégorie professionnelle, des chaînes de valeur semencières, des marchés de semences, de la réglementation et de la certification et des services.</b>
Organisation des acteurs du secteur semencier	La structure, le fonctionnement et la gouvernance de l'APPSN s'améliorent, garantissant la couverture et la représentation de toutes les zones agricoles, cultures et types d'entreprises.

### 3.2.6 Règlementation et certification

<b>Ambition de la composante</b>	<b>Le secteur semencier a des règles et des systèmes qui régissent les marchés des semences, les systèmes de production, la prestation de services et la coordination.</b>
Procédure de contrôle et de certification des semences maraîchères	La procédure de contrôle et certification de semences maraîchères est élaborée, validée et utilisée.
Système d'étiquetage des semences	Un système d'étiquetage de semences inclusif et abordable est conçu et mis en place.
Assurance de la qualité des semences provenant du système informel	Normes, standards et protocoles décentralisés et pluralistes d'assurance de la qualité des semences, y compris des systèmes de délégation et des modalités pour les semences paysannes, sont élaborés et mis en œuvre pour des cultures particulières, pour lesquelles les systèmes semenciers communautaire et informel sont et resteront dominants.
Cadre réglementaire de contrôle de qualité de semences	Un cadre réglementaire de contrôle de qualité de semences est accepté et appliqué par les acteurs du secteur semencier du Niger.
Homologation des variétés et protection des obtentions végétales	Des systèmes d'homologation des variétés et de protection des obtentions végétales performantes et adaptées au secteur semencier et à la demande du secteur agricole nigérien existent et sont fonctionnels.

### 3.2.7 Coordination et gouvernance

<b>Ambition de la composante</b>	<b>Le secteur semencier dispose de mécanismes de coordination et de gouvernance appropriés, conduisant à un alignement et une responsabilisation entre les acteurs du secteur semencier.</b>
Coordination entre acteurs du secteur semencier nigérien	La gouvernance du secteur semencier est renforcée avec une répartition claire des responsabilités entre les différentes institutions pour la coordination et la réglementation ; une plateforme nationale du secteur semencier structurée et fonctionnelle ; une mise en œuvre collaborative de la feuille de route nationale semencière dirigée par le secteur ; et une meilleure coordination entre les acteurs publics et privés dans le développement du secteur semencier.

### 3.2.8 Finance

<b>Ambition de la composante</b>	<b>Le secteur semencier a la capacité de générer des revenus et de faire des réinvestissements stratégiques.</b>
Financement du secteur semencier	Les services et produits financiers adaptés aux entrepreneurs semenciers voient leur disponibilité et leur utilisation dans les opérations de production et de commercialisation accrues.

---

# 4 Comment y arriverons-nous ?

## 4.1 Voies d'innovation stratégiques

Une voie d'innovation stratégique (VIS) donne un aperçu des ambitions et des composantes d'un sujet pertinent pour la transformation du secteur semencier. Le Tableau 3 donne la structure de la description d'une VIS.

**Tableau 3** Structure de présentation des voies d'innovation stratégiques

Nature de la VIS	Description
Ambition	Description de l'état ou du résultat souhaité d'un processus de transformation.
Composante du secteur	Composante(s) du secteur concernée(s) par l'ambition.
Défi	Brève description du contexte actuel et des défis liés au sujet.
Priorisation	Priorisation des défis par acteur et par culture durant l'atelier multipartite.
Plan de l'innovation stratégique	Un maximum de cinq étapes/groupes d'activités décrivant ce qui peut être fait pour atteindre l'ambition de manière durable.
Acteurs	Les principaux acteurs à impliquer dans la voie d'innovation stratégique.
Acteur catalytique	Le type d'organisation qui est le mieux placé pour stimuler et faciliter le processus de changement proposé par la voie d'innovation stratégique ; il est à noter que les acteurs qui ont une responsabilité majeure dans la fonction ou dans la réalisation du changement ne peuvent jouer le rôle de catalyseur.
Cadre légal et réglementaire	Référence aux document clés internationaux, régionaux et nationaux du cadre légal et réglementaire du secteur semencier le règlement n° C/REG.4/05/2008 de la CEDEAO ( <a href="#">CEDEAO, 2008</a> ), la loi n°2014-67 du 05 novembre 2014 ( <a href="#">République du Niger, 2014</a> ) et l'arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 ( <a href="#">Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, 2021b</a> ).
Horizons proposés à deux, cinq ou dix ans	Résultats ciblés après deux, cinq et/ou dix ans. Le nombre d'années indiqué dépend de la fonction et du sujet ; certains défis peuvent être relevés en peu de temps; d'autres sont plus complexes et nécessiteront plus de temps.
Exemples illustratifs	Deux ou trois exemples de stratégies d'intervention réussies dans d'autres pays qui peuvent être considérées comme une référence pour atteindre l'ambition en utilisant la voie d'innovation proposée.
Indicateurs	Indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés au sein de la voie d'innovation stratégique.
Objectifs de ISSD/Sahel	Liste des objectifs de ISSD/Sahel au sein desquels la voie d'innovation stratégique s'inscrit.

Même si de nombreuses VIS sont étroitement liées, elles peuvent référer à des composantes différentes et sont présentées individuellement par rapport à la composante de transformation du secteur semencier qui leur convient le mieux. Le tableau 4 donne un aperçu des 21 thèmes prioritaires pour lesquels des VIS ont été élaborées. L'ordre de présentation des VIS au sein de chaque composante est basé sur les priorités établies lors de l'atelier multipartite. De la section 4.2 à 4.9, les VIS sont élaborées individuellement. Le nom du thème pour chaque VIS est donné en titre, s'en suit le tableau décrivant la VIS.

**Tableau 4** Aperçu des sujets VIS au sein des huit composantes de la transformation du secteur semencier

<p><b>Système de production des semences</b></p>	<p><b>Système de commercialisation des semences</b></p>
<p><i>Le secteur semencier dispose de systèmes de production de semences viables et durables pour toutes les cultures.</i></p>	<p><i>Le secteur semencier dispose de chaînes de valeur semencières et de marchés de semences rentables, efficaces, équitables et transparents.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification de la production des semences de premières générations</li> <li>• Semences de premières générations</li> <li>• Capacité technique des producteurs de semences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification de la commercialisation de semences certifiées et paysannes</li> <li>• Capacité de commercialisation des semences</li> <li>• Réseau de distribution des semences certifiées</li> <li>• Niveau de professionnalisme des entrepreneurs semenciers</li> <li>• Qualité des semences sur les marchés</li> <li>• Marchés institutionnels des semences</li> </ul>
<p><b>Prestation de services</b></p>	<p><b>Utilisation des semences</b></p>
<p><i>Le secteur semencier est capable de fournir des services de haute qualité, inclusifs et différenciés aux producteurs de semences et aux acteurs de la chaîne de valeur semencière.</i></p>	<p><i>Le secteur semencier promeut l'utilisation par les agriculteurs de semences de qualité de variétés améliorées et préférées.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des variétés</li> <li>• Itinéraire technique pour le contrôle et la certification adapté</li> <li>• Ressources humaines, financières et matérielles disponibles pour les organes de contrôle et de certification des semences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de l'utilisation de semences de qualité</li> </ul>
<p><b>Organisation des acteurs</b></p>	<p><b>Règlementation et certification</b></p>
<p><i>Le secteur semencier est organisé à l'échelle de l'interprofession semencière et pour chaque catégorie professionnelle, des chaînes de valeur semencières, des marchés de semences, de la réglementation et de la certification et des services.</i></p>	<p><i>Le secteur semencier a des règles et des systèmes qui régissent les marchés des semences, les systèmes de production, la prestation de services et la coordination.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des acteurs du secteur semencier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure de contrôle et de certification des semences maraîchères</li> <li>• Système d'étiquetage des semences</li> <li>• Assurance de la qualité des semences provenant du système informel</li> <li>• Cadre réglementaire de contrôle de qualité de semences</li> <li>• Homologation des variétés et protection des obtentions végétales</li> </ul>
<p><b>Coordination et gouvernance</b></p>	<p><b>Finance</b></p>
<p><i>Le secteur semencier dispose de mécanismes de coordination et de gouvernance appropriés, conduisant à un alignement et une responsabilisation entre les acteurs du secteur semencier.</i></p>	<p><i>Le secteur semencier a la capacité de générer des revenus et de faire des réinvestissements stratégiques.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination entre acteurs du secteur semencier nigérien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement du secteur semencier</li> </ul>

## 4.2 Système de production des semences

### 4.2.1 Planification de la production des semences de premières générations

<i>Ambition</i>	Le cadre de planification de la production et d’approvisionnement des semences de premières générations est performant.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de production des semences</li> <li>• Prestation des services</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>La production de semences de premières générations souffre d’une absence de prévisions et de planification claire et stratégique.</p> <p>L'allocation insuffisante et irrégulière de budget à la production de semences de base empêche toute planification de la production de semences de premières générations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entreprises semencières, les producteurs de semences et les coopératives actives dans le secteur semencier dépendent de l'INRAN et de l'ICRISAT pour un accès efficace, régulier et durable à des semences de premières générations de qualité. Cet approvisionnement est limité pour les semences de toutes les cultures vivrières.</li> <li>• Les principales contraintes entravant l'approvisionnement comprennent les processus inefficaces pour l'approvisionnement en semences de premières générations et les liens limités entre les acteurs publics et privés et l'absence d'un système de prévision en semences de premières générations essentiel à la planification de son approvisionnement.</li> <li>• Une étude globale (BMGF &amp; USAID, 2015) sur l'approvisionnement commercial et durable en semences de premières générations fournit des informations sur la manière d'améliorer l'organisation et la structure de l'approvisionnement en semences de premières générations avec des stratégies adaptées aux principales céréales (riz, maïs), au sorgho et au mil, au niébé et à l'arachide.</li> <li>• Une étude ultérieure a examiné la structure et les processus, y compris les modèles de prévision et leurs modèles commerciaux sous-jacents pour l'approvisionnement en semences de premières générations dans dix systèmes semenciers à travers le monde ainsi que les acteurs publics et privés investis dans les cultures du riz et diverses légumineuses (USAID, 2020).</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : La production de semences de premières générations souffre d’une absence de prévisions et de planification claire et stratégique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li> <li>• Priorité majeure par cultures : Niébé, Arachide</li> <li>• Identifié comme défi par culture : Niébé, Arachide</li> </ul> <p>Défi : L'allocation insuffisante et irrégulière de budget à la production de semences de base empêche toute planification de la production de semences de premières générations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li> <li>• Priorité majeure par cultures : Sorgho, Mil</li> <li>• Identifié comme défi par culture : Niébé, Arachide, Riz, Maïs, Sorgho, Mil, Légumes</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer la capacité des structures et les processus actuels en place impliquant l'INRAN, le CGIAR (Consultative Group for International Agricultural Research) et d'autres acteurs dans l'approvisionnement en semences de premières générations (Cf. <i>VIS Semences de premières générations</i>) ; convenir que l’approche intégrée sera utilisée car il n’y a pas de semences de premières générations sans un marché des semences certifiées et il n’y pas de semences certifiées sans un marché de grains de consommation.</li> <li>2. S’engager dans le pilotage du système digital de prévision en semences de premières générations pour les cultures spécifiques.</li> <li>3. Mettre à l’échelle et institutionnaliser le système de prévision digital en semences de premières générations.</li> <li>4. S’assurer que des modèles financièrement viables couvrent les transactions, la structure et les processus de prévision.</li> </ol>

<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MAGEL à travers la DGA</li> </ul>
	<p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• DCCS</li> <li>• INRAN</li> <li>• APPSN</li> <li>• FUCOPRI</li> <li>• Projets et ONG</li> <li>• Entrepreneurs semenciers</li> <li>• Producteurs de semences</li> <li>• Coopératives</li> <li>• Autres bailleurs de fonds</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	<p>Organisation de développement avec un champ d'action dans le développement du secteur semencier, des capacités de conception et de facilitation de PPP et de développement commercial, et un aperçu de la structure des finances publiques en étroite collaboration avec l'INRAN, les entreprises semencières, les producteurs de semences et les coopératives (International Fertilizer Development Center (IFDC) en collaboration avec l'ICRISAT et d'autres organisations du CGIAR à travers ISSD/Sahel).</p>
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement C/REG.4/05/2008 dont l'article 28 portant sur l'origine des semences-mères concernant le contrôle et la justification de l'origine des semences-mères.</li> </ul> <p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 dont les articles 37 et 40 respectivement concernant le rôle du Directeur Général de l'Agriculture dont et concernant le directeur du contrôle et de la certification des semences responsable de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique semencière nationale.</li> <li>• Loi n°2014-67 dont l'article 5 stipulant qu'à l'exception du matériel de base et les semences de prébase, toute autre semence peut être produite, diffusée, exportée ou importée par une personne possédant les compétences techniques et disposant d'un agrément.</li> </ul>
<i>Horizon – deux ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évaluation de l'offre et de la demande en semences de premières générations et des prévisions ont été réalisées.</li> <li>• Un système model pour les prévisions en semences de premières générations géré par un PPP impliquant l'INRAN, le CGIAR, des entrepreneurs semenciers et des coopératives testent le système et les processus pour au moins une culture céréalière et une légumineuse.</li> <li>• Les producteurs de semences, semenciers et les coopératives commandent leur volume demandé en semences de premières générations de variétés spécifiques et de cultures spécifiques via le système de prévision en semences de premières générations.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entreprises semencières, les producteurs de semences et les coopératives s'approvisionnent en semences de premières générations de manière régulière, structurée et transparente grâce à un système de précommande de deux ans et financièrement durable auprès d'entreprises et de PPP spécialisés dans la production de semences de premières générations.</li> <li>• Le système de prévision en semences de premières générations couvre toutes les cultures.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ICRISAT possède une expérience appelée 4CAST "<i>Digital Tools 4 Cataloguing and Adopting improved Seed Technologies (4CAST)</i>" (ICRISAT, 2021a).</li> <li>• ISSD/Ouganda a travaillé avec 3 entités différentes sur la production semences de premières générations : une entreprise de semences de base, les instituts nationaux de recherche agricole et des groupes d'agriculteurs producteurs de semences. Les groupes d'agriculteurs ont produit des semences de premières générations sous la supervision de sélectionneurs de l'organisation de recherche (Otim, 2021).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ECOBasicSeed est une société spécialisée dans les semences de premières générations actuellement établie à Zaria, Kaduna, Nigeria. Elle se concentre sur le maïs et quelques autres cultures. L'entreprise suit le modèle de <i>QualiBasic Seed Company</i> (ECOBasicseed, 2022).</li> <li>• Le projet Accelerated Varietal Improvement and Seed Delivery of Legumes and Cereals in Africa (AVISA) (ICRISAT, 2021b) est un portail d'information géré par l'ICRISAT, qui vise à accroître la disponibilité des semences de premières générations pour les légumineuses et les petites céréales pour les entreprises semencières et les producteurs en Afrique de l'Ouest.</li> </ul>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de semences de premières générations par culture/an (The Africa Seed Access Index (TASAI) ; AVISA)</li> <li>• Volume, sources et procédures d'accès aux semences de base par culture/an ; sur la base des informations communiquées par l'INRAN, les entreprises semencières, les producteurs de semences et les coopératives ;</li> <li>• Volume de semences de premières générations de qualité et nombre de variétés différentes pré-commandés par les entreprises semencières, les producteurs de semences et les coopératives via le système de prévision en semences de premières générations (ISSD/Sahel) ;</li> <li>• Nombre de transactions entre la recherche, les entreprises de semences de premières générations et les PPP, les entreprises semencières, les entrepreneurs et les coopératives par culture par an (compilé sur la base d'AVISA et des registres nationaux des semences (ISSD/Sahel).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1 : Des semences de prébase et de base disponibles pour les producteurs de semences.</li> <li>• Objectif 2 : Renforcement de l'approvisionnement national en semences de haute qualité à travers des entreprises commerciales locales de production de semences.</li> </ul>

#### 4.2.2 Semences de premières générations

<i>Ambition</i>	Le système de production et d'approvisionnement de semences de premières générations est performant et efficace.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de production des semences</li> <li>• Prestation des services</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>Les ressources et infrastructures pour la production et le stockage des semences de premières générations sont inappropriées.</p> <p>La production et la disponibilité des semences de prébase et de base sont insuffisantes.</p> <p>Le plan opérationnel d'expression des besoins par les acteurs n'est pas opérationnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entreprises semencières, les producteurs de semences et les coopératives actifs dans le secteur des semences dépendent de l'INRAN et de l'ICRISAT pour un accès effectif, régulier et durable à des semences de premières générations de qualité.</li> <li>• Cet approvisionnement est limité pour les semences de toutes les cultures.</li> <li>• Les principales contraintes entravant l'approvisionnement sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'insuffisance des capacités infrastructurelles et techniques des institutions de recherche pour la production et la fourniture de semences de premières générations ;</li> <li>○ Les capacités techniques, infrastructurelles et professionnelles des entreprises semencières, des producteurs de semences et des coopératives sont limitées ; ce qui ne leur permet pas de satisfaire la demande de semences de premières générations ;</li> <li>○ Les ressources humaines et les capacités infrastructurelles de la DCCS et ses sous-divisions sont restreintes, les limitant dans leur mission de certification des semences de premières générations à travers le pays ;</li> <li>○ Les processus pour l'approvisionnement en semences de premières générations ne sont planifiés et les liens entre les acteurs publics et privés sont inefficaces et non-transparents.</li> </ul> </li> <li>• Une étude mondiale (BMGF &amp; USAID, 2015) sur l'approvisionnement commercial et durable en semences de premières générations fournit des informations sur la manière d'améliorer l'organisation et la structure de l'approvisionnement en semences de premières générations avec des stratégies</li> </ul>

	<p>adaptées pour les principales céréales (riz, maïs), sorgho et mil, niébé et arachide. Une étude ultérieure a mis en évidence les points communs et passé en revue la structure et les processus (y compris les modèles commerciaux) pour l'approvisionnement en semences de premières générations avec les acteurs publics et privés dans dix systèmes semenciers à travers le monde couvrant le riz et diverses légumineuses (USAID, 2020).</p>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Les ressources et infrastructures pour la production et le stockage des semences de premières générations sont inappropriées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : Recherche</li> <li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucune</i></li> <li>• Identifié comme défi par culture : Sorgho, Mil</li> </ul> <p>Défi : La production et la disponibilité des semences de prébase et de base sont insuffisantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li> <li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucune</i></li> <li>• Identifié comme défi par culture : Niébé, Arachide, Riz, Maïs, Légumes</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mener une évaluation de la capacité, de la structure et des processus actuels en place, impliquant l'INRAN, le CGIAR et d'autres acteurs, dans la fourniture de semences de premières générations (identique au thème Planification de la production de semences de premières générations).</li> <li>2. Développer et renforcer la chaîne de production et l'approvisionnement des semences de premières générations de manière réfléchie avec la chaîne de valeur de la commodité agricole pour garantir la demande durable en semences ; ceci implique aussi de renforcer le système de communication/rerelations/liasons avec les autres maillons de la chaîne semencière (identique au thème Planification de la production de semences de premières générations).</li> <li>3. Explorer et faciliter les structures et les processus de répartition des responsabilités et de collaboration entre les acteurs publics et privés dans l'approvisionnement en semences de premières générations pour des cultures spécifiques ; y compris porter une attention particulière aux aspects de l'assurance de la qualité des semences de premières générations (évaluation de suivi).</li> <li>4. S'engager dans le plaidoyer et le développement de mécanismes pour un financement public durable et des investissements dans la production et la fourniture de semences de premières générations ; mener des activités de suivi de l'étude portant sur les semences de premières générations avec les acteurs clés.</li> <li>5. Concevoir et soutenir la mise en œuvre de modèles commerciaux et/ou de PPP spécialisés, impliquant des acteurs publics et privés clés pour la production et l'approvisionnement en semences de premières générations, avec une spécialisation pour les principales cultures : le sorgho, le mil, le niébé, l'arachide et les légumes indigènes, y compris le développement adapté des capacités humaines.</li> </ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• INRAN</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• DCCS</li> <li>• APPSN</li> <li>• FUCOPRI</li> <li>• Entreprises et producteurs semenciers</li> <li>• Coopératives</li> <li>• Autres bailleurs de fonds</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	<p>Organisations de développement avec un champ d'action dans le développement du secteur semencier, des capacités de conception et de facilitation de PPP et de développement commercial, et un aperçu de la structure des finances publiques en étroite collaboration avec l'INRAN, les entreprises semencières, les producteurs de semences et les coopératives (IFDC en collaboration avec l'ICRISAT et d'autres organisations du CGIAR à travers ISSD/Sahel).</p>

<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement C/REG.4/05/2008 : Article 28 : Origine des semences-mères concernant le contrôle et la justification de l'origine des semences-mères.</li> </ul> <p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 dont les articles 37 et 40 respectivement concernant le rôle du Directeur Général de l'Agriculture dont et concernant le directeur du contrôle et de la certification des semences responsable de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique semencière nationale.</li> <li>• Loi n°2014-67 dont l'article 5 stipulant qu'à l'exception du matériel de base et les semences de prébase, toute autre semence peut être produite, diffusée, exportée ou importée par une personne possédant les compétences techniques et disposant d'un agrément.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des services publics et privés spécialisés dans la production et l'approvisionnement de semences de premières générations pour des cultures spécifiques sont opérationnels.</li> <li>• Les PPP ciblés sur les semences de premières générations pour le sorgho, le mil, l'arachide et le niébé sont en phase pilote ; de plus en plus, de manière plus structurée et transparente, les entreprises semencières, les producteurs de semences et les coopératives s'approvisionnent en semences de premières générations auprès d'entreprises spécialisées en production de semences de premières générations et de PPP.</li> <li>• Les dispositifs de financement public initiaux soutiennent les composantes publiques de l'offre de semences de premières générations.</li> <li>• Des moyens digitaux sont utilisés dans la production et la commercialisation de semences de premières générations.</li> </ul>
<i>Horizon – dix ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entreprises semencières, les producteurs de semences et les coopératives s'approvisionnent en semences de premières générations de manière régulière, structurée et transparente auprès d'entreprises spécialisées dans la production de semences de premières générations spécialisées et de PPP.</li> <li>• Ces entreprises semencières spécialisées et ces PPP ont acquis une place spécifique sur le marché et sont financièrement viables.</li> <li>• Des dispositifs de financement public dédiés et durables couvrent les composantes publiques de ces PPP.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GoSeed est responsable de la promotion commerciale et de la fourniture de semences de premières générations de semences de variétés améliorées générées par l'IITA et d'autres centres CGIAR (<a href="#">IITA, 2022</a>). Il comprend le niébé, le maïs et le riz, ainsi que diverses cultures de racines et de tubercules. Elle a été créée en 2016 en tant qu'unité de la plateforme d'incubation d'entreprises de l'IITA et est enregistrée en tant que société à responsabilité limitée.</li> <li>• QualiBasic Seed Company est une société de semences de base établie au Kenya pour produire et fournir des semences de base de qualité aux sociétés semencières d'Afrique orientale et australe (<a href="#">QualiBasicSeed, 2022</a>) ; il cible la production et l'offre notamment de lignées pures de maïs et vise ainsi à accroître la production et la commercialisation de nouvelles variétés de maïs hybrides plus performantes. Elle possède des filiales en Zambie et en Afrique du Sud.</li> <li>• EcoBasicSeed est une société spécialisée dans les semences de premières générations actuellement établie à Zaria, Kaduna, Nigeria. Elle se concentre sur le maïs et quelques autres cultures. L'entreprise suit le modèle de QualiBasic Seed Company (<a href="#">ECOBASICSeed, 2022</a>).</li> <li>• AVISA (<a href="#">ICRISAT, 2021b</a>) est un portail d'information géré par l'ICRISAT, qui vise à accroître la disponibilité des semences de premières générations pour les légumineuses et les petites céréales pour les entreprises semencières et les producteurs en Afrique de l'Ouest.</li> </ul>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de semences de premières générations par culture/an (TASAI ; AVISA) ;</li> <li>• Volume, sources et procédures d'accès aux semences de base par culture/an ; sur la base des informations communiquées par l'INRAN, les entreprises semencières, les producteurs de semences et les coopératives ;</li> <li>• Utilisation de semences de premières générations de qualité par les entreprises semencières/producteurs de semences/coopératives (TASAI) ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèles de production et de approvisionnement des semences de premières générations développés et testés (licences/agreement de production) ;</li> <li>• Nombre de transactions entre la recherche, les entreprises de semences de premières générations et les PPP, les entreprises semencières, les producteurs de semences et les coopératives par culture/an (compilé sur la base d'AVISA et des registres nationaux des semences ; ISSD/Sahel).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1 : Des semences de prébase et de base disponibles pour les producteurs de semences.</li> </ul>

### 4.2.3 Capacité technique des producteurs de semences

<i>Ambition</i>	Les producteurs de semences maîtrisent les bonnes pratiques agronomiques et les dispositions réglementaires pour la production des semences certifiées.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de production des semences</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>Les producteurs de semences ne maîtrisent pas les bonnes pratiques agronomiques et les dispositions réglementaires qui conduiraient à une meilleure productivité des champs semenciers et à une qualité accrue des semences produites.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entreprises semencières, les producteurs de semences, les coopératives ont des capacités insuffisantes pour la production de semences certifiées.</li> <li>• Ce défi impacte la qualité et la quantité de semences produites et la rentabilité de l'activité de production de semences certifiées. En conséquent, il impacte également le portefeuille de semences disponibles.</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Les producteurs de semences ne maîtrisent pas les bonnes pratiques agronomiques et les dispositions réglementaires qui conduiraient à une meilleure productivité des champs semenciers et à une qualité accrue des semences produites.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : Coopératives</li> <li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li> <li>• Identifié comme défi par culture : Légumes</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer la capacité des producteurs de semences associés aux entreprises semencières et/ou aux coopératives dans une perspective de professionnalisation, de spécialisation et d'amélioration de la part de marché des semences de qualité pour diverses cultures.</li> <li>2. Explorer la viabilité, les modalités commerciales et le positionnement institutionnel des services de soutien aux entreprises qui favorisent la professionnalisation et la spécialisation des producteurs de semences.</li> <li>3. Sur la base de l'évaluation, établir et promouvoir une/des entité(s) de service d'appui aux entreprises qui s'engage dans le développement des capacités sur les aspects techniques et réglementaires.</li> <li>4. Surveiller les progrès et l'impact des services de soutien aux producteurs de semences, tirer des enseignements, favoriser la mise à l'échelle et l'institutionnalisation.</li> </ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPSN</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• DCCS</li> <li>• INRAN</li> <li>• Entreprises semencières, producteurs de semences et coopératives</li> <li>• INRAN, centres CGIAR</li> <li>• Services d'appui aux entreprises</li> <li>• Projets et ONG</li> <li>• Autres bailleurs de fonds</li> </ul>

<i>Acteur catalytique</i>	Cabinet de conseil, prestataire de services et/ou organisation de développement avec une expertise confirmée dans les aspects techniques de la production de semences, complété par une entité ayant une solide expérience dans le développement commercial et le secteur des semences (facilité par l'ISSD/Sahel).
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement C/REG.4/05/2008 (Chapitre 3/Article 8) portant sur la formation et la participation des différents acteurs du système semencier.</li> </ul> <p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 dont l'article 37 concernant le Directeur Général de l'Agriculture dont le rôle est d'assurer la corrélation entre la recherche, la formation, et l'innovation et promouvoir l'appui conseil adapté aux producteurs.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités techniques des producteurs de semences sont renforcées pour l'obtention de rendements semenciers accrus et a menant à une meilleure rentabilité de leur activité.</li> <li>• Au moins deux entités de services d'appui aux entreprises soutiennent les producteurs de semences associés aux entreprises semencières et aux coopératives dans au moins trois régions du pays ; tout en étant subventionnées, leurs entreprises deviennent commercialement viables et autonomes.</li> <li>• Pour des cultures individuelles ou des combinaisons de cultures, dix producteurs de semences à grande échelle ou groupes de producteurs de semences à petite échelle se sont professionnalisés et spécialisés dans la production de semences.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGRA-PASS a apporté un soutien important aux entreprises semencières dans leur capacité à produire et à commercialiser des semences de qualité dans plusieurs pays africains (AGRA, 2017).</li> <li>• Les projets ISSD/Éthiopie et ISSD/Ouganda ont réussi à renforcer les capacités des groupes de producteurs de semences ou des coopératives en matière de production, de gestion des finances et de la commercialisation de semences (Sisay et al., 2017; Mastenbroek et al., 2015).</li> </ul>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendement de la production semencière par culture/par an au niveau national (ISSD/Sahel) ;</li> <li>• Nombre de producteurs enregistrés qui ont produit des semences de qualité/certifiées au cours de l'année de collecte des données (TASAI) ;</li> <li>• Nombre d'entreprises semencières/d'organisations d'agriculteurs/de coopératives enregistrées qui ont produit et/ou importé et/ou commercialisé des semences certifiées au cours de l'année de collecte des données (TASAI) ;</li> <li>• Volume de semences certifiées produites et vendues par culture ; les informations sont obtenues à partir de deux sources : les données agrégées des entreprises/producteurs de semences et les volumes de production de semences certifiées par le gouvernement (TASAI) ;</li> <li>• Volume de semences acceptées/rejetées par le contrôle qualité, sur la base de l'annuaire national des disponibilités de semences.</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2 : Renforcement de l'approvisionnement national en semences de haute qualité à travers des entreprises commerciales locales de production de semences.</li> <li>• Objectif 3 : Accroissement des surplus de production des petits producteurs par la popularisation de l'utilisation de semences de haute qualité, accompagné par des bonnes pratiques agricoles.</li> </ul>

## 4.3 Système de commercialisation des semences

### 4.3.1 Planification de la commercialisation de semences certifiées et paysannes

<i>Ambition</i>	Le cadre de planification de commercialisation de semences certifiées et paysannes <sup>1</sup> est performant.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de commercialisation des semences</li> <li>• Utilisation des semences</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>Les informations concernant les variétés disponibles sont insuffisantes pour les producteurs de semences.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entreprises semencières, les producteurs de semences et les coopératives sont limités dans la production en raison d'un faible accès à la bonne quantité de semences de premières générations et de semences certifiées et paysannes des variétés demandées.</li> <li>• Les entrepreneurs semenciers sont limités dans leur activité de commercialisation en raison d'informations insuffisantes.</li> <li>• Cette situation est applicable à toutes les cultures vivrières.</li> <li>• Les principales contraintes qui entravent l'approvisionnement comprennent les processus inefficaces pour l'approvisionnement en semences de premières générations et les liens entre les acteurs publics et privés.</li> <li>• L'absence d'un système de prévision et de planification de la production et de la commercialisation des semences, qui prend en compte des mesures pour faire face aux facteurs imprévisibles des marchés des semences, essentiel à la planification de son approvisionnement, combinée à un alignement et à des capacités de planification limités des acteurs dans la chaîne de valeur des semences entravent la continuité de l'approvisionnement en semences de qualité de variétés améliorées.</li> <li>• Des leçons peuvent être tirées d'autres pays afin de mettre en place un système de prévision et de planification, tout en assurant l'alignement et le renforcement des capacités.</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Les informations concernant les variétés disponibles sont insuffisantes pour les producteurs de semences.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li> <li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li> <li>• Identifié comme défi par culture : Niébé, Arachide, Riz, Maïs, Sorgho, Mil</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer les modèles commerciaux (durabilité, performance de production et commercialisation, les appréciations par les partenaires) et les pratiques actuels des entrepreneurs semenciers, des ONG et des projets de commercialisation des semences, y compris l'assurance de la qualité des semences.</li> <li>2. Explorer et faciliter des structures et processus pour le système de prévision et de planification des semences utilisées et adaptées pour les entrepreneurs semenciers pour la production et la commercialisation de semences de qualité, y compris un modèle commercial couvrant les transactions et le plan de durabilité (lié à la VIS <i>Planification de la production de semences de premières générations</i>).</li> <li>3. S'engager dans le pilotage du système de prévision et de planification des semences de qualités (lié à la VIS <i>Planification de la production de semences de premières générations</i>).</li> <li>4. S'engager dans la mise à l'échelle et l'institutionnalisation du système de prévision et de planification des semences (lié à la VIS <i>Planification de la production de semences de premières générations</i>).</li> </ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPSN et membres</li> </ul>

<sup>1</sup> Les semences paysannes (produites au sein du système semencier communautaire) sont définies dans le glossaire de ce document ; cette définition est notamment basée selon les critères indiqués par la [FAO \(2006\)](#) pour les semences de qualité déclarée. De manière identique, la définition des semences informelles (produites au sein du système semencier informel) est donnée dans le glossaire ; l'assurance de la qualité des semences informelles est basée sur les relations entre utilisateurs de semences et producteurs et/ou commerçants de semences, donc basée sur la confiance ([Louwaars & de Boef, 2012](#)).

	<p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• DCCS</li> <li>• INRAN</li> <li>• Agro-dealers</li> <li>• Coopératives</li> <li>• ONG et projets</li> <li>• Entreprise de TIC</li> <li>• Autres bailleurs de fonds</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	Cabinet de conseil, ONG ou organisme de développement ayant une connaissance du secteur semencier avec une expertise solide en marketing et commercialisation (ISSD/Sahel).
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<i>Sans objet</i>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur semencier est plus professionnel en améliorant l'accès des agriculteurs à des semences de qualité et en fournissant des services.</li> <li>• Le secteur semencier est de nature pluraliste ; il a des liens plus solides et plus structurels entre les entrepreneurs semenciers pour une diversité de cultures.</li> <li>• Un système de prévision et de planification des semences est utilisé par tous les acteurs. Les utilisateurs commencent progressivement à payer pour ces services assurant une durabilité à long terme.</li> </ul>
<i>Horizon – dix ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur semencier (incluant une diversité d'acteurs) est dynamique et couvre plus de 70% de la surface du pays.</li> <li>• Une unité spécialisée dans la prévision et la planification des semences de l'APPSN appuie de manière intégrée le secteur et tous les acteurs impliqués dans son fonctionnement.</li> <li>• Elle est financièrement durable, couverte par les services qu'elle rend aux acteurs semenciers.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">AVISA</a> (2022) met en place un cadre solide pour le transfert de nouvelles variétés du système de recherche de CGIAR et NARS aux multiplicateurs de semences de premières générations publics et/ou privés. Des processus et des systèmes sont mis en œuvre pour collecter, archiver et synthétiser les données de performance justifiant les avantages des variétés. Un tel programme renforcera l'expérience technique et commerciale des acteurs du système public des semences de premières générations, permettant aux acteurs des semences de premières générations de fournir un plus grand volume et une disponibilité fiable des stocks. AVISA s'associe à la <a href="#">Syngenta Foundation</a> (2022) pour une agriculture durable pour développer des opportunités publiques-privées dans le secteur des semences.</li> </ul>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'acteurs semenciers qui participent à un système de prévision et planification semencière (ISSD/Sahel) ;</li> <li>• Quantité de report ou de surplus de semences certifiées et de qualité par an et par culture (ISSD/Sahel) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs utilisant des semences de qualité (ISSD/Sahel ; référence) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs utilisant des variétés améliorées (ISSD/Sahel ; référence) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs atteints par les entrepreneurs du secteur semencier privé (ISSD/Sahel ; stratifié par type d'entrepreneur) ;</li> <li>• Part des semences de qualité vendues par les réseaux du secteur privé dans le cadre de l'ensemble du marché des semences (ISSD/Sahel) ;</li> <li>• Nombre d'entreprises semencières viables, d'agro-dealers et de coopératives opérant avec succès depuis plus de 3 ans sur le marché des semences (TASAI).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2 : Renforcement de l'approvisionnement national en semences de haute qualité à travers des entreprises commerciales locales de production de semences.</li> <li>• Objectif 3 : Accroissement des surplus de production des petits producteurs par la popularisation de l'utilisation de semences de haute qualité, accompagné par des bonnes pratiques agricoles.</li> </ul>

### 4.3.2 Capacité de commercialisation des semences

<i>Ambition</i>	La capacité de commercialisation des entrepreneurs semenciers (excepté les producteurs de semences ne commercialisant pas de semences) est améliorée.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de commercialisation des semences</li> <li>• Prestation de services</li> <li>• Utilisation de semences de qualité</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>Les connaissances de la part des entrepreneurs semenciers concernant la commercialisation des semences sont insuffisantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les semences de qualité et les variétés améliorées sont des catalyseurs pour augmenter la productivité et la rentabilité des cultures ; ils permettent aux agriculteurs d'obtenir des rendements et des revenus plus élevés.</li> <li>• Les taux d'adoption de variétés améliorées et de remplacement des semences informelles par des semences de qualité restent faibles, ayant des implications sur la productivité des cultures.</li> <li>• Les agriculteurs ont des connaissances et des informations limitées concernant les avantages liés à l'utilisation des variétés améliorées ou des semences de qualité. Ils ne savent pas toujours quelles variétés correspondent le mieux à leur système agricole, à leur agroécologie et aux demandes du marché.</li> <li>• Les agriculteurs ont un accès limité aux semences de qualité et aux variétés améliorées.</li> <li>• Ils méconnaissent les innovations dans les systèmes semenciers comme les semences de qualité et les variétés améliorées de riz, sorgho, mil, arachide et niébé, oignon et autres légumes, et les variétés hybrides de cultures telles que le maïs.</li> <li>• Pour stimuler la demande en semences de qualité et de variétés améliorées pour diverses cultures, les entrepreneurs semenciers sont tenus d'investir dans la commercialisation et la promotion des semences afin de sensibiliser les clients potentiels et de créer une demande sur le marché.</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Les connaissances de la part des entrepreneurs semenciers concernant la commercialisation des semences sont insuffisantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li> <li>• Priorité majeure par cultures : Riz, Maïs</li> <li>• Identifié comme défi par culture : Riz, Maïs, Sorgho, Mil</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les capacités humaines et opérationnelles des entrepreneurs semenciers dans le développement de leur stratégie de commercialisation et de promotion.</li> <li>2. Améliorer les capacités et soutenir les entrepreneurs semenciers dans la mise en œuvre de stratégies de commercialisation et de promotion adaptées aux agriculteurs. Ceux-ci comprennent un large éventail d'activités, telles que : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Améliorer les capacités de distribution « du dernier kilomètre » de l'entreprise ;</li> <li>b. Soutenir l'installation de points de vente ruraux ;</li> <li>c. Faire une projection claire des coûts et des avantages pour l'agriculteur ;</li> <li>d. Promouvoir la vente de semences dans des conditionnements adaptés aux agriculteurs ;</li> <li>e. Soutenir l'organisation de parcelles de démonstration à grande échelle de variétés améliorées et de semences de qualité et de journées paysannes ;</li> <li>f. Renforcer la participation des entrepreneurs semenciers aux salons agricoles et aux foires aux semences pour promouvoir leurs produits ;</li> <li>g. Soutenir la réalisation et la diffusion d'émissions radiophoniques et de supports de promotion imprimés qui illustrent les avantages des semences de qualité et des variétés améliorées pendant les périodes de commercialisation des semences (saison d'hivernage et de maraîchage) aux environs des points de vente ;</li> <li>h. Faciliter la différenciation des semences de qualité des semences contrefaites.</li> </ol> </li> </ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPSN et membres</li> </ul>

	<p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• DCCS</li> <li>• INRAN</li> <li>• Entrepreneurs semenciers</li> <li>• Services de vulgarisation et de développement commercial, médias</li> <li>• Agro-dealers</li> <li>• Organisations de marché de producteurs et agriculteurs</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	ONG/cabinet de conseil/organisation de développement ayant une expertise sur la commercialisation et la promotion des semences (ISSD/Sahel).
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement C/REG.4/05/2008 dont le chapitre 3 donnant les principes généraux portant sur l'harmonisation en matière de politiques semencières dont la libre circulation des semences dès lors de leur conformité aux normes de qualité en vigueur (Article 5), la reconnaissance mutuelle et d'équivalence des certifications, de contrôle et d'homologation (Article 6), la reconnaissance des normes internationales (Article 7) et la formation et la participation des différents acteurs du système semencier (Article 8).</li> <li>• Chapitre 23 portant sur les exportations-importations.</li> </ul>
<i>Horizon – deux ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins trois entreprises semencières nationales, deux entreprises internationales en partenariat avec des entrepreneurs semenciers sahéliens et trois coopératives ont une stratégie de promotion et de commercialisation de semences de qualité et s'y engagent.</li> <li>• Elles mettent en place une campagne de sensibilisation à l'aide de différents outils de communication.</li> <li>• Chacune d'elles initie des activités dans au moins deux régions du pays.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins cinq entreprises semencières nationales, trois entreprises semencières internationales en partenariat avec des entrepreneurs semenciers sahéliens et six coopératives mettent en œuvre leur stratégie de commercialisation et de promotion des semences de manière structurée dans le cadre de leur stratégie commerciale.</li> <li>• Elles mettent également en œuvre une campagne de sensibilisation pour promouvoir l'utilisation de semences de qualité.</li> <li>• Chaque entreprise présente des variétés et participe à des activités promotionnelles dans au moins cinq régions ; chaque coopérative est active dans deux régions.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGRA-PASS a soutenu les entreprises semencières et les agro-dealers dans leur capacité à commercialiser des semences de qualité dans plusieurs pays africains (<a href="#">AGRA, 2017</a>).</li> <li>• Le programme ISSD/Ouganda a mis en œuvre une campagne de sensibilisation complète pour promouvoir l'adoption de semences de qualité provenant d'entreprises nationales, d'entreprises semencières locales et d'entreprises semencières internationales (<a href="#">WUR, 2022b</a>).</li> <li>• Le projet PSSD (Private Seed Sector Development) au Burundi s'engage dans la promotion de stratégies de distribution de semences qui aident, plutôt qu'entravent, le développement d'une industrie semencière dirigée par le secteur privé au Burundi (<a href="#">IFDC, 2022</a>).</li> <li>• Le programme de transfert de connaissances d'East-West Seed au Nigéria promeut l'utilisation de technologies agronomiques améliorées dans plusieurs États du Nigéria, par le biais d'activités pré-concurrentielles ; les semences de qualité de variétés améliorées de légumes sont considérées comme l'une des nombreuses technologies que les agriculteurs doivent mieux comprendre (<a href="#">East-West Seed, 2020</a>).</li> <li>• Le <i>Collaborative Seed Programme</i> (CSP) au Nigéria encourage les investissements des entreprises semencières nationales et mondiales dans la promotion de semences et de variétés de qualité dans les États de Kano et de Kaduna (<a href="#">CSP, 2022</a>).</li> </ul>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des entreprises mondiales/nationales et des coopératives dans la promotion de semences de qualité et de variétés améliorées, calculée sur la base du nombre et de la couverture nationale des activités de promotion pour chaque groupe (entreprises mondiales, nationales ; coopératives) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs atteints par les entreprises mondiales/nationales et les coopératives dans la promotion de semences de qualité et de variétés améliorées pour chaque groupe (entreprises mondiales, nationales ; coopératives) ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Âge moyen des variétés vendues par les entreprises/producteurs en fonction de l'année de diffusion de la variété, avec des données provenant du catalogue national des variétés, calculées comme une moyenne simple ou pondérée en fonction du volume par culture, selon la disponibilité des données (TASAI).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 3 : Accroissement des surplus de production des petits producteurs par la popularisation de l'utilisation de semences de haute qualité, accompagné par des bonnes pratiques agricoles.</li> </ul>

### 4.3.3 Réseau de distribution des semences certifiées

<i>Ambition</i>	Une densification et un renforcement de la capacité des réseaux de distribution de semences du secteur privé à commercialiser des quantités adéquates de semences de qualité et de variétés améliorées demandées de plusieurs cultures, au moment opportun et à un prix abordable sont achevés.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de commercialisation des semences</li> <li>• Utilisation des semences</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>Le nombre de points de vente dans les zones rurales est restreint.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réseaux commerciaux de distribution de semences sont insuffisants ; ils comprennent des agro-dealers et autres entrepreneurs semenciers.</li> <li>• Les ONG et les projets continuent de jouer un rôle important, malgré leur durabilité limitée dans le secteur des semences et des intrants.</li> <li>• Les entrepreneurs semenciers, les agro-dealers et les acteurs du secteur privé n'atteignent les agriculteurs que dans une mesure limitée.</li> <li>• Les coopératives jouent un rôle important.</li> <li>• Les types de systèmes semenciers (c'est-à-dire les systèmes formel, communautaire et informel) définissent le type d'acteurs semenciers, leurs modalités et leurs capacités de commercialisation.</li> <li>• Il est essentiel que, selon la culture et le type de systèmes semenciers, les acteurs engagés dans la commercialisation atteignent les agriculteurs avec des quantités adéquates de semences abordables, de la bonne qualité, de la bonne variété et en temps opportun.</li> <li>• Les marchés institutionnels ou les campagnes de distribution gratuite faussent les activités des agro-dealers et des entrepreneurs semenciers du secteur privé et de leurs réseaux ; en subventionnant la livraison, ils influencent la disposition des agriculteurs à payer pour des semences de qualité.</li> <li>• La commercialisation de semences contrefaites ou de qualité inférieure peut avoir lieu, mais elle est souvent associée aux marchés institutionnels. Le système d'assurance de qualité ne concerne pas les opérations des agro-dealers. En raison de leur confiance limitée dans les entrepreneurs semenciers, les agriculteurs considèrent qu'il est risqué d'acheter des semences.</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Le nombre de points de vente dans les zones rurales est restreint.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : Entreprises semencières</li> <li>• Priorité majeure par cultures : Sorgho, Mil</li> <li>• Identifié comme défi par culture : Sorgho, Mil, Niébé, Arachide, Légumes</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer les modèles commerciaux et les pratiques actuels des entreprises semencières, des agro-dealers, organisations/coopératives d'agriculteurs, des ONG et des projets de commercialisation des semences, y compris l'assurance de la qualité des semences (en lien avec la VIS <i>Planification de la commercialisation de semences certifiées et paysannes</i>).</li> <li>2. Faciliter la mise en activité de plus d'agro-dealers (inclusifs) dans les zones rurales (formations, enregistrement).</li> <li>3. Explorer et piloter des mécanismes au sein des principaux programmes de développement de la chaîne de valeur et du secteur privé pour renforcer la capacité et les modèles commerciaux des réseaux du secteur privé, y compris les entreprises semencières et d'autres entrepreneurs semenciers en tant que fournisseurs, et les coopératives, les agrégateurs, les transformateurs et d'autres acteurs du marché semencier comme leurs clients.</li> </ol>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Développer des modalités et des structures pour les unités de service d'appui au développement des entreprises qui comprennent le développement des capacités techniques, opérationnelles et humaines, le coaching en entrepreneuriat, la facilitation interentreprises avec les entreprises semencières et les producteurs, le développement et la facilitation d'incitations financières et la mise en place de l'assurance de la qualité des semences par un tiers.</li> <li>5. Surveiller les progrès et l'impact des projets pilotes et faciliter les leçons apprises avec les unités de service de soutien au développement des entreprises ; favoriser la mise à l'échelle des projets pilotes et des modalités réussis.</li> </ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPSN</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• INRAN</li> <li>• Entrepreneurs semenciers</li> <li>• ONG</li> <li>• Projets</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	Cabinet de conseil, ONG ou organisme de développement ayant une connaissance du secteur semencier avec une expertise solide en marketing et commercialisation (ISSD/Sahel).
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement C/REG.4/05/2008 dont l'article 5 portant sur le principe de libre circulation des semences et le titre 4 portant sur la commercialisation des semences.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'agro-dealers a augmenté (ex. 2-3 fois) par rapport à la situation de référence.</li> <li>• Les réseaux privés du secteur semencier se sont professionnalisés en améliorant l'accès des agriculteurs à des semences de qualité et en fournissant des services.</li> <li>• Les réseaux du secteur semencier privé sont de nature pluraliste, ils comprennent des entreprises semencières, des agro-dealers et des coopératives. Ils ont des liens plus forts et plus structurels avec les entreprises semencières pour une diversité de cultures.</li> <li>• Le pourcentage de semences de qualité vendues à travers les réseaux du secteur privé a considérablement augmenté, tandis que la présence des ONG et des projets dans le secteur a diminué pour plusieurs cultures.</li> </ul>
<i>Horizon – dix ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réseaux du secteur semencier privé sont dynamiques et couvrent une plus grande partie du pays ; ils sont une partie essentielle et digne de confiance du secteur des semences et ont des liens structurels avec les entreprises semencières, les organisations de vulgarisation et d'assurance de qualité.</li> <li>• Le déficit de semences dans les zones rurales pour la plupart des cultures a considérablement diminué et les variétés sont régulièrement remplacées par de nouvelles variétés plus productives et adaptées.</li> <li>• L'APPSN fournit un soutien commercial et d'autres services aux entrepreneurs semenciers locaux (y compris les agro-dealers et les coopératives) dans le cadre de son mandat organisationnel.</li> <li>• La part des semences de qualité vendues par les réseaux du secteur semencier privé pour la plupart des cultures est supérieure à 30%.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme de soutien aux agro-dealers du PASS a formé et certifié plus de 40 000 agro-dealers privés à travers l'Afrique subsaharienne, car ils sont considérés comme le principal canal de semences, d'engrais et de connaissances sur leur utilisation appropriée, pour les petits exploitants agricoles (AGRA, 2017).</li> <li>• Le projet PSSD au Burundi soutient les capacités des entreprises semencières dans la distribution du dernier kilomètre à travers des points de vente ruraux et des agents de vente mobiles (IFDC, 2022).</li> </ul>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concentration du réseau d'agro-dealers mesurée par le nombre d'agro-dealers enregistrés, le ratio agro-dealers/ménage et le nombre moyen d'agro-dealers avec lesquels les entreprises semencières travaillent (TASAI) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs utilisant des semences de qualité (ISSD/Sahel ; référence) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs utilisant des variétés améliorées (ISSD/Sahel ; référence) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs atteints par les entrepreneurs du secteur semencier privé (ISSD/Sahel ; stratifié par type d'entrepreneur).</li> </ul>

<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2 : Renforcement de l'approvisionnement national en semences de haute qualité à travers des entreprises commerciales locales de production de semences.</li> <li>• Objectif 3 : Accroissement des surplus de production des petits producteurs par la popularisation de l'utilisation de semences de haute qualité, accompagné par des bonnes pratiques agricoles.</li> </ul>
--------------------------------	---

#### 4.3.4 Niveau de professionnalisme des entrepreneurs semenciers

<i>Ambition</i>	La professionnalisation et la spécialisation des entrepreneurs semenciers (excepté les producteurs de semences ne commercialisant pas de semences) dans la commercialisation de semences de qualité des variétés améliorées de cultures ou de groupes de cultures spécifiques sont accrues.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des acteurs</li> <li>• Système de commercialisation des semences</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>Le niveau de professionnalisme des entrepreneurs semenciers n'est pas satisfaisant dans leurs relations avec les agriculteurs et dans la commercialisation et la promotion des semences.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les semences de qualité et les variétés améliorées sont des catalyseurs pour augmenter la productivité et la rentabilité des cultures ; elles permettent aux agriculteurs d'obtenir des rendements et des revenus plus élevés.</li> <li>• Les agriculteurs doutent de l'importance de l'utilisation des semences certifiées en raison de la mauvaise qualité et de la faible performances des semences précédemment achetées et aux systèmes de commande et de distribution des semences.</li> <li>• Les taux d'adoption de nouvelles variétés et de remplacement des semences informelles par des semences de qualité restent faibles, ce qui a des implications sur la productivité des cultures.</li> <li>• Les agriculteurs ont une connaissance limitée des avantages liés à l'utilisation des semences de qualité, des semences certifiées ou de variétés améliorées et ne savent pas toujours lesquelles de ces nouvelles variétés correspondent le mieux à leur système agricole, à leur agroécologie et aux demandes du marché.</li> <li>• Certains entrepreneurs semenciers engagés dans la commercialisation des semences ont une connaissance limitée des avantages des semences de qualité, des semences certifiées, de variétés améliorées et des bonnes pratiques culturales.</li> <li>• Ils sont des acteurs essentiels dans l'information et la sensibilisation des agriculteurs sur les avantages des semences de qualité, sur les variations des variétés améliorées et sur la manière dont elles correspondent et/ou peuvent améliorer la productivité et la rentabilité des systèmes de production.</li> <li>• Pour stimuler une demande de semences de qualité et de variétés améliorées pour diverses cultures, ces entrepreneurs semenciers locaux sont tenus d'investir dans leur base de connaissances, dans la commercialisation et la promotion des semences.</li> <li>• Ce n'est qu'alors qu'ils pourront sensibiliser les utilisateurs potentiels et créer une demande du marché pour les entreprises et les producteurs de semences.</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Le niveau de professionnalisme des entrepreneurs semenciers n'est pas satisfaisant dans leurs relations avec les agriculteurs et dans la commercialisation et la promotion des semences.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li> <li>• Priorité majeure par cultures : Niébé, Arachide</li> <li>• Identifié comme défi par culture : Riz, Maïs, Sorgho, Mil, Niébé, Arachide</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer la capacité des entrepreneurs semenciers dans une perspective de professionnalisation, de spécialisation et d'amélioration du potentiel du marché pour des semences de qualité pour diverses cultures.</li> <li>2. Organiser des visites d'apprentissage dans des pays comme le Nigeria et le Kenya et faciliter des programmes de coaching pour les entrepreneurs semenciers.</li> <li>3. Explorer la viabilité, les modalités commerciales et le positionnement institutionnel des services de soutien aux entreprises (Cf. VIS Capacité technique des producteurs de semences) qui favorisent la professionnalisation et la spécialisation des entrepreneurs semenciers.</li> </ol>

	<p>4. Sur la base de l'évaluation, établir et promouvoir une/des entité(s) de services de soutien aux entrepreneurs qui s'engagent dans le développement des capacités dans les aspects commerciaux des semences (aspects commerciaux de la gestion de la production ; gestion du marketing et gestion financière).</p> <p>5. L'entité ou les entités d'appui aux entrepreneurs facilitent les liens commerciaux et les services de planification, conduisent le développement des capacités et l'encadrement dans la gestion des entrepreneurs en mettant l'accent sur des cultures et des marchés spécifiques (riz, sorgho/mil, arachide/niébé et légumes) ; surveiller les progrès et l'impact des services de soutien aux producteurs de semences, faciliter les enseignements tirés, favoriser la mise à l'échelle et l'institutionnalisation.</p>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPSN</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• Entrepreneurs semenciers</li> <li>• Services de soutien aux entreprises</li> <li>• Projets et ONG</li> <li>• ISSD/Sahel</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	Cabinet de conseil, prestataire de services et/ou organisation de développement avec un profil fort dans les aspects techniques de la production de semences, complété par une entité ayant une solide expérience dans le développement des affaires et le secteur des semences (facilité par l'ISSD/Sahel)
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement C/REG-4/05/2008 du 18 mai 2008 dont le Titre 4/Chapitre 22 portant sur la commercialisation par les producteurs-distributeurs et les distributeurs.</li> </ul> <p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté conjoint n°214/MAG/EL/MF du 11 Novembre 2016 : dont l'article 3 portant sur l'agrément des commerçants par le MAGEL qui pour cela doivent respecter l'approvisionnement en semences par des variétés inscrites sur le catalogue officiel national ou ouest africain, être qualifiés, avoir des moyens de stockage et de conservation de semences appropriés.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réseau d'au moins deux entités de services d'appui aux entrepreneurs (lié à la <i>VIS Capacité technique des producteurs de semences</i>) soutient une diversité d'entrepreneurs semenciers engagés dans la promotion et la commercialisation de semences de qualité couvrant au moins trois régions du pays ; tout en étant subventionnées, leur activité devient commercialement viable et autonome.</li> <li>• L'activité des entrepreneurs semenciers sont rentables et durables ; ils couvrent une variété de cultures et servent les agriculteurs en leur donnant accès à des semences de qualité, abordables et opportunes de variétés améliorées demandées.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGRA-PASS a apporté un soutien important aux entreprises semencières dans leur capacité à produire et à commercialiser des semences de qualité dans plusieurs pays africains (AGRA, 2017).</li> <li>• Les projets ISSD/Éthiopie et ISSD/Ouganda ont réussi à renforcer les capacités des groupes ou des coopératives de producteurs de semences en matière de gestion de la production, des finances et de la commercialisation (Sisay et al., 2017; Mastenbroek et al., 2015).</li> </ul>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises semencières, producteurs de semences et coopératives ayant bénéficié de programmes/services de renforcement des capacités (formation, visites d'apprentissage, coaching) en gestion d'entreprise semencière (ISSD/Sahel) ;</li> <li>• Part de marché des quatre principales entreprises de semences (basée sur le volume) et concentration du marché telle que mesurée par l'indice Herfindahl-Hirschman (HHI) (TASAI) ;</li> <li>• Volume de semences certifiées produites et vendues par culture ; les informations sont obtenues à partir de deux sources : les données agrégées des entreprises/producteurs de semences et (ii) les volumes de production de semences certifiées par le gouvernement (TASAI) ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concentration du réseau d'agro-dealers, mesurée par le nombre d'agro-dealers enregistrés, le ratio agro-dealers/ménage et le nombre moyen d'agro-dealers avec lesquels les entreprises semencières travaillent (TASAI).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 3 : Accroissement des surplus de production des petits producteurs par la popularisation de l'utilisation de semences de haute qualité, accompagné par des bonnes pratiques agricoles.</li> </ul>

#### 4.3.5 Qualité des semences sur les marchés

<i>Ambition</i>	Un système de contrôle de semences sur les marchés est performant et efficace.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Système de commercialisation des semences</li> <li>Prestation de services</li> <li>Règlementation et certification</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>Les semences produites ne sont pas vendues entièrement en raison du au manque de lisibilité du marché, de prévisions et de planification pour la production de semences.</p> <p>La différenciation entre les graines et les semences sur le marché est difficile et donc problématique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'existe pas de contrôle de qualité au niveau des points de vente.</li> <li>Des semences de qualité inférieure, fausses et non-certifiées sont actuellement largement disponibles sur les marchés ; de plus en plus, les agriculteurs considèrent l'achat de semences comme une démarche risquée.</li> <li>Les entreprises de semences et les agro-dealers malhonnêtes continuent leurs pratiques étant donné que la commercialisation de semences de qualité inférieure ou la vente de céréales en tant que semences est rentable. Même si des normes de qualité existent pour les marchés des semences, leur application fait défaut.</li> <li>L'assurance de la qualité des semences est mise en place au niveau de la production, mais pas au niveau du marché.</li> <li>Les marchés institutionnels (gouvernement, ONG et projets) continuent d'être une source majeure de revenus pour les entreprises semencières ; ce qui influence les marchés des semences, y compris la qualité des semences disponibles sur les marchés. Les pratiques d'emballage et d'étiquetage sur les marchés institutionnels favorisent la livraison de semences de qualité inférieure, en particulier lorsque les acteurs institutionnels achètent de larges quantités de semences qui sont ensuite reconditionnées.</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Les semences produites ne sont pas vendues entièrement en raison du au manque de lisibilité du marché, de prévisions et de planification pour la production de semences.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Priorité majeure par acteurs : Producteurs et transformateurs</li> <li>Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li> <li>Identifié comme défi par culture : Sorgho, Mil</li> </ul> <p>Défi : La différenciation entre les graines et les semences sur le marché est difficile et donc problématique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li> <li>Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li> <li>Identifié comme défi par culture : Riz, Maïs, Sorgho, Mil, Niébé, Arachide</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Mener une évaluation de la qualité des semences disponibles sur les marchés, en évaluant différentes cultures et types d'acteurs, y compris les mécanismes de distribution et de commercialisation des entrepreneurs semenciers.</li> <li>Concevoir, piloter et mettre à l'échelle des innovations (y compris des technologies de traçage) pour introduire un mécanisme d'assurance qualité au niveau du marché.</li> <li>Soutenir l'application des pénalités et des sanctions par la formation à court terme des inspecteurs semenciers ; soutenir l'application de l'assurance qualité et du système juridique dans ces fonctions ; soutenir les organismes compétents dans la mise en place d'un système de qualification pour les</li> </ol>

	<p>entreprises semencières intègres et autres entrepreneurs et dans la disqualification des acteurs malhonnêtes.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Cibler les changements de comportement commercial des entreprises semencières, des agro-dealers, des producteurs de semences, des coopératives d'agriculteurs ; et sensibiliser les agriculteurs à l'identification et à l'achat de semences de qualité.</li> <li>5. Concevoir et piloter des mécanismes et des directives pour l'achat de semences par des acteurs institutionnels qui favorisent les semences de qualité et limitent les possibilités de commercialisation de semences contrefaites ou de qualité inférieure.</li> </ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DCCS</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• Système juridique et autres organismes chargés de l'application de la loi</li> <li>• APPSN</li> <li>• Entreprises semencières, coopératives, agro-dealers</li> <li>• Entreprises de technologie de l'information et de la communication (par exemple mPedigree, Agence Nationale pour la société de l'information (ANSI))</li> <li>• Agents de vulgarisation, ONG</li> <li>• Acteurs institutionnels du marché (gouvernement, ONG et projets).</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	<p>Cabinet de conseil ou organisation de développement ayant des connaissances sur le commerce des semences, les lois et réglementations sur les semences et les TIC, en étroite collaboration avec les agences publiques (ISSD/Sahel)</p>
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement C/REG.4/05/2008 dont le chapitre 10 portant sur le contrôle des lots.</li> </ul> <p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 dont l'article 40 concernant le Directeur du Contrôle et de la certification des semences responsable de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique semencière nationale.</li> </ul>
<i>Horizon – deux ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des projets pilotes sur la mise en place d'une assurance de la qualité au niveau du marché et un projet pilote comprenant un système de suivi sont efficaces. L'application des pénalités et des sanctions a augmenté.</li> <li>• Un registre d'entreprises dignes de confiance, éligibles pour soumissionner aux appels d'offres concernant les semences, est en place.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une ou des associations d'agro-dealers sont encadrées et renforcées pour garantir la qualité des semences de leurs membres.</li> <li>• Diverses mesures d'assurance de la qualité des semences sur le marché, de promotion des entrepreneurs intègres et de traçage des semences sont des pratiques courantes et ont réduit la présence et la rentabilité des entreprises et des agro-dealers malhonnêtes et la réduction des semences de qualité inférieure disponibles sur les marchés des semences ; la sensibilisation des agriculteurs et des autres acteurs à la valeur des semences de qualité est courante.</li> <li>• Les semences de qualité inférieure sur les marchés sont passées d'un problème structurel à un problème sporadique et qui apparaît dans des cas isolés.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le National Agricultural Seed Council (NASC) collabore avec mPedigree, l'USAID (United States Agency for International Development) et l'AGRA (Alliance for a Green Revolution in Africa) dans l'utilisation de l'application de suivi SeedCodex pour vérifier les semences contrefaites (<a href="#">AgroNigeria, 2019</a> ; <a href="#">mPedigree, 2022</a>)</li> <li>• Le Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS, Kenya) collabore avec mPedigree pour permettre la vérification avec des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) de la qualité des semences (<a href="#">Kariuki, 2017</a>) ; des efforts similaires sont mis en œuvre en Ouganda (<a href="#">Ashour et al., 2015</a>).</li> </ul>

<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concentration du réseau d'agro-dealers mesurée par le nombre d'agro-dealers enregistrés, le ratio agro-dealers/ménage et le nombre moyen d'agro-dealers avec lesquels les entreprises semencières travaillent (TASAI) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs utilisant des semences de qualité (ISSD/Sahel ; référence) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs utilisant des variétés améliorées (ISSD/Sahel ; référence) ;</li> <li>• Prévalence des semences contrefaites et de qualité inférieure dans le pays et efforts pour éradiquer le problème (TASAI).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 3 : Accroissement des surplus de production des petits producteurs par la popularisation de l'utilisation de semences de haute qualité, accompagné par des bonnes pratiques agricoles.</li> <li>• Objectif 4 : Des services semenciers et des réglementations favorables à l'entrepreneuriat semencier à toutes échelles.</li> </ul>

### 4.3.6 Marchés institutionnels des semences

<i>Ambition</i>	Les marchés institutionnels des semences sont plus transparents et inclusifs.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de commercialisation des semences</li> <li>• Système de production des semences</li> <li>• Coordination et gouvernance</li> <li>• Finance</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>Par les marchés institutionnels, des fausses semences et des semences de mauvaise qualité sont achetées par l'Etat, les ONG et les projets et mises à la disposition des agriculteurs.</p> <p>Le secteur semencier souffre de corruption depuis sa libéralisation.</p> <p>Les marchés institutionnels (gouvernement, ONG et programmes de développement) constituent une part importante du marché des semences au Niger.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien que les acheteurs institutionnels aient le potentiel de stimuler la croissance du secteur des semences, ils sont souvent une cause majeure de distorsion du marché. Les programmes de développement de la chaîne de valeur ainsi que le secteur privé s'engagent dans la diffusion et la commercialisation de semences de qualité de céréales, de légumineuses et de légumes. Les programmes humanitaires et de sécurité alimentaire achètent et diffusent des semences pour ces cultures.</li> <li>• Les sujets de préoccupation incluent la taille de la demande des marchés institutionnels, la nature ad hoc des achats institutionnels, l'incapacité des acheteurs institutionnels à conclure des contrats à long terme avec les entreprises semencières et la pratique d'achat de semences en gros, et un mauvais contrôle et suivi de la qualité des semences achetées et distribuées aux agriculteurs.</li> <li>• En conséquence, les entrepreneurs opportunistes entrent sur le marché des semences sans les connaissances et les compétences requises, un réseau fiable de producteurs de semences ou une éthique commerciale commune des semences.</li> <li>• Avec la pratique de l'achat de semences en vrac, les acteurs institutionnels brisent une caractéristique critique d'une industrie semencière saine : « l'intégrité de l'emballage » ; en conséquence, les agriculteurs ne savent pas qui a produit les semences qu'ils cultivent, et la réputation des entreprises semencières n'est plus en jeu lorsqu'elles vendent des semences de qualité inférieure.</li> <li>• Même si on aspire à une croissance des marchés des semences commerciaux, les marchés institutionnels devraient continuer à jouer un rôle important au cours de la prochaine décennie.</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Par les marchés institutionnels, des fausses semences et des semences de mauvaise qualité sont achetées par l'Etat, les ONG et les projets et mises à la disposition des agriculteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : Coopératives</li> <li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li> <li>• Identifié comme défi par culture : Sorgho, Mil, Niébé, Arachide, Légumes</li> </ul>

	<p>Défi : Le secteur semencier souffre de corruption depuis sa libéralisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li> <li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li> <li>• Identifié comme défi par culture : Riz, Maïs, Niébé, Mil, Arachide, Sorgo, Légumes</li> </ul> <p>Défi : Les marchés institutionnels (gouvernement, ONG et programmes de développement) constituent une part importante du marché des semences au Niger.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : ONG/FAO</li> <li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li> <li>• Identifié comme défi par culture : Niébé, Arachide</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer les défis et les opportunités au sein des pratiques existantes d'approvisionnement, de diffusion et de commercialisation des semences des grandes chaînes de valeur, du développement du secteur privé, des programmes humanitaires, de sécurité alimentaire et de changement climatique.</li> <li>2. Évaluer les modèles commerciaux actuels et la capacité de production des entreprises semencières, des producteurs et des coopératives qui approvisionnent les marchés institutionnels ; évaluer l'arrangement institutionnel actuel entre les acteurs institutionnels et les entrepreneurs semenciers.</li> <li>3. Examiner la faisabilité, les modalités et le positionnement institutionnel, et soutenir l'opérationnalisation d'une cellule de prestation de services qui coordonne l'interface entre les acteurs institutionnels et les semenciers ; fournir des services de conseil et d'assistance technique, par l'intermédiaire de l'unité, aux acteurs institutionnels du marché dans la conception et la mise en œuvre des directives d'achat, de diffusion et de commercialisation des semences d'une manière alignée sur les capacités, la capacité de production et la planification pluriannuelle des véritables entrepreneurs semenciers ; inclure des possibilités de contrats de plusieurs années.</li> <li>4. Renforcer et soutenir l'unité de prestation de services pour développer des stratégies d'approvisionnement favorables aux entreprises de semences et s'engager avec les acheteurs institutionnels pour leur pilotage et leur mise à l'échelle.</li> <li>5. Évaluer l'impact de l'unité de prestation de services ainsi que suivre les pratiques utilisées par les acteurs institutionnels du marché et les entreprises semencières ; tirer des enseignements sur le rôle et les contributions des acteurs institutionnels favorisant le développement du secteur semencier.</li> </ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bailleurs de fonds multilatéral et bilatéral</li> <li>• ONG et programmes de développement qui procurent, diffusent et commercialisent des semences</li> <li>• Entrepreneurs semenciers</li> <li>• APPSN</li> <li>• CNS</li> <li>• Prestataires des services</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	<p>Cabinet de conseil indépendant ou prestataire de services ou organisation de développement avec un profil solide dans le développement des affaires, l'évaluation des risques et le développement du secteur des semences, opérant en étroite collaboration avec le CNS et l'APPSN, qui pourraient héberger l'unité de prestation de services.</p>
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 dont l'article 37 concernant le rôle du Directeur Général de l'Agriculture dont assurer le contrôle, la supervision technique et l'harmonisation des règles et procédures d'intervention des programmes, projets de développement, établissements et organismes publics et assimilés en matière d'appui conseils et de formation des producteurs relevant de son domaine de compétence.</li> </ul>

<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les agences gouvernementales, les ONG et les projets utilisent des pratiques alignées sur la capacité de production des véritables entreprises semencières et autres entrepreneurs.</li> <li>• Dans l'achat, la diffusion et la commercialisation de semences de qualité, ils sont appuyés par une cellule de service qualifiée et indépendante.</li> <li>• Ils ne faussent plus le développement du secteur semencier mais favorisent le développement d'un secteur semencier responsable, professionnel et durable.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PSSD/Burundi a aidé l'association nationale des producteurs de semences à s'associer avec le gouvernement pour impliquer les acheteurs institutionnels dans la question des achats en gros. L'association vise à réduire l'impact des grands acheteurs institutionnels sur le marché et à les guider vers une relation de travail qui favorise des stratégies d'approvisionnement favorables aux entreprises de semences (IFDC, 2022).</li> <li>• Le programme CSP Nigeria réalise en 2022 une évaluation du fonctionnement et de l'impact des marchés institutionnels ; l'étude sert de base à l'élaboration d'un protocole facilitant les protocoles d'approvisionnement en semences favorables à l'industrie qui seront mis en œuvre en collaboration avec un certain nombre de programmes majeurs de chaîne de valeur, de développement du secteur privé, de sécurité alimentaire et humanitaire dans le pays (CSP, 2021a).</li> </ul>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence et fonctionnement du programme de subventions gouvernementales, y compris son évaluation par les entreprises semencières (TASAI) ;</li> <li>• Pourcentage des ventes de semences des entreprises semencières, des producteurs de semences et des coopératives via le marché direct (non institutionnel) (ISSD/Sahel).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 5 : Intégration du secteur semencier Sahélien dans le secteur régional et mondial.</li> </ul>

## 4.4 Prestation de services

### 4.4.1 Développement des variétés

<i>Ambition</i>	Le système de développement et de maintien de variétés est performant et efficace.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prestation de services</li><li>• Système de production des semences</li></ul>
<i>Défis</i>	<p>Les moyens matériels, humains et financiers sont insuffisants pour développer et maintenir de nouvelles variétés que ce soit dans des structures publiques ou privées nationales.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La capacité publique pour le développement de variétés de cultures importantes pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, où l'investissement du secteur privé n'est actuellement pas rentable, est limitée au Niger.</li><li>• Peu de sélectionneurs couvrent des cultures prioritaires pour la sécurité alimentaire et le développement agricole.</li><li>• La capacité opérationnelle des sélectionneurs et de leurs programmes sont limitées, car leurs budgets sont restreints et instables ; leurs infrastructures et installations actuelles les empêchent de fonctionner de manière professionnelle et conformément à leurs responsabilités nationales.</li><li>• Jusqu'à ce que l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) dispose d'allocations budgétaires suffisantes, sûres et durables pour le développement des variétés, il reste dépendant de projets financés de l'extérieur et continuera donc à être dirigé par les donateurs. Si de telles circonstances perdurent, l'INRAN continuera d'être perçu comme un partenaire d'essai et d'un employeur de main-d'œuvre sous-payée au sein des programmes de développement des cultures du CGIAR.</li><li>• Seulement à un degré limité, il s'engage dans des partenariats public-privés avec des entreprises semencières, des producteurs de semences et des coopératives qui peuvent favoriser leurs activités et la promotion des nouvelles variétés.</li><li>• La capacité nationale de développement des cultures vivrières prioritaires continue de dépendre du CGIAR, soutenue par quelques organisations internationales de développement et philanthropiques.</li></ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Les moyens matériels, humains et financiers sont insuffisants pour développer et maintenir de nouvelles variétés que ce soit dans des structures publiques ou privées nationales.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Priorité majeure par acteurs : Recherche</li><li>• Priorité majeure par cultures : Maïs, Riz, Sorgho, Mil</li><li>• Identifié comme défi par culture : Maïs, Riz, Sorgho, Mil, Niébé, Arachide, Légumes</li></ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Évaluer les programmes nationaux de développement variétal à l'aide de l'outil d'évaluation des programmes de sélection (Breeding Program Assessment Tool ; BPAT) (UQ, 2022) ; concevoir et restructurer des programmes pour améliorer leur efficacité et leur efficacité ; s'engager dans le développement des capacités humaines et institutionnelles dans les aspects techniques, commerciaux et de gestion ; investir dans les infrastructures.</li><li>2. Analyser et renforcer le mécanisme actuel de collaboration entre INRAN et les programmes de développement de variétés du CGIAR.</li><li>3. Cocréer un espace et piloter des partenariats public-privés dans le développement variétal entre la sélection publique avec les entreprises semencières et les coopératives.</li><li>4. Évaluer les financements publics et les politiques nécessaires pour un financement plus structuré et durable des programmes publics d'amélioration des cultures, notamment pour les cultures vivrières dont les systèmes semenciers sont commercialement moins attractifs (sorgho, mil, arachide et niébé) ; encourager et s'engager dans le plaidoyer pour un financement public durable et fiable pour les programmes de développement de variétés pour les cultures de sécurité alimentaire.</li></ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• INRAN</li></ul> <p>Acteurs impliqués :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil National de la Recherche Agronomique (CNRA)</li> <li>• Facultés d'Agronomie</li> <li>• ICRISAT, CGIAR</li> <li>• Entreprises semencières, coopératives et producteurs</li> <li>• Consommateurs et transformateurs</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	L'Université du Queensland en coopération avec l'ICRISAT Niger par le biais du BPAT avec des consultants régionaux et/ou un partenariat avec les centres CGIAR en Éthiopie et au Nigéria ont suivi un processus BPAT ; une organisation avec des connaissances en financements publics peut appliquer le processus au Niger.
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre international :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traité International des Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA) : Mobiliser les ressources génétiques pour une alimentation et une agriculture durable ;</li> <li>• Protocole de Nagoya : Faciliter l'accès et l'utilisation durable des ressources génétiques ;</li> <li>• OAPI : Garantir les droits de propriété intellectuelle ;</li> <li>• Convention sur la Diversité Biologique : Vise à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques.</li> </ul> <p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlementation commune aux Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (N°C/REG.4/05/2008) (CEDEAO) dans le but d'harmoniser les législations relatives au secteur semencier des Etats membres pour « créer les conditions favorables à l'émergence d'une industrie semencière forte, capable d'assurer un approvisionnement régulier, au moment opportun, en semences de qualité, en quantité suffisante et à des prix abordables dans les 17 pays de l'espace sous-régional » dont les articles 16, 17 et 22.</li> <li>• Règlement n°903/2009/CM/UEMOA pour harmoniser les législations relatives au contrôle de la qualité, de la certification et de la commercialisation des semences dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).</li> </ul> <p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi n°2014-67 : Mettre en application la réglementation de la CEDEAO pour le contrôle de la qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales dont la création, l'organisation et l'institution du Catalogue National des Espèces et Variétés Végétales (CNEV) ; la création, l'organisation et l'institution du CNS et l'institution de documents administratifs et techniques pour le contrôle et la certification des semences végétales.</li> <li>• Arrêté n° 121/MAG/DGA du 16 septembre 2014 dont l'article 3 stipulant que le CNS définit les exigences techniques pour la préparation des dossiers d'homologation.</li> <li>• Arrêté n° 122/MAG/DGA du 16 septembre 2014 instituant un CNEV.</li> <li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 dont l'article 37 concernant le Directeur Général de l'Agriculture dont sa participation à l'élaboration des programmes de recherche agricole et veille à leur adaptation aux besoins du monde rural.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités d'au moins deux programmes de développement des variétés au sein de l'INRAN sont améliorées en termes de ressources humaines, de gestion et de capacité d'infrastructure en utilisant le BPAT.</li> <li>• Des partenariats public-privés (PPP) entre l'INRAN et des organisations du CGIAR avec des entreprises semencières et des coopératives engagées dans la filière semencière pour le développement variétal sont opérationnels pour le riz et une légumineuse.</li> <li>• Des opportunités pour créer un financement public plus durable du développement des variétés sont identifiées et testées.</li> </ul>
<i>Horizon – dix ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Ministère en charge de l'Agriculture s'engage à fournir des budgets stables et fiables aux programmes en collaboration avec les institutions multilatérales de développement (par exemple, la Banque Africaine de Développement, la Banque mondiale, Banque Islamique de Développement).</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le BPAT (UQ, 2022) passe en revue les capacités techniques et les éléments de gestion clés des programmes de recherche végétale. Il prend en charge la conception d'améliorations qui augmentent</li> </ul>

	l'efficacité et entraînent des taux plus élevés de gain génétique ; il est utilisé pour améliorer les programmes du CGIAR (CGIAR, 2020) et a également renforcé les programmes nationaux en Éthiopie et en Inde.
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de chercheurs actifs dans les secteurs public et privé couvrant des cultures spécifiques ; les chercheurs peuvent travailler dans des instituts de recherche nationaux, des universités ou des entreprises semencières ; les chercheurs employés par des entreprises semencières étrangères qui sont basées à l'extérieur du pays sont exclus du décompte (TASAI) ;</li> <li>• Nombre de générations/population développées ou testées par an (AVISA) ;</li> <li>• Nombre de variétés diffusées par culture/an (TASAI) ;</li> <li>• Nombre (et pourcentage du total) de variétés commercialisées présentant des caractéristiques telles que : intelligentes face au climat (par exemple, la tolérance à la sécheresse); liés à une utilisation particulière (par exemple, cuisson rapide) ; nutrition améliorée ; et à la demande de l'industrie ; les informations proviennent du catalogue des variétés et sont calculées en pourcentage de toutes les variétés commercialisées par culture au cours des 3 dernières années (TASAI) ;</li> <li>• Âge moyen des variétés sur le marché des semences par culture/an (TASAI) ;</li> <li>• Nombre et noms de variétés vendues et abandonnées par les entreprises semencières/producteurs de semences au cours de l'année de collecte de données (TASAI) ;</li> <li>• Âge moyen des variétés vendues par les entreprises/producteurs en fonction de l'année de mise sur le marché de la variété ; basé sur des données provenant du catalogue national des variétés et calculé comme une moyenne simple ou pondérée en fonction du volume, en fonction de la disponibilité des données (TASAI).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<i>Aucun car le développement des variétés ne fait pas partie du projet.</i>

#### 4.4.2 Itinéraire technique pour le contrôle et la certification adaptée

<i>Ambition</i>	Des systèmes d'assurance de la qualité des semences consolidés, efficaces et durables couvrent plusieurs cultures. Les normes et protocoles spécifiques d'assurance de qualité des semences sont élaborés et mis en œuvre pour toutes les cultures.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation des services</li> <li>• Règlementation et certification</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>Les itinéraires techniques recommandés sont difficilement traçables a posteriori.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités humaines, techniques et opérationnelles de la DCCS, responsable de l'assurance de la qualité des semences, y compris les laboratoires semenciers et les véhicules disponibles au sein des bureaux régionaux, ne sont pas en mesure de faire face à la demande de l'industrie semencière du Niger.</li> <li>• Le service de contrôle de qualité se concentre principalement sur les cultures de céréales et de légumineuses.</li> <li>• Les normes et protocoles de qualité des semences n'ont pas encore été élaborés pour toutes les cultures. Si des protocoles ont été élaborés, leur mise en œuvre est limitée. La capacité et les ressources disponibles des acteurs et du personnel d'assurance de la qualité pour adhérer aux protocoles et aux modalités (itinéraires) sont limitées.</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Les itinéraires techniques recommandés sont difficilement traçables a posteriori.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li> <li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li> <li>• Identifié comme défi par culture : Sorgho, Mil, Légumes</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mener une étude sectorielle couvrant toutes les cultures pour évaluer l'assurance de la qualité des semences, la couverture des cultures en termes de normes, de protocoles et de modalités d'assurance de la qualité ; évaluer les normes et protocoles disponibles pour les cultures non-couvertes au Niger, mais disponibles ailleurs ; identifier les défis et les opportunités d'amélioration.</li> </ol>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. S'engager dans le développement des capacités du personnel d'assurance de la qualité des semences au sein des organismes responsables et de l'INRAN, des entreprises semencières, des producteurs de semences, et des coopératives.</li> <li>3. Développer et adapter, puis tester des normes, protocoles et modalités nouveaux (autres cultures) et adaptés (conditions diverses et locales) pour toutes les cultures pertinentes du pays.</li> <li>4. Consolider et institutionnaliser les normes, protocoles et modalités nouveaux et adaptés, sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs concernées pour leur utilisation.</li> </ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DCCS</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• INRAN</li> <li>• APPSN</li> <li>• Entreprises semencières, producteurs de semences et coopératives</li> <li>• Service de vulgarisation</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	Cabinet de conseil ou organisation de développement ayant une connaissance du secteur semencier et en particulier des systèmes d'assurance de qualité des semences, y compris des approches décentralisées et pluralistes.
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement C/REG.4/05/2008 (CEDEAO) dont le titre 2 portant sur le contrôle des semences et le titre 3 portant sur la certification des semences.</li> </ul> <p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 dont les articles 37 et 40 du chapitre 4 stipulant que la DGA est chargée de participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires et des textes communautaires et internationaux en matière de production, de conditionnement, de contrôle de la qualité et de certification des semences et plaints fruitiers et en assurer l'application et que sous l'autorité directe de la DGA, la DCCS est responsable de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique semencière nationale</li> <li>• Arrêté n° 123/MAG/DGA du 16 septembre 2014 instituant les documents administratifs dans le cadre du contrôle et de la certification des semences des espèces végétales et plants.</li> <li>• Arrêté n° 124/MAG/DGA du 16 septembre 2014 portant sur l'adoption des règlements techniques annexes relatifs aux règles régissant le contrôle de qualité et la certification des semences des espèces végétales et plants au Niger.</li> </ul>
<i>Horizon – deux ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évaluation de la capacité des acteurs, de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience des normes, des protocoles et des modalités d'assurance de la qualité des semences et du degré d'adhésion est menée, y compris l'identification des défis et des moyens de les relever.</li> <li>• Un plan de renforcement des capacités est mis en œuvre ; un processus multipartite pour l'adaptation et le développement de nouvelles normes, protocoles et modalités est mis en place, suivi d'un plan pour les pilotes initiaux.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des systèmes d'assurance de qualité pluralistes comprenant des normes, des protocoles et des modalités ont chacun été pilotés et testés et sont institutionnalisés pour toutes les cultures pertinentes pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</li> <li>• Les acteurs engagés dans l'assurance de la qualité des semences ont été formés et appliquent les normes, les protocoles et modalités.</li> <li>• Les projets pilotes ont été mis en œuvre pour certaines cultures, couvrant plusieurs systèmes semenciers et au moins trois régions ; les leçons apprises sur les modalités, les normes et les protocoles sont disponibles et incorporées dans un plan pour une mise à l'échelle et une institutionnalisation ultérieure.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme CSP au Nigeria, dans le cadre d'un effort de décentralisation, développe de nouvelles normes, protocoles et modalités pour les cultures non encore couvertes par le système d'assurance de la qualité des semences existant (<a href="#">CSP, 2021b</a>).</li> </ul>

<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume de semences de qualité produites et vendues désagrégé par culture ; les informations sont obtenues à partir des volumes de production de semences inspectés par la DCCS (ISSD/Sahel) ;</li> <li>• Nombre de cultures pour lesquelles des normes, protocoles et modalités spécifiques d'assurance de la qualité des semences sont disponibles (ISSD/Sahel).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 4 : Des services semenciers et des réglementations favorables à l'entrepreneuriat semencier à toutes échelles.</li> </ul>

#### 4.4.3 Ressources humaines, financières et matérielles disponibles pour les organes de contrôle et de certification des semences

<i>Ambition</i>	Les ressources humaines, financières et matérielles des organes de contrôle et de certification sont suffisantes pour un bon fonctionnement.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation de services</li> <li>• Finance</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>Les ressources humaines, matérielles et financières de la DCCS sont restreintes et empêchent un suivi approprié des champs de production des semences et de leurs itinéraires techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités humaines, techniques et opérationnelles de l'organisme national responsable de l'assurance de la qualité des semences, y compris les laboratoires de semences existants et fonctionnels, personnel qualifié, coûts de transport pour l'inspection des champs et des véhicules disponibles dans les bureaux régionaux, ne sont pas en mesure de répondre à la demande de l'industrie et ne sont pas équipés conformément à l'International Seed Testing Association (ISTA).</li> <li>• La DCCS n'est pas en mesure de répondre à la demande nationale et diversifiée de services d'assurance de la qualité des semences par les organismes de recherche responsables de la production de semences de premières générations et les entrepreneurs semenciers responsables de la production et de l'approvisionnement des semences de qualité.</li> <li>• Elle n'est pas active dans l'assurance de la qualité des semences sur les marchés ni dans l'inspection des personnes impliquées dans la commercialisation des semences de qualité. Par conséquent, sa capacité doit être renforcée de manière structurelle; cela ne peut être résolu qu'en s'attaquant aux contraintes de la structure financière et du modèle commercial de l'assurance de la qualité des semences dans le pays.</li> <li>• Les services d'assurance de la qualité des semences sont financés par le budget du gouvernement. Il existe un lien limité entre le budget opérationnel de l'organisme responsable et la prestation de services tels que l'inspection sur le terrain, les tests en laboratoire et l'délégation des systèmes internes de contrôle de la qualité des semences des entreprises semencières et des producteurs de semences. Les frais payés par les entreprises semencières et les producteurs pour les services d'inspection ne couvrent pas directement les coûts de ces services mais sont considérés comme des revenus du gouvernement.</li> <li>• Les paiements individuels des producteurs de semences pour l'inspection sur le terrain et les tests en laboratoire des semences ne sont pas réalisables. Avec un secteur semencier en croissance et plus décentralisé, le système d'assurance de la qualité des semences au Niger est confronté à des défis pour assurer l'efficacité et l'efficacité dans la prestation des services requis.</li> <li>• Pour améliorer la viabilité financière, des liens plus solides sont nécessaires entre les ressources financières de l'organisme d'assurance de la qualité et ses opérations. Le gouvernement devrait permettre au service de contrôle de la qualité de gérer les revenus générés pour les opérations et de supporter le déficit budgétaire à travers le fonds d'appui au secteur semencier inscrit dans la réglementation des semences.</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Les ressources humaines, matérielles et financières de la DCCS sont restreintes et empêchent un suivi approprié des champs de production des semences et de leurs itinéraires techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : Contrôle et Réglementation</li> <li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li> <li>• Identifié comme défi par culture : Riz, Millet, Niébé, Arachide, Légumes</li> </ul>

<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mener une étude de base sur le système d'assurance de la qualité des semences actuel, y compris les ressources techniques, humaines et opérationnelles, mais également inclure une évaluation de l'impact du modèle financier actuel sur la mise en œuvre des services d'assurance de la qualité des semences, y compris une analyse coûts-bénéfices. L'étude comprend une évaluation de la volonté de payer pour les services d'assurance de la qualité des semences parmi les entrepreneurs semenciers ; évaluer et tirer des enseignements des mécanismes générateurs de revenus pour l'assurance de la qualité des semences utilisés dans d'autres pays (par exemple, le Kenya, la Zambie et l'Afrique du Sud) ; et explorer les opportunités de financement pour réformer le cadre actuel et la structure gouvernementale plus large.</li> <li>2. S'engager avec les organisations de développement gouvernementales, internationales et multilatérales dans une voie pour améliorer la capacité humaine, technique et opérationnelle du système d'assurance de la qualité.</li> <li>3. Concevoir des modalités alternatives et plus durables pour le financement des services d'assurance de la qualité des semences avec les organismes gouvernementaux concernés ainsi qu'avec les représentants du secteur et développer des options de réduction des coûts ; et s'engager dans le plaidoyer pour soutenir les pilotes d'une nouvelle structure.</li> <li>4. Mettre en œuvre un pilote avec de nouvelles modalités financières pour le paiement des services d'assurance de la qualité des semences pour quelques cultures et dans quelques régions ; tirer les leçons de ce projet pilote, concevoir un mécanisme d'intégration et sensibiliser les acteurs concernés.</li> <li>5. Organiser le soutien politique et les exigences d'institutionnalisation, puis s'engager dans l'intégration à grande échelle.</li> </ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DGA</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• DCCS</li> <li>• MAGEL ; Ministère de l'Économie et des Finances</li> <li>• APPSN</li> <li>• Partenaires de développement, y compris les institutions financières multilatérales</li> <li>• Entreprises semencières, producteurs de semences et coopératives</li> <li>• INRAN</li> <li>• ISSD/Sahel</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	Cabinet de consultation/ONG ou organisation de développement ayant une connaissance à la fois du secteur semencier et des mécanismes de financement.
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret n°2021-347/PRN/MAG du 27 Mai 2021 dont la section 4/Article 10 stipulant que la DCCS est sous l'égide de la DGA et la section 5/Article 11 portant sur la Direction des Ressources Financières et du Matériel.</li> <li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 dont le Chapitre 4 définissant la composition et la structure de la DGA, de la DCCS, de la Direction des Ressources Financières et du Matériel, la Direction des Ressources Humaines et concernant le Directeur Général de l'Agriculture et le Chapitre 5 concernant l'attribution des Directeurs Nationaux des Directions Nationales d'appui ou Directions transversales : Articles 52 et 53.</li> <li>• Arrêté n°121/MAG/DGA du 16 Septembre 2014 complété par l'arrêté 49/MAG/EL du 25 Janvier 2018 dont l'article 3 portant sur l'échange d'informations entre les acteurs nationaux et régionaux pour le contrôle et la certification des semences, le soutien au secteur semencier et l'organisation du service officiel de contrôle et de certification des semences.</li> </ul>
<i>Horizon – deux ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan est en place dans lequel le gouvernement, avec le soutien d'institutions de financement multilatérales, améliore la capacité de l'assurance de la qualité des semences, tandis qu'une évaluation a également été réalisée pour développer et piloter des systèmes de revenus alternatifs et plus durables pour l'assurance de la qualité des semences.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les évaluations sont terminées et les acteurs sont parvenus à un accord sur la voie à suivre avec un projet pilote pour les modalités de paiement direct des services d'assurance de la qualité.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La situation en termes de ressources techniques, humaines et opérationnelles pour l'assurance de la qualité des semences est améliorée à un niveau tel que les services répondent aux exigences attendues.</li> <li>• Une réforme est conclue, avec 50 % du financement des services d'assurance de la qualité des semences basés sur une rémunération directe ; les entrepreneurs semenciers paient directement l'organisme d'assurance de la qualité des semences pour ses services ; son efficacité et son efficience ont considérablement augmenté.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure financière et modalités d'assurance qualité des semences de KEPHIS (Kenya) (<a href="#">KEPHIS, 2021</a>) et l'Organisation nationale sud-africaine des semences (<a href="#">SANSOR, 2020</a>).</li> <li>• Délégation des opérateurs privés pour effectuer des inspections sur le terrain afin de réduire les coûts (exemple Sénégalais).</li> </ul>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume de semences certifiées produites et vendues par culture utilisant de la procédure standard (Règlement CEDEAO C/REG.4/05/2008). Les informations sont obtenues à partir des volumes de production de semences certifiées par le gouvernement (TASAI) ;</li> <li>• Statut et mise en œuvre de divers instruments de la politique semencière nationale, y compris la politique semencière nationale, la loi semencière, les réglementations semencières et les arrêtés et décrets ministériels (TASAI) ;</li> <li>• Nombre d'inspections sur le terrain effectuées par campagne ;</li> <li>• Nombre et adéquation des inspecteurs des semences (TASAI) ;</li> <li>• Indice de régulation de la qualité des semences (EBA).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 4 : Des services semenciers et des réglementations favorables à l'entrepreneuriat semencier à toutes échelles.</li> </ul>

## 4.5 Utilisation des semences

### 4.5.1 Promotion de l'utilisation de semences de qualité

<i>Ambition</i>	La capacité des services de vulgarisation publics et privés pour la promotion de semences de qualité est améliorée.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisation des semences</li><li>• Système de commercialisation des semences</li></ul>
<i>Défis</i>	<p>Les producteurs méconnaissent les semences existantes et accessibles ainsi que leurs caractéristiques.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les taux d'adoption des nouvelles variétés et de remplacement des semences informelles par les producteurs par des semences de qualité restent faibles avec les implications sur la productivité des cultures.</li><li>• Les agriculteurs ont des connaissances limitées des avantages de l'utilisation des semences de qualité et ne savent pas toujours quelles variétés correspondent mieux à leur système agricole, leur agroécologie et la demande du marché. Ils ne sont pas toujours au courant des innovations dans les systèmes semenciers des diverses céréales, légumineuses et légumes.</li><li>• L'augmentation de la productivité des cultures et la réduction de l'écart de rendement pour toutes les cultures au Niger nécessitent une combinaison de l'utilisation des semences de qualité des variétés améliorées et de pratiques culturales avancées.</li><li>• Si des pratiques culturales avancées ne sont pas mises en place, les agriculteurs pourraient ne pas être en mesure de rentabiliser leur investissement dans des semences de qualité.</li><li>• Le faible ratio agents de vulgarisation/agriculteurs actuel, combiné à la participation limitée des entreprises semencières et d'autres entrepreneurs semenciers privés à la vulgarisation, limitent l'accès des agriculteurs aux connaissances et aux informations sur les semences de qualité et les pratiques culturales avancées qui conviennent à leur agroécologie et à leurs systèmes agricoles.</li><li>• Les vulgarisateurs publics manquent de compétences pour promouvoir des semences de qualité et de variétés nouvelles et améliorées pour des cultures distinctes et des pratiques culturales avancées. Par exemple, ils ont des connaissances et une expertise limitées en horticulture, ce qui, dans les cas où des conseils inappropriés sont donnés, aggrave le problème.</li><li>• Pour stimuler une demande de semences de qualité et de variétés améliorées pour diverses cultures, les entreprises semencières sont tenues d'investir dans la commercialisation et la promotion des semences afin d'éduquer les clients agriculteurs potentiels et de créer une demande sur le marché.</li><li>• Au même moment, la capacité de vulgarisation publique sur l'utilisation de semences de qualité et les bonnes pratiques agronomiques doit être renforcée.</li></ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Les producteurs méconnaissent les semences existantes et accessibles ainsi que leurs caractéristiques.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li><li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li><li>• Identifié comme défi par culture : Légumes</li></ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Concevoir et piloter un établissement qui soutient les organisations de vulgarisation publiques et privées dans la formation et la démonstration, y compris le développement des capacités humaines personnalisées (orienté vers la technologie des semences et l'entrepreneuriat) ; le cas échéant, lier les services aux principaux programmes de développement du secteur privé et de chaînes de valeur financés par les donateurs.</li><li>2. A travers l'établissement créé, soutenir à grande échelle le développement des capacités humaines et techniques des organisations de vulgarisation publiques et privées (y compris les ONG et les projets) sur les avantages des semences de qualité et des variétés améliorées, les sources de semences de qualité et l'utilisation de pratiques culturales avancées ; promouvoir l'utilisation de modalités telles que les démonstrations de variétés et de qualité des semences, l'organisation de journées paysannes et de campagnes de sensibilisation à grande échelle (par exemple, des émissions de radio et des foires). Cette action est directement liée aux activités de la VIS Réseau de distribution des semences certifiées qui renforcent les capacités des entreprises semencières, des</li></ol>

	coopératives et des agro-dealers dans la promotion de semences de qualité et de variétés améliorées.
	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Renforce la communication entre les organisations de recherche et de vulgarisation nationales soutenant l'utilisation de semences de qualité, de variétés améliorées et de pratiques culturales avancées.</li> <li>4. Développer un système de gestion des connaissances, si approprié lié à l'établissement, soutenant des vulgarisateurs et les formateurs engagés avec des modules d'apprentissage en ligne et du matériel de promotion de qualité.</li> </ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de vulgarisation</li> <li>• APPSN</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• DCCS</li> <li>• INRAN et universités</li> <li>• Services de vulgarisation publics</li> <li>• Services de vulgarisation privés</li> <li>• Entreprises semencières privées</li> <li>• Agro-dealers</li> <li>• Coopératives</li> <li>• ONG &amp; projets</li> <li>• Agriculteurs</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	ONG, cabinet de conseil ou organisation de développement avec de solides compétences en communication et en développement institutionnel et une connaissance de la vulgarisation rurale et de ses acteurs.
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<i>Sans objet</i>
<i>Horizon – deux ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'établissement d'appui à la vulgarisation publique et privée, aux entrepreneurs semenciers et à la promotion de semences de qualité et de pratiques culturales avancées est testé et opérationnel dans au moins deux régions en collaboration avec le secteur privé et les programmes de développement des chaînes de valeur qui sont soutenus par les donateurs, les ONG et les partenaires de développement.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La vulgarisation publique et privée possède des connaissances sur les semences de qualité, les variétés améliorées et les pratiques de culture avancées ciblant des cultures spécifiques (par exemple, riz, céréales, légumineuses, légumes).</li> <li>• Ils utilisent des outils de communication plus efficaces dans plus de cinq régions du pays.</li> <li>• Les acteurs privés du secteur semencier jouent un rôle actif dans la vulgarisation.</li> <li>• Un dispositif consolidé de vulgarisation semencière soutient de manière structurelle cette diversité d'acteurs publics et privés.</li> <li>• L'établissement est durable, facilitant les liens avec la recherche et permettant la gestion des connaissances.</li> <li>• La vulgarisation ciblée sur les semences prend de l'ampleur grâce aux principaux programmes du secteur privé et de la chaîne de valeur.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Composante légumes de l'ISSD/Ouganda : formation des professionnels de la filière ; la mise en place d'un réseau d'agronomes qualifiés pour l'échange de connaissances ; une installation pour les démonstrations de variétés ; et les services de vulgarisation agricole par des tiers et des entreprises (<a href="#">WUR, 2022c</a>).</li> <li>• PSSD/Burundi a soutenu la vulgarisation dirigée par le secteur privé qui a vu l'installation de plus de 9 000 parcelles de démonstration et la formation de plus de 120 000 agriculteurs.</li> <li>• Le programme CSP au Nigeria mène une recherche-action sur le développement, le pilotage et la mise à l'échelle de méthodologies de vulgarisation ciblant la promotion de l'utilisation de semences de qualité et de variétés améliorées (<a href="#">CSP, 2021c</a>).</li> </ul>

<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratio agents de vulgarisation agricole/ménages agricoles (TASAI) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs utilisant des semences de qualité (ISSD/Sahel ; référence) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs utilisant des variétés améliorées (ISSD/Sahel ; référence) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs touchés par les entrepreneurs privés du secteur semencier (ISSD/Sahel ; classé par type d'entrepreneur).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 3 : Accroissement des surplus de production des petits producteurs par la popularisation de l'utilisation de semences de haute qualité, accompagné par des bonnes pratiques agricoles.</li> </ul>

## 4.6 Organisation des acteurs

### 4.6.1 Organisation des acteurs du secteur semencier

<i>Ambition</i>	La structure, le fonctionnement et la gouvernance de l'APPSN s'améliorent, garantissant la couverture et la représentation de toutes les zones agricoles, cultures et types d'entreprises.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des acteurs</li> <li>• Coordination et gouvernance</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>Le niveau d'organisation du secteur semencier est faible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'APPSN, comme association professionnelle des semences, sert d'organe de coordination pour les entrepreneurs semenciers nationaux, mais aussi de point d'entrée sur le marché pour les entreprises semencières internationales.</li> <li>• Les organisations spécialisées dans le commerce des semences fournissent également des services diversifiés à leurs membres.</li> <li>• L'APPSN, créée en 1999, a une structure de base, mais elle n'a pas de divisions régionales, ni de sous-groupes organisés selon les produits ou les différents types d'entrepreneurs semenciers (tels que les entreprises semencières internationales et nationales, producteurs de semences, coopératives, agro-dealers).</li> <li>• Cette structure se traduit par une représentation et une capacité limitée à répondre aux demandes d'une diversité d'entrepreneurs semenciers opérant dans le pays, limitant ainsi sa légitimité en tant que représentant du secteur privé.</li> <li>• Les membres actuels produisent et commercialisent principalement des semences de céréales et de légumineuses de variétés largement publiques, avec un intérêt limité pour les légumes.</li> <li>• Les coopératives de production de semences et les entreprises semencières constituent la base du secteur semencier privé.</li> <li>• Pour se professionnaliser, l'APPSN doit renforcer sa représentation à l'extérieur, améliorer sa gouvernance et sa structure, et améliorer la prestation de services à ses membres.</li> <li>• Ce sont des conditions préalables pour attirer des membres payants, renforcer sa position de leader dans la promotion du développement de l'industrie des semences, et également faire respecter sa durabilité institutionnelle et financière.</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Le niveau d'organisation du secteur semencier est faible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li> <li>• Priorité majeure par cultures : Légumes</li> <li>• Identifié comme défi par culture : Riz, Maïs, Niébé, Arachide, Légumes</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mener une enquête auprès d'une grande diversité d'entrepreneurs semenciers locaux, nationaux et internationaux, y compris les membres existants et potentiels de l'APPSN, pour explorer les besoins et les intérêts par rapport à sa structure et ses services ; évaluer la structure organisationnelle et la gouvernance actuelles de l'APPSN, identifier ses forces et ses faiblesses institutionnelles, ainsi que les opportunités liées à la fourniture de services à ses membres.</li> <li>2. Soutenir l'élaboration d'une stratégie quinquennale et d'un plan de travail biennal pour faciliter le perfectionnement de la structure organisationnelle et de la gouvernance de l'APPSN, en fonction des besoins des différents types de membres et de ceux des différentes régions du pays.</li> <li>3. Soutenir la sensibilisation de l'APPSN aux acteurs pour une coopération renforcée et pour attirer et retenir les membres ; renforcer la capacité de l'APPSN sur la gestion des membres et permettre l'amélioration du service aux membres.</li> <li>4. Soutenir le développement et la mise en œuvre des modalités, y compris le pilotage de services spécifiques, la facilitation des activités générales et spécifiques des sous-chapitres dans lesquelles les membres peuvent se rencontrer, aligner les besoins et les opportunités et travailler ensemble sur des sujets d'intérêt.</li> </ol>

	<p>5. Développer et mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités humaines et opérationnelles de l'APPSN, ainsi que des programmes de développement des capacités ciblant ses membres.</p>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPSN</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• Entrepreneurs semenciers, y compris entreprises semencières locales, nationales et internationales, producteurs de semences, et agro-dealers</li> <li>• Coopératives</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	<p>ONG/cabinet de conseil/organisation de développement ayant des connaissances et une expertise dans le soutien au développement d'associations nationales du commerce des semences ou d'autres organisations professionnelles basées sur l'adhésion, en partenariat avec une association régionale ou d'autres associations nationales du commerce des semences.</p>
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement C/REG.4/05/2008 (CEDEAO) dont l'article 8 portant sur le principe de participation et d'information stipulant que les Etats membres assurent la participation des acteurs, organisent l'accès à l'information et contribuent à la sensibilisation et à la formation des acteurs du secteur semencier.</li> </ul> <p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret n°2021-347/PRN/MAG du 27 Mai 2021 portant sur l'organisation du Ministère de l'Agriculture.</li> <li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 portant sur l'organisation des Services de l'Administration Centrale du Ministère de l'Agriculture et déterminant les attributions de leurs responsables dont les articles 37 et 40 concernant la DGA dont le rôle est d'assurer la corrélation entre la recherche, la formation, et l'innovation et promouvoir le conseil aux producteurs ; et stipulant que sous l'autorité directe de la DGA, la DCCS est responsable de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique semencière nationale.</li> <li>• Arrêté n°121/MAG/DGA du 16 Septembre 2014 &amp; Arrêté n°197/MAG/DGA du 28 Septembre 2015 stipulant que le CNS veille à la collaboration et aux échanges d'informations entre les acteurs nationaux du secteur semencier et le service officiel de contrôle et de certification des semences avec ses pairs de l'espace de la CEDEAO. Le CNS coordonne et supervise les activités des comités régionaux des semences végétales et plants (Chapitre 1 / Article 3) et le Chapitre 2 portant sur l'organisation et le fonctionnement du CNS.</li> <li>• Arrêté n°074/MAG/EL/DGA du 30 Mai 2016 + Arrêté n°186/MAG/EL/DGA du 24 Octobre 2016 portant sur la nomination des Inspecteurs Semenciers.</li> <li>• Loi n°2014-67 dont l'article 7 stipulant que le CNS est créé. Cet organe consultatif repose sur le principe d'une participation de tous les acteurs semenciers au Niger.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La structure organisationnelle de l'APPSN est révisée avec des sous-chapitres sur la géographie, la culture et/ou le type d'entreprise ; deux nouveaux services opérationnels pour les membres.</li> <li>• L'APPSN compte au moins 70 membres payants, dont 3 sociétés semencières internationales, 5 sociétés régionales et au moins 20 entrepreneurs semenciers locaux ; 15 coopératives.</li> <li>• L'APPSN participe activement aux activités de l'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA).</li> <li>• L'APPSN contribue aux efforts régionaux d'harmonisation des mouvements de semences.</li> </ul>
<i>Horizon – dix ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'APPSN est reconnue au Niger et dans la CEDEAO comme une association commerciale émergente de semences, avec 50% des entrepreneurs semenciers opérant au Niger enregistrés en tant que membres.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La <i>South African National Seed Organization</i> (<a href="#">SANSOR, 2022</a>) est une association commerciale de semences bien développée, reconnue internationalement et financièrement viable, offrant un large éventail de services à ses membres.</li> <li>• La <i>Seed Trade Association of Kenya</i> (<a href="#">STAK, 2022</a>) a traversé un processus de réforme et de renforcement institutionnels au cours des cinq dernières années ; il est devenu financièrement viable et</li> </ul>

---

est actif dans le plaidoyer, le renforcement des capacités, le partage d'informations complètes et la promotion du commerce des semences.

- Le projet PSSD/Burundi a soutenu l'association du secteur privé, les décideurs politiques, les régulateurs et les chercheurs pour négocier et adopter 10 amendements réglementaires qui ont amélioré l'environnement propice aux affaires au Burundi et soutenu la production de semences. A titre d'exemple, le projet PSSD, a développé un texte conjoint sur la manière de rendre le système de précommande durable et autonome (IFDC, 2022).

---

*Indicateurs*

- Suivi des aspects pertinents de l'association nationale des négociants en semences, tels que rapportés par les membres des entreprises semencières interrogés (TASAI) ;
- Nombre de membres de l'APPSN ayant bénéficié des activités de renforcement de capacités (ISSD/Sahel).

---

*Objectifs de  
ISSD/Sahel*

- Objectif 2 : Renforcement de l'approvisionnement national en semences de haute qualité à travers des entreprises commerciales locales de production de semences.
  - Objectif 3 : Accroissement des surplus de production des petits producteurs par la popularisation de l'utilisation de semences de haute qualité, accompagné par des bonnes pratiques agricoles.
  - Objectif 5 : Intégration du secteur semencier Sahélien dans le secteur régional et mondial.
-

## 4.7 Règlements et certification

### 4.7.1 Procédure de contrôle et de certification des semences maraîchères

<i>Ambition</i>	La procédure de contrôle et certification de semences maraîchères est élaborée, validée et utilisée.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Règlementation et certification</li><li>• Prestation des services</li></ul>
<i>Défis</i>	<p>Il n'existe pas de procédure de contrôle et de certification des semences maraîchères.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La DCCS se concentre principalement sur les cultures céréalières et légumineuses. Les normes et protocoles de qualité des semences n'ont pas encore été élaborés pour toutes les cultures, en particulier pour les cultures horticoles pour lesquelles une grande partie des semences est importée.</li><li>• Cette absence entrave le développement de cette composante du secteur semencier, tout en augmentant la probabilité que les agriculteurs accèdent à des semences de qualité inférieure ou contrefaites.</li></ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Il n'existe pas de procédure de contrôle et de certification des semences maraîchères.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li><li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li><li>• Identifié comme défi par culture : Légumes</li></ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Inclure une composante comportant les cultures horticoles dans une étude sectorielle couvrant toutes les cultures afin d'évaluer l'assurance de la qualité des semences, la couverture des cultures en termes de normes, de protocoles et de modalités d'assurance de la qualité ; évaluer les normes et protocoles disponibles pour les cultures non couvertes au Niger, mais disponibles ailleurs ; identifier les défis et identifier les opportunités d'amélioration (Cf. VIS Itinéraire technique pour le contrôle et la certification adaptée).</li><li>2. Développer, tester et adapter les normes, protocoles et modalités des cultures horticoles.</li><li>3. Consolider et institutionnaliser ces normes, protocoles et modalités.</li><li>4. Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs concernées pour leur utilisation.</li></ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• DCCS</li></ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• CNS</li><li>• INRAN</li><li>• APPSN</li><li>• Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger (FCMN-Niya)</li><li>• Entreprises semencières, producteurs de semences et coopératives</li><li>• Projet et ONG</li><li>• ISSD/Sahel</li></ul>
<i>Acteur catalytique</i>	Cabinet de conseil ou organisation de développement ayant une connaissance du secteur semencier et en particulier des systèmes d'assurance de la qualité des semences, y compris des approches décentralisées et pluralistes.
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Règlement C/REG.4/05/2008 (CEDEAO) dont le titre 2 portant sur le contrôle des semences et le titre portant sur la certification des semences.</li><li>• Règlement n°903/2009/CM/UEMOA visant à harmoniser les législations relatives au contrôle de la qualité, de la certification et de la commercialisation des semences dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).</li></ul> <p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 dont les articles 37 et 40 du chapitre 4 stipulant que la DGA est chargée de participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires et des textes</li></ul>

	<p>communautaires et internationaux en matière de production, de conditionnement, de contrôle de la qualité et de certification des semences et plaints fruitiers et en assurer l'application ; et que sous l'autorité directe de la DGA, la DCCS est responsable de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique semencière nationale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté n° 123/MAG/DGA du 16 septembre 2014 instituant les documents administratifs dans le cadre du contrôle et de la certification des semences des espèces végétales et plants.</li> <li>• Arrêté n° 124/MAG/DGA du 16 septembre 2014 portant sur l'adoption des règlements techniques annexes relatifs aux règles régissant le contrôle de qualité et la certification des semences des espèces végétales et plants au Niger.</li> <li>• Loi n°2014-67 dont le Chapitre 2 portant sur les dispositions pénales quant aux possibles sanctions liées au contrôle des semences.</li> </ul>
<i>Horizon – deux ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évaluation de la capacité des acteurs, de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience des normes, protocoles et modalités d'assurance de la qualité des semences pour les cultures maraîchères est réalisée.</li> <li>• Un processus multipartite pour l'élaboration de normes, de protocoles et de modalités pour les cultures maraîchères est mis en place, suivi d'un plan de mise en œuvre.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan de renforcement des capacités est mis en œuvre.</li> <li>• Des standards, des protocoles et des modalités d'assurance de la qualité des semences adaptés aux cultures maraîchères sont testés et sont institutionnalisés.</li> <li>• Les acteurs engagés dans la qualité des semences sont formés et appliquent les normes, protocoles et modalités.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<i>Aucun exemple n'est encore disponible</i>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume de semences de qualité produit et vendu désagrégé par culture ; les volumes de production de semences inspectés par le gouvernement (ISSD/Sahel) ;</li> <li>• Nombre de cultures pour lesquelles des normes, protocoles et modalités spécifiques d'assurance de la qualité des semences sont disponibles (ISSD/Sahel).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 4 : Des services semenciers et des réglementations favorables à l'entrepreneuriat semencier à toutes échelles.</li> </ul>

#### 4.7.2 Système d'étiquetage des semences

<i>Ambition</i>	Un système d'étiquetage de semences inclusif et abordable est conçu et mis en place.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation et certification</li> <li>• Système de commercialisation de semences</li> <li>• Prestation des services</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>L'étiquetage des semences peu répandu ne permet pas une bonne différenciation des semences certifiées et non-certifiées.</p> <p>La traçabilité des semences est rendue difficile due à l'absence d'un système d'étiquetage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système d'étiquetage a été récemment mis en place au Niger.</li> <li>• Le système présente un certain nombre d'insuffisances car il ne permet pas de différencier les semences certifiées des autres types de semences.</li> <li>• De plus, les coûts d'étiquetage sont élevés, ce qui fait que les entreprises semencières, les producteurs de semences et les coopératives sont réticents à utiliser le système d'étiquetage.</li> <li>• Les modalités d'achat et de fourniture d'étiquettes officielles, accompagnées de restrictions en matière de ponctualité et d'accessibilité, combinées à la difficulté d'accessibilité financière, compromettent l'utilisation du système actuel. Il y a un manque d'étiqueteuses fonctionnelles.</li> <li>• Un défi connexe est que le système actuel ne fait pas de distinction entre l'étiquette et les coûts associés pour les différentes cultures.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus pertinent pour les cultures à valeur relativement élevée, le système actuel ne propose pas d'options pour insérer des mesures visant à accroître la traçabilité, indiquant ainsi les acteurs semenciers responsables tout au long de la chaîne de valeur des semences pour les différentes étapes de la production, de la transformation et de l'approvisionnement.</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : L'étiquetage des semences peu répandu ne permet pas une bonne différenciation des semences certifiées et non-certifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : Producteurs et transformateurs</li> <li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li> <li>• Identifié comme défi par culture : Riz, Maïs, Sorgho, Mil, Niébé, Arachide</li> </ul> <p>Défi : La traçabilité des semences est rendue difficile due à l'absence d'un système d'étiquetage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : Contrôle et Réglementation</li> <li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li> <li>• Identifié comme défi par culture : Riz, Maïs</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer l'efficacité, la transparence et la rentabilité du système d'étiquetage actuel par rapport à d'autres pays de la CEDEAO et d'Afrique ; élaborer et proposer une stratégie pour améliorer l'étiquetage, en considérant également l'option d'un système d'assurance de la qualité des semences décentralisé et pluraliste (y compris une tierce partie, l'délégation et les semences paysannes<sup>2</sup>; voir VIS Assurance de la qualité de semences provenant du système informel).</li> <li>2. Piloter à petite échelle de nouveaux systèmes d'étiquetage pour deux cultures spécifiques, y compris différents systèmes de semences ; lors du pilotage, tirer des enseignements pour la mise à l'échelle et l'institutionnalisation.</li> <li>3. Étendre à toutes les autres cultures pertinentes et institutionnaliser le système d'étiquetage amélioré.</li> </ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DCCS</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• APPSN</li> <li>• INRAN</li> <li>• Entreprises semencières, producteurs de semences et coopératives</li> <li>• ISSD/Sahel</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	Cabinet de conseil ou organisation de développement ayant une connaissance du secteur semencier et en particulier des systèmes d'assurance de la qualité des semences, y compris des approches décentralisées et pluralistes.
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement C/REG.4/05/2008 (CEDEAO) dont les chapitres 17 et 18 portant respectivement sur l'étiquetage et l'attestation de certification.</li> <li>• Règlement n°903/2009/CM/UEMOA visant à harmoniser les législations relatives au contrôle de la qualité, de la certification et de la commercialisation des semences dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).</li> </ul> <p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté n° 123/MAG/DGA du 16 septembre 2014 instituant les documents administratifs dans le cadre du contrôle et de la certification des semences des espèces végétales et plants.</li> </ul>

<sup>2</sup> Les semences paysannes (produites au sein du système semencier communautaire) sont définies dans le glossaire de ce document ; cette définition est notamment basée selon les critères indiqués par la [FAO \(2006\)](#) pour les semences de qualité déclarée. De manière identique, la définition des semences informelles (produites au sein du système semencier informel) est donnée dans le glossaire ; l'assurance de la qualité des semences informelles est basée sur les relations entre utilisateurs de semences et producteurs et/ou commerçants de semences, donc basée sur la confiance ([Louwaars & de Boef, 2012](#)).

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté conjoint n° 215/MAGEL/MF du 11 novembre 2016 fixant les taux et les modalités d'acquittement et de perception des taxes et redevances dans le cadre du contrôle, de la certification et de la commercialisation des semences végétales et plants.</li> </ul>
<i>Horizon – deux ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évaluation du système d'étiquetage actuel est terminée ; des propositions visant à améliorer l'efficacité, la transparence et la rentabilité ont été élaborées sur la base des expériences d'autres pays.</li> <li>• Des projets pilotes avec au moins deux cultures couvrant différents systèmes semenciers ont commencé.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système d'étiquetage amélioré est étendu à toutes les cultures et est institutionnalisé.</li> <li>• L'efficacité, la transparence et la rentabilité du système sont considérablement améliorées ; les agriculteurs et les acteurs semenciers apprécient le système.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<i>Aucun exemple n'est encore disponible.</i>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume de semences de qualité produit et vendu par culture, séparé par type de qualité et de certification. Les informations sont obtenues à partir des volumes de production de semences inspectés par le gouvernement (ISSD/Sahel) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs utilisant des semences de qualité (ISSD/Sahel ; référence) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs utilisant des variétés améliorées (ISSD/Sahel ; référence) ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs atteints par les entrepreneurs privés du secteur semencier (ISSD/Sahel ; classifié par type d'entrepreneur).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2 : Renforcement de l'approvisionnement national en semences de haute qualité à travers des entreprises commerciales locales de production de semences.</li> <li>• Objectif 3 : Accroissement des surplus de production des petits producteurs par la popularisation de l'utilisation de semences de haute qualité, accompagné par des bonnes pratiques agricoles.</li> <li>• Objectif 4 : Des services semenciers et des réglementations favorables à l'entrepreneuriat semencier à toutes échelles.</li> </ul>

### 4.7.3 Assurance de la qualité de semences provenant du système informel

<i>Ambition</i>	Normes, standards et protocoles décentralisés et pluralistes d'assurance de la qualité des semences, y compris des systèmes de délégation et des modalités pour les semences paysannes <sup>3</sup> , sont élaborés et mis en œuvre pour des cultures particulières, pour lesquelles les systèmes semenciers communautaire et informel sont et resteront dominants.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation et certification</li> <li>• Prestation de services</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>Il n'existe aucun système de contrôle de qualité ou de certification des semences provenant du système informel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités humaines, techniques et opérationnelles de la DCCS, y compris les laboratoires de semences disponibles et les véhicules dans les bureaux régionaux, ne sont pas en mesure de faire face à la demande de l'industrie semencière du Niger.</li> <li>• La DCCS n'est pas en mesure de répondre à la demande nationale et diversifiée de services d'assurance de la qualité des semences, en particulier les producteurs de semences, les coopératives et les entrepreneurs semenciers locaux responsables de la production et de la fourniture de semences de qualité.</li> <li>• L'organisation se concentre principalement sur les cultures de céréales et de légumineuses.</li> </ul>

<sup>3</sup> Les semences paysannes (produites au sein du système semencier communautaire) sont définies dans le glossaire de ce document ; cette définition est notamment basée selon les critères indiqués par la [FAO \(2006\)](#) pour les semences de qualité déclarée. De manière identique, la définition des semences informelles (produites au sein du système semencier informel) est donnée dans le glossaire ; l'assurance de la qualité des semences informelles est basée sur les relations entre utilisateurs de semences et producteurs et/ou commerçants de semences, donc basée sur la confiance ([Louwaars & de Boef, 2012](#)).

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les normes et protocoles de qualité des semences n'ont pas encore été élaborés pour toutes les cultures.</li> <li>• Si des protocoles ont été élaborés, leur mise en œuvre est limitée et seule l'option de la certification est disponible, ce qui, dans certains cas, dépasse la capacité économique des entreprises semencières, des producteurs de semences et coopératives.</li> <li>• Les acteurs, en particulier ceux des systèmes semenciers communautaire et informel qui s'engagent dans la production de semences de cultures d'intérêt pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays (sorgho, mil, niébé et arachide) sont gênés pour accéder aux services d'assurance de qualité des semences et sont gênés pour produire et commercialiser les semences de qualité sur les marchés.</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Il n'existe aucun système de contrôle de qualité ou de certification des semences provenant du système informel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li> <li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li> <li>• Identifié comme défi par culture : Riz, Maïs, Niébé, Arachide</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Examiner l'approche opérationnelle actuelle par une tierce partie en matière de délégation et d'inspection sur le terrain, d'essais, de contrôle de la qualité et de certification des semences ; évaluer les possibilités de favoriser la décentralisation telles que l'délégation et l'assurance de la qualité par des tiers des semences paysannes et les moyens de les connecter à des cultures spécifiques dans les cadres juridiques et réglementaires existants du Niger ; évaluer la couverture végétale en termes de normes, de protocoles et de modalités d'assurance qualité.</li> <li>2. Évaluer les liens entre les entrepreneurs semenciers dans plusieurs systèmes semenciers et l'organisme d'assurance de qualité des semences pour les services d'assurance de qualité des semences et la couverture des cultures ; évaluer la diversité des dispositions et des modalités d'inspection par des tiers par des entités privées de certification des semences et l'délégation des entrepreneurs semenciers pour le contrôle interne de la qualité ; évaluer l'assurance de qualité des semences paysannes; évaluer les normes et protocoles disponibles pour les cultures non couvertes au Niger mais disponibles ailleurs.</li> <li>3. Apprendre des expériences dans d'autres pays comme en Ouganda, concevoir, piloter et promouvoir l'utilisation d'approches décentralisées et pluralistes dans l'assurance de qualité des semences (tierce partie, délégation, semences paysannes/de qualité déclarée).</li> <li>4. Piloter des modalités décentralisées et pluralistes d'assurance de qualité des semences dans le cadre des principaux programmes de développement de la chaîne de valeur ; soutenir les technologies semencières adaptées et les capacités humaines axées sur les systèmes.</li> <li>5. Suivre/évaluer les progrès et l'impact des projets pilotes, faciliter l'apprentissage des leçons, favoriser la mise à l'échelle et l'institutionnalisation.</li> </ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DCCS</li> <li>• APPSN</li> <li>• Partenaires de développement, y compris les institutions financières multilatérales</li> <li>• Entreprises semencières, producteurs de semences et coopératives</li> <li>• ISSD/Sahel</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	<p>Entreprise, organisation de conseil ou organisation de développement connaissant le secteur des semences et en particulier les systèmes d'assurance qualité des semences, y compris les approches décentralisées et pluralistes.</p>
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement C/REG.4/05/2008 (CEDEAO) dont le titre 2 portant sur le contrôle des semences et le titre 3 portant sur la certification des semences.</li> <li>• Règlement n°903/2009/CM/UEMOA visant à harmoniser les législations relatives au contrôle de la qualité, de la certification et de la commercialisation des semences dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).</li> </ul>

---

Cadre national :

- Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 dont les articles 37 et 40 du chapitre 4 stipulant que la DGA est chargée de participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires et des textes communautaires et internationaux en matière de production, de conditionnement, de contrôle de la qualité et de certification des semences et plants fruitiers et en assurer l'application ; et que sous l'autorité directe de la DGA, la DCCS est responsable de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique semencière nationale.
- Arrêté n° 121/MAG/DGA du 16 septembre 2014 dont l'article 3 stipulant que le CNS veille à l'application des règles et normes de production de contrôle de la qualité, de certification et de commercialisation des semences et plants.
- Arrêté n° 123/MAG/DGA du 16 septembre 2014 instituant les documents administratifs dans le cadre du contrôle et de la certification des semences des espèces végétales et plants.
- Arrêté n° 124/MAG/DGA du 16 septembre 2014 portant sur l'adoption des règlements techniques annexes relatifs aux règles régissant le contrôle de qualité et la certification des semences des espèces végétales et plants au Niger.
- Loi n°2014-67 dont le chapitre 2 instituant les dispositions pénales quant aux possibles sanctions liées au contrôle des semences.
- Décret n° 2016-303/PRN/MAG/EL du 29 juin 2016 portant sur l'inscription sur des registres publics des établissements de productions de semences pour le contrôle phytosanitaire (Articles 9 et 10) ; portant sur le contrôle de la qualité phytosanitaire des semences (Articles 11 et 12) ; et le chapitre 4 concernant la qualité phytosanitaire pour l'importation ou l'exportation de semences.

---

*Horizon – cinq ans*

- Des systèmes et modalités décentralisés (inspection par une tierce partie accréditée) et pluralistes (semences paysannes) pour l'assurance de qualité des semences sont expérimentés et testés avec au moins deux cultures, couvrant plusieurs systèmes semenciers au moins dans trois régions.
- Les leçons apprises sur les différentes modalités sont traduites en actions et pratiques futures en matière d'assurance de qualité des semences.
- Les normes et protocoles sont disponibles et intégrés dans un plan futur de mise à l'échelle et d'institutionnalisation.

---

*Horizon – dix ans*

- Les systèmes et modalités décentralisés et pluralistes d'assurance qualité des semences sont courants, ce qui se traduit par la disponibilité de semences de qualité pour une grande diversité de cultures ; diverses modalités d'assurance de qualité des semences sont utilisées par les entrepreneurs semenciers.
- L'organisme d'assurance de qualité des semences supervise la plus grande structure d'assurance de qualité des semences, qui est efficace et efficiente.

---

*Exemples illustratifs*

- L'Institut de contrôle et de certification des semences (Seed Control and Certification Institute ; SCCI) en Zambie est responsable de la réglementation du secteur des semences ; ses services sont bien coordonnés et automatisés, garantissant ainsi la livraison de semences de qualité aux acheteurs. Les inspecteurs et les laboratoires du secteur privé sont accrédités et engagés directement par les entreprises semencières et d'autres entrepreneurs pour assurer des services d'assurance de la qualité des semences d'une manière adaptée à des systèmes semenciers spécifiques ; la SCCI audite les laboratoires d'essais privés et les inspecteurs privés de semences.
- Les projets de semences de Wageningen University & Research (WUR) au Myanmar ont aidé des partenaires gouvernementaux à développer un système d'application numérique et un portail de semences qui facilitent l'assurance de la qualité des semences ([WUR, 2022d](#)).
- Le projet ISSD/Ouganda a mis au point un système décentralisé de semences de qualité déclarée et des modalités impliquant des services tiers d'assurance de qualité des semences ([WUR, 2022e](#)).

---

*Indicateurs*

- Volume de semences de qualité produit et vendu par culture séparé par type de qualité – certifiées/semence paysanne. Les informations sont obtenues à partir de deux sources : (i) les données agrégées des réponses des sociétés semencières et des coopératives et (ii) les volumes de production de semences inspectés par le gouvernement (ISSD/Sahel) ;
-

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut et mise en œuvre de divers instruments de politique semencière nationale, y compris la politique semencière nationale, la loi semencière, la réglementation semencière et les arrêtés et décrets ministériels (TASAI) ;</li> <li>• Nombre d'inspecteurs de l'agence national d'assurance de qualité de semences, d'inspecteurs tiers et de professionnels accrédités pour l'assurance de la qualité des semences ;</li> <li>• Nombre d'agriculteurs utilisant des semences de qualité (ISSD/Sahel).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 4 : Des services semenciers et des réglementations favorables à l'entrepreneuriat semencier à toutes échelles.</li> </ul>

#### 4.7.4 Cadre réglementaire de contrôle de qualité de semences

<i>Ambition</i>	Un cadre réglementaire de contrôle de qualité de semences est accepté et appliqué par les acteurs du secteur semencier du Niger.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation et certification</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>La réglementation du secteur semencier est peu appliquée. L'application des textes réglementaires est inefficace.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des semences de qualité inférieure ou contrefaites sont actuellement disponibles sur le marché.</li> <li>• De plus en plus, les agriculteurs considèrent l'achat de semences comme un choix risqué, dû à leurs coûts considérés comme élevés et à leur disponibilité faible ou irrégulière, qui compromet le développement de l'ensemble de l'industrie.</li> <li>• Les mesures de dissuasion visant à réduire la contrefaçon ou la vente de semences de qualité inférieure ne sont pas fonctionnelles.</li> <li>• Des sanctions doivent être mises en place, elles ne fonctionnent que si elles sont accompagnées d'une application.</li> <li>• Les entreprises semencières et les agro-dealers non-agrées et peu fiables continuent leurs pratiques étant donné que la commercialisation de semences de qualité inférieure et contrefaites est rentable.</li> <li>• Les marchés institutionnels (gouvernement, ONG et projets) continuent d'être une source majeure de revenus pour les entreprises semencières.</li> <li>• Les pratiques d'emballage et d'étiquetage sur ces marchés favorisent la livraison de semences de qualité inférieure, en particulier lorsque les acteurs institutionnels achètent des quantités en vrac de semences qui sont ensuite réemballées, l'intégrité de l'emballage en tant que valeur fondamentale des marchés des semences est alors compromise.</li> <li>• En conséquence, la livraison de semences en qualité inférieure aux normes ne met pas en danger la réputation des entreprises semencières vendant ce type de semences.</li> </ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : La réglementation du secteur semencier est peu appliquée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li> <li>• Priorité majeure par cultures : Légumes</li> <li>• Identifié comme défi par culture : Riz, Maïs, Sorgho, Mil, Niébé, Arachide, Légumes</li> </ul> <p>Défi : L'application des textes réglementaires est inefficace.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité majeure par acteurs : <i>Aucun</i></li> <li>• Priorité majeure par cultures : Niébé, Arachide</li> <li>• Identifié comme défi par culture : Niébé, Arachide</li> </ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer le degré et l'impact du commerce des semences contrefaites ou de mauvaise qualité sur le développement du secteur et des agriculteurs, identifier les solutions potentielles pour l'application des réglementations sur la qualité des semences et réduire les mauvaises pratiques. Identifier les activités pour contrer ces pratiques et les moyens d'améliorer l'application de la réglementation.</li> <li>2. Renforcer les capacités et la sensibilisation des acteurs du secteur semencier sur les bonnes pratiques et promouvoir l'application des réglementations ; formation à court terme des régulateurs et des inspecteurs.</li> </ol>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Soutenir la mise en place d'un système de qualification intégré des entrepreneurs semenciers et la disqualification des ceux considérés comme non-fiables.</li> <li>4. Soutenir l'application des pénalités et des sanctions par la formation à court terme des inspecteurs des semences ; soutenir la mise en place d'un système de qualification des entrepreneurs semencières intègres et la disqualification des entrepreneurs non-fiables. Concevoir et piloter des innovations de traçabilité à l'aide des TIC ; mettre à l'échelle et institutionaliser des innovations de traçabilité à l'aide des TIC.</li> <li>5. Cibler les changements de comportement commercial des entrepreneurs semenciers ; et sensibiliser les agriculteurs à l'identification et à l'achat de semences de qualité.</li> </ol>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DCCS</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système judiciaire</li> <li>• CNS</li> <li>• APPSN</li> <li>• Entreprises semencières, coopératives, agro-dealers</li> <li>• Fournisseurs de TIC (par exemple mPedigree, ANSI) et industrie de l'emballage</li> <li>• Agents de vulgarisation</li> <li>• Acteurs institutionnels du marché (gouvernement, ONG et projets).</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	Cabinet de conseil/organisations de développement ayant des notions concernant le commerce des semences, des lois et réglementations du secteur semencier et des TIC.
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement C/REG.4/05/2008 (CEDEAO) dont le titre 2 portant sur le contrôle des semences et le titre 3 portant sur la certification des semences.</li> <li>• Règlement n°903/2009/CM/UEMOA visant à harmoniser les législations relatives au contrôle de la qualité, de la certification et de la commercialisation des semences dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).</li> </ul> <p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 dont les articles 37 et 40 du chapitre 4 stipulant que la DGA est chargée de participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires et des textes communautaires et internationaux en matière de production, de conditionnement, de contrôle de la qualité et de certification des semences et plants fruitiers et en assurer l'application ; et que sous l'autorité directe de la DGA, la DCCS est responsable de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique semencière nationale.</li> <li>• Arrêté n° 121/MAG/DGA du 16 septembre 2014 dont l'article 3 stipulant que le CNS veille à l'application des règles et normes de production de contrôle de la qualité, de certification et de commercialisation des semences et plants.</li> <li>• Arrêté n° 123/MAG/DGA du 16 septembre 2014 instituant les documents administratifs dans le cadre du contrôle et de la certification des semences des espèces végétales et plants.</li> <li>• Arrêté n° 124/MAG/DGA du 16 septembre 2014 portant sur l'adoption des règlements techniques annexes relatifs aux règles régissant le contrôle de qualité et la certification des semences des espèces végétales et plants au Niger.</li> <li>• Loi n°2014-67 dont le Chapitre 2 instituant les dispositions pénales quant aux possibles sanctions liées au contrôle des semences.</li> <li>• Décret n° 2016-303/PRN/MAG/EL du 29 juin 2016 portant sur l'inscription sur des registres publics des établissements de productions de semences pour le contrôle phytosanitaire (Articles 9 et 10) ; portant sur le contrôle de la qualité phytosanitaire des semences (Articles 11 et 12) ; et le chapitre 4 concernant la qualité phytosanitaire pour l'importation ou l'exportation de semences.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évaluation du marché des semences a été réalisée ; des stratégies de sensibilisation, d'utilisation des technologies, de lutte contre les pratiques illégales et de répression sont disponibles.</li> <li>• Des projets pilotes pour l'application, la sensibilisation et l'introduction d'un système de suivi sont efficaces.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'application des peines et sanctions a augmenté ; des pilotes ont démarré auprès des acteurs institutionnels du marché pour faire évoluer leurs pratiques d'approvisionnement ; un registre des entreprises dignes de confiance éligibles pour soumissionner aux appels d'offres de semences est en place ; les pratiques d'emballage dans les marchés institutionnels ont changé.</li> </ul>
<i>Horizon – dix ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diverses mesures sont en place et appliquées et ont réduit la présence et la rentabilité des entrepreneurs semenciers commercialisant des semences contrefaites ou de qualité inférieure.</li> <li>• La sensibilisation des agriculteurs et des autres acteurs du secteur semencier à la valeur des semences de qualité est courante.</li> <li>• Les semences contrefaites et de qualité inférieure sont passées d'un problème structurel à un problème sporadique.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le NASC au Nigéria collabore avec mPedigree, l'USAID et l'AGRA dans l'utilisation de l'application de suivi du SeedCodex pour examiner les semences potentiellement contrefaites (<a href="#">AgroNigeria, 2019</a>).</li> <li>• Le Service d'inspection phytosanitaire du Kenya (KEPHIS, Kenya) collabore avec <a href="#">MPedigree</a> pour permettre la vérification par les TIC de la qualité des semences (<a href="#">Kariuki, 2017</a>) ; des efforts similaires sont mis en œuvre en Ouganda (<a href="#">Ashour et al., 2015</a>).</li> <li>• Le projet PSSD Burundi a soutenu l'association du secteur privé, les décideurs politiques, les régulateurs et les chercheurs pour négocier et adopter 10 amendements réglementaires qui ont amélioré l'environnement propice aux affaires au Burundi et soutenu la production de semences. A titre d'exemple, le projet PSSD, a développé un texte conjoint sur la manière de rendre le système de précommande des semences durable et autonome (<a href="#">IFDC, 2022</a>).</li> </ul>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume de semences de qualité produit (certifiées et de qualité déclarée/semence paysanne) et vendu par culture séparées par type de qualité et de certification. Les informations sont obtenues à partir des volumes de production de semences inspectés par la DCCS (ISSD/Sahel) ;</li> <li>• Le statut et la mise en œuvre de divers instruments de politique semencière nationale, y compris la loi semencière, la réglementation semencière et les arrêtés et décrets ministériels (TASAI) ;</li> <li>• Prévalence des semences contrefaites dans le pays et efforts pour éradiquer le problème (TASAI).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 4 : Des services semenciers et des réglementations favorables à l'entrepreneuriat semencier à toutes échelles.</li> </ul>

#### 4.7.5 Homologation des variétés et protection des obtentions végétales

<i>Ambition</i>	Des systèmes d'homologation des variétés et de protection des obtentions végétales performantes et adaptées au secteur semencier et à la demande du secteur agricole Nigérien existent et sont fonctionnels.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlementation et certification</li> </ul>
<i>Défis</i>	<p>Homologation et inscription des variétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour s'assurer que seules les variétés performantes et bien adaptées entrent sur le marché des semences, une variété nouvellement développée doit être officiellement homologuée et inscrite à temps. Ce processus implique des tests en station pour la distinction, l'homogénéité et la stabilité (test DHS), des essais multisites pour tester leur valeur agronomique, technologique et environnementale quant à leur utilisation (test VATE), y compris des essais multisites à la ferme.</li> <li>• Il s'agit d'un processus complexe nécessitant des capacités à la fois des organismes de réglementation, des organismes de recherche et des entreprises semencières.</li> <li>• En mai 2008, les ministres des pays de la CEDEAO ont approuvé le règlement C/REG.4/05/2008 sur l'harmonisation des règles régissant le contrôle de la qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans la région de la CEDEAO.</li> <li>• Le règlement couvre 11 grandes cultures importantes pour la sécurité alimentaire et le commerce dans la région : maïs, mil, riz, sorgho, manioc, pomme de terre, igname, niébé, arachide, oignon et tomate (plus neuf (9) autres en 2021 : blé, soja, sésame, tournesol, patate douce, aubergine africaine, gombo, piment et cotonnier).</li> </ul>

- Une composante importante du règlement de la CEDEAO est l'établissement du Catalogue Ouest Africain des Espèces et Variétés Végétales (Catalogue des variétés végétales de l'Afrique de l'Ouest). Toute variété inscrite au catalogue national d'un État membre doit être inscrite au catalogue régional et être librement commercialisée et autorisée à la multiplication dans toute la région sans autre exigence d'enregistrement.
- Le Niger, en tant que membre de la CEDEAO, bénéficie fortement de cet arrangement, par conséquent, de nouvelles variétés provenant de programmes de sélection publics ou privés, lorsqu'elles sont enregistrées et diffusées dans un autre pays membre de la CEDEAO, avec des services et des processus de sélection et de réglementation relativement solides, peuvent être introduites sur son marché (cf. article 5 : Principe de libre circulation des semences).
- Un défi clé est de savoir si les variétés homologuées dans d'autres pays membres voisins de la CEDEAO, correspondent aux variétés demandées adaptées à l'agroécologie, aux systèmes agricoles, aux demandes des agriculteurs et des consommateurs du Niger.
- Un autre défi est de savoir si la capacité des services et des processus au Niger est adéquate pour que les variétés développées au Niger soient diffusées à l'échelle nationale/régionale.

#### Protection des obtentions végétales :

- La protection des obtentions végétales (POV) donne aux obtenteurs des droits de propriété intellectuelle sur une nouvelle variété végétale, avec des droits exclusifs de commercialisation des semences et/ou du matériel de propagation de la variété. La POV favorise la commercialisation de nouvelles variétés et permet aux obtenteurs de récupérer les coûts considérables liés au long processus de création de la nouvelle variété. Un système de POV efficace encourage particulièrement les investissements du secteur privé dans la recherche en amélioration des plantes ; cela incite également les entreprises étrangères à introduire des variétés améliorées de haute qualité, sachant que d'autres ne peuvent pas facilement les reproduire et tirer parti de leurs investissements dans le développement de variétés.
- Le Niger est membre de l'OAPI, qui est membre de l'Union internationale pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV).
- L'OAPI comprend également un système de protection des obtentions végétales ou droit d'obtentions végétales, qui constitue un système commun de droit d'obtentions végétales dans 17 pays d'Afrique francophone et lusophone.
- L'OAPI effectue la conduite des épreuves DHS, par les Instituts de recherche agricole de ses États membres, retenus à cet effet (Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), Sénégal, et Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), Cameroun), pour un certain nombre de cultures importantes pour la sécurité alimentaire, telles que le maïs, le riz et d'autres céréales, mais aussi le manioc.
- Par exemple pour les légumes, l'OAPI reprend les rapports d'examen DHS des membres de l'UPOV.
- Malgré cette possibilité de protection des obtentions végétales par l'OAPI, l'UPOV est rarement utilisée pour protéger les nouvelles variétés au Niger.
- Le défi est de savoir si l'utilisation limitée de la POV, à travers l'OAPI, compromet les progrès dans le développement du secteur semencier et limite la disponibilité en semences de haute qualité aux agriculteurs, ou l'introduction de variétés étrangères et protégées sur le marché au Niger.
- Et si c'est un défi, que pourrait-on faire pour promouvoir l'utilisation de la protection des obtentions végétales dans le cadre de l'OAPI au Niger.

<i>Priorisation</i>	<i>Les thèmes de l'homologation des variétés et de la protection des obtentions végétales n'ont pas été considérés comme étant prioritaire lors de l'atelier national multipartite ; il a été ajouté en tant que VIS à la FdRNS après consultation de plusieurs acteurs.</i>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer la performance du système actuel, les capacités et l'utilisation de l'homologation et l'inscription des variétés (en vertu du règlement semencier de la CEDEAO) et de la protection des obtentions végétales (en vertu de l'Annexe 10 de l'Accord de Bangui révisé/OAPI) au Niger par rapport aux autres pays membres de la CEDEAO.</li> <li>2. Élaborer et proposer une stratégie de renforcement des capacités institutionnelles (INRAN et CNS) à conduire le processus d'homologation des variétés requis.</li> </ol>

	<p>3. Assurer un accès facile aux catalogues régionaux de variétés mis à jour et s'engager dans la promotion de l'utilisation des nouvelles variétés végétales à sélectionner, s'engager dans la production et la commercialisation de semences de variétés disponibles dans la région correspondant à leur agroécologie, aux systèmes agricoles, aux demandes des agriculteurs, du marché et des consommateurs.</p> <p>4. S'engager dans la sensibilisation à l'utilisation du système de protection des obtentions végétales de l'OAPI dans le contexte du Niger.</p>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MAGEL à travers la DGA</li> </ul> <p>Acteurs appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> <li>• INRAN</li> <li>• ONG</li> <li>• Entreprises semencières et coopératives</li> <li>• ISSD/Sahel</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	Organisation/cabinet de conseil ayant une expérience dans l'évaluation et la réforme de la réglementation semencière et dans la facilitation du développement institutionnel.
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre international :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'UPOV est une organisation intergouvernementale.</li> <li>• L'UPOV a été établie par la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales. La Convention a été adoptée à Paris en 1961, et celle-ci a été révisée en 1972, 1978 et 1991.</li> <li>• La mission de l'UPOV est de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.</li> <li>• L'OAPI est un membre de l'UPOV ; Niger en tant que membre de l'OAPI est en position d'appliquer les réglementations de l'UPOV concernant la protection des variétés.</li> </ul> <p>Cadre régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlementation C/REG.4/05/2008 (CEDEAO) visant à harmoniser les législations relatives au secteur semencier des Etats membres pour « créer les conditions favorables à l'émergence d'une industrie semencière forte, capable d'assurer un approvisionnement régulier, au moment opportun, en semences de qualité, en quantité suffisante et à des prix abordables dans les 17 pays de l'espace sous-régional » (dont les articles 16, 17 et 22).</li> <li>• Règlement n°903/2009/CM/UEMOA visant à harmoniser les législations relatives au contrôle de la qualité, de la certification et de la commercialisation des semences dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).</li> <li>• Règlementation de l'OAPI.</li> </ul> <p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi n°2014-67 visant à mettre en application la réglementation de la CEDEAO pour le contrôle de la qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales dont la création, l'organisation et l'institution du CNEV ; la création, l'organisation et l'institution du CNS ; et la production, la diffusion et l'exportation des semences.</li> <li>• Arrêté n°121/MAG/DGA du 16 septembre 2014 dont l'article 3 stipulant que le CNS définit les exigences techniques pour la préparation des dossiers d'homologation.</li> <li>• Arrêté n°122/MAG/DGA du 16 septembre 2014 instituant le CNEV.</li> <li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 notamment l'article 37 concernant la participation du Directeur General de l'Agriculture à l'élaboration des programmes de recherche agricole et veillant à leur adaptation aux besoins du monde rural, à la politique semencière nationale, aux textes législatifs et réglementaires en matière de production, de conditionnement, de contrôle de qualité et de certification des semences et plants fruitiers et s'assurant de son application.</li> </ul>

<i>Horizon – deux ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la base de l'évaluation, les opportunités de renforcement du système national d'homologation des variétés sont reconnues par les décideurs politiques et les acteurs impliqués, et une stratégie pour un tel renforcement et une telle amélioration est proposée.</li> <li>• La stratégie de sensibilisation et d'utilisation accrue des variétés homologuées et inscrites dans d'autres pays de la CEDEAO a été élaborée.</li> <li>• Une stratégie pour accroître l'utilisation de variétés adaptées aux demandes locales est en place et aborde les aspects d'homologation des variétés et de protection des obtentions végétales.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité de d'homologation des variétés parmi les principales acteurs au Niger est améliorée, les défis critiques dans leur fonctionnement ont été résolus.</li> <li>• Les acteurs utilisent le catalogue régional et les variétés sources d'autres pays membres de la CEDEAO pour la production et la commercialisation des semences.</li> <li>• Les obtenteurs publics et privés ont des connaissances sur la protection des obtentions végétales. Le cas échéant, ils en font la demande via l'OAPI. La capacité du Niger en matière d'examens DHS/VATE et d'autres processus de protection des obtentions végétales a été renforcée.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Projet de Promotion des Obtentions Végétales (<a href="#">Naktuinbow, 2019</a>) financé par l'UE a été mis en œuvre en 2020-2021 ; il a sensibilisé au système de protection des obtentions végétales les entreprises locales et les gouvernements des pays affiliés à l'OAPI, notamment le Cameroun, le Sénégal, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Le projet comprenait l'UPOV, l'OAPI, l'Office Communautaire des Variétés Végétales (OCVV), des organismes de réglementation de France et des Pays-Bas. Le projet a sensibilisé à la POV, conseillé les Institutions de recherche de certains pays membres sur les tests DHS.</li> </ul>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée et coût de l'homologation d'une variété par culture (EBA, TASAI, CNS) ;</li> <li>• Âge moyen des variétés sur le marché des semences par culture/an (TASAI) ;</li> <li>• Nombre et nom de variétés inscrites au catalogue de la CEDEAO vendues par les entreprises semencières/producteurs au cours de l'année de collecte de données (TASAI) ;</li> <li>• Nombre de variétés homologuées et inscrites par an au Niger (CNS) ;</li> <li>• Nombre de variétés sur le marché des semences au Niger qui bénéficient d'un certificat de protection des obtentions végétales par l'OAPI (CNS/OAPI).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 4 : Des services semenciers et des réglementations favorables à l'entrepreneuriat semencier à toutes échelles.</li> <li>• Objectif 5 : Intégration du secteur semencier Sahélien dans le secteur régional et mondial.</li> </ul>

## 4.8 Coordination et gouvernance

### 4.8.1 Coordination entre acteurs du secteur semencier nigérien

---

<i>Ambition</i>	La gouvernance du secteur semencier est renforcée avec une répartition claire des responsabilités entre les différentes institutions pour la coordination et la réglementation ; une plateforme nationale du secteur semencier structurée et fonctionnelle ; une mise en œuvre collaborative de la feuille de route nationale semencière dirigée par le secteur ; et une meilleure coordination entre les acteurs publics et privés dans le développement du secteur semencier.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coordination et gouvernance</li><li>• Organisation des acteurs</li></ul>
<i>Défis</i>	<p>La chaîne de valeur des semences manque de coordination entre acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le secteur semencier est complexe avec différents systèmes semenciers et chaînes de valeur de semences, impliquant une large diversité d'acteurs.</li><li>• Dans sa performance, le secteur est caractérisé par un manque d'alignement des acteurs dans leurs actions et interventions.</li><li>• Le secteur manque de responsabilité et redevabilité et a une capacité limitée de suivre l'avancement dans son développement et de s'impliquer dans la prise de décision conjointe pour faire face aux contraintes de bon fonctionnement.</li><li>• La DCCS manque d'un partenariat structuré et d'un processus associé, ce qui a créé une lacune dans la gestion des relations et des partenariats avec les acteurs du secteur.</li><li>• Les capacités organisationnelles de l'APPSN et de ses membres et la structure du secteur semencier doivent être renforcées.</li><li>• Le CNS est l'organe essentiel pour la coordination et la gouvernance du secteur semencier, mais il n'assure pas encore une fonction de plateforme.</li><li>• Par conséquent, le secteur est caractérisé comme inefficace et inefficace dans la fourniture de semences de qualité de variétés nouvelles et améliorées aux agriculteurs.</li><li>• Une meilleure coordination est donc nécessaire pour renforcer la gouvernance du secteur, mais aussi pour accroître l'alignement et la communication entre les institutions de recherche, les entreprises semencières et les producteurs, les réseaux d'agro-dealers, les prestataires de services et les régulateurs.</li></ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : La chaîne de valeur des semences manque de coordination entre acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Priorité majeure par acteurs : ONG, FAO</li><li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li><li>• Identifié comme défi par culture : Riz, Maïs, Sorgho, Mil, Niébé, Arachide, Légumes</li></ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Soutenir et renforcer les capacités humaines du CNS et des organismes publics et privés associés, par exemple à assumer son rôle de coordination, y compris les fonctions de secrétariat de la plateforme.</li><li>2. Établir une plateforme nationale du secteur semencier qui rassemble les principaux acteurs du secteur semencier, du gouvernement, de la société civile, des instituts de recherche et de l'industrie. La plateforme sera en charge de :<ol style="list-style-type: none"><li>a. Faciliter le dialogue entre acteurs ;</li><li>b. Clarifier et consolider les rôles et responsabilités entre acteurs ;</li><li>c. Soutenir la collaboration ;</li><li>d. Faciliter le développement et l'utilisation d'un portail d'information numérique soutenant les interactions telles que la planification de l'approvisionnement en semences de premières générations et certifiées ;</li><li>e. Améliorer les systèmes et les capacités humaines axées sur la chaîne de valeur requise pour établir une coordination des canaux de communication avec les acteurs de l'industrie en faisant partie d'une plateforme numérique partagée ;</li><li>f. Gérer la plateforme ;</li></ol></li></ol>

---

	<p>g. Tirer profit de la plateforme pour présenter la Foire aux Semences du Niger qui comprendra des séminaires régionaux de la semaine des semences ;</p> <p>h. Diffuser des informations sur le secteur semencier, des bulletins d'informations et des rapports annuels des acteurs du secteur semencier ;</p> <p>i. Sur la base de la Feuille de Route Nationale Semencière du Niger et en utilisant un processus consultatif, élaborer des plans d'action détaillés avec des budgets sur les sujets prioritaires requis pour la mise en œuvre de la Feuille de Route Nationale Semencière.</p> <p>3. Conformément à l'arrêté n°121/MAG/DGA du 16 Septembre 2014 et Arrêté n°197/MAG/DGA du 28 Septembre 2015 et à son plan stratégique, appuyer la Plateforme nationale du secteur semencier pour consolider les capacités des institutions en matière de gouvernance du secteur semencier ; fournir des contributions examiner les modifications apportées aux politiques publiques et à la législation sur les semences ; examiner et surveiller leur mise en œuvre; soutenir la plateforme pour fournir des contributions mais ne pas s'engager dans la prise de décision.</p>
<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CNS</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DCCS</li> <li>• APPSN</li> <li>• Entrepreneurs semenciers</li> <li>• INRAN, universités et centres internationaux du CGIAR (ICRISAT, IITA)</li> <li>• ONG et projets</li> <li>• Organisations de producteurs</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	<p>Un cabinet de conseil, une ONG ou des organisations de développement ayant une expérience dans la mise en place et l'encadrement des partenariats multipartites pour la transformation du secteur semencier en étroite collaboration avec le CNS et l'APPSN (ISSD/Sahel).</p>
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret n°2021-347/PRN/MAG du 27 Mai 2021 : Portant sur l'organisation du Ministère de l'Agriculture.</li> <li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 dont les articles 37 et 40 du chapitre 4 stipulant que la DGA est chargée de participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires et des textes communautaires et internationaux en matière de production, de conditionnement, de contrôle de la qualité et de certification des semences et plaints fruitiers et en assurer l'application ; et que sous l'autorité directe de la DGA, la DCCS est responsable de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique semencière nationale.</li> <li>• Arrêté n°121/MAG/DGA du 16 Septembre 2014 et Arrêté n°197/MAG/DGA du 28 Septembre 2015 sur le rôle, l'organisation et le fonctionnement du CNS.</li> <li>• Arrêté n°074/MAG/EL/DGA du 30 Mai 2016 + Arrêté n°186/MAG/EL/DGA du 24 Octobre 2016 portant sur la nomination des inspecteurs semenciers.</li> <li>• Loi n°2014-67 dont l'article 7 stipulant que le CNS est créé. Cet organe consultatif repose sur le principe d'une participation de tous les acteurs semenciers au Niger.</li> </ul>
<i>Horizon – deux ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une plateforme nationale du secteur semencier est établie avec une structure claire à laquelle les acteurs concernés participent.</li> <li>• Un plan stratégique est préparé et convenu entre les acteurs du secteur semencier.</li> <li>• Les activités liées à la mise en œuvre de la Feuille de Route National des Semences et d'autres développements sont discutées, élaborées et suivies, contribuant à la transformation du secteur semencier.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan stratégique est préparé et convenu entre les acteurs du secteur semencier.</li> <li>• Les activités liées à la mise en œuvre de la Feuille de Route National des Semences et d'autres développements sont discutées, élaborées et suivies, contribuant à la transformation du secteur semencier.</li> <li>• La plateforme garantit l'alignement des acteurs dans leurs actions, réduit le chevauchement des interventions et augmente l'efficacité et la responsabilité.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il contribue à la gouvernance du secteur, examine et surveille la gestion et la mise en œuvre des réglementations, tout en contribuant aux améliorations requises et aux processus de prise de décision.</li> <li>• La plateforme nationale du secteur semencier est durable dans sa gouvernance et dans le financement de sa coordination et d'autres activités.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les groupes centraux du secteur semencier régional, tels qu'établis et soutenus par l'ISSD/Éthiopie, ont joué un rôle essentiel dans le dialogue et ont contribué à relever les défis institutionnels du secteur semencier, par exemple libéraliser la commercialisation des semences, assurer l'approvisionnement en semences de premières générations et promouvoir les innovations dans les systèmes d'assurance de la qualité des semences ; des universités régionales et une société de semences gérée par l'État ont joué le rôle de catalyseur (WUR, 2022f).</li> <li>• Le Plan national des semences pour le Ghana fournit un exemple de planification d'action avec des objectifs clairs et une coordination des activités, des résultats envisagés, des budgets et des divisions de rôles pour les domaines stratégiques dans le développement du secteur des semences au Ghana (MOFA, 2016).</li> <li>• Le Myanmar Seed Portal fournit des informations en ligne sur les semences aux acteurs et soutient sa plateforme nationale de semences (MOALI, 2020).</li> </ul>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des aspects pertinents de l'APPSN, tels que rapportés par les membres des entreprises semencières interrogés (TASAI) ;</li> <li>• Statut et mise en œuvre de divers instruments de la politique semencière nationale, y compris la politique semencière nationale, la loi semencière, les réglementations semencières et les arrêtés et décrets ministériels (TASAI).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2 : Renforcement de l'approvisionnement national en semences de haute qualité à travers des entreprises commerciales locales de production de semences.</li> <li>• Objectif 3 : Accroissement des surplus de production des petits producteurs par la popularisation de l'utilisation de semences de haute qualité, accompagné par des bonnes pratiques agricoles.</li> <li>• Objectif 5 : Intégration du secteur semencier Sahélien dans le secteur régional et mondial.</li> </ul>

## 4.9 Finance

### 4.9.1 Financement du secteur semencier

<i>Ambition</i>	Les services et produits financiers adaptés aux entrepreneurs semenciers voient leur disponibilité et leur utilisation dans les opérations de production et de commercialisation accrues.
<i>Composantes du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Finance</li><li>• Prestation de services</li><li>• Organisation du secteur</li><li>• Système de commercialisation des semences</li></ul>
<i>Défis</i>	<p>Les entrepreneurs semenciers ont difficilement accès à des services bancaires adaptés à leurs besoins.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le secteur agricole a un accès limité au crédit, à l'assurance et à d'autres services et produits financiers.</li><li>• Des taux d'intérêt très élevés et des exigences de prêt peu attrayantes pour les acteurs du secteur semencier ont pour effet de dissuader les prêts agricoles.</li><li>• Le financement public existe dont les subventions mal organisées mais qui sont un financement réel au secteur.</li><li>• En raison de leurs pratiques et capacités actuelles de gestion commerciale et financière, les entrepreneurs semenciers ne sont pas éligibles pour ces services et produits de financement.</li><li>• Certaines institutions financières ne sont pas convaincues par la valeur de semences des technologies variétales actuelles, qui sont vieilles et dont la demande n'est pas toujours prouvée (risques).</li><li>• Les institutions financières et les banques, si elles sont actives dans l'agriculture, n'ont ni connaissance du secteur semencier et de ses demandes spécifiques de financement, ni ne considèrent son potentiel. Par exemple, ils ne considèrent pas les semences comme une garantie pour l'octroi de crédit pour la production de semences ou les activités de commercialisation.</li></ul>
<i>Priorisation</i>	<p>Défi : Les entrepreneurs semenciers ont difficilement accès à des services bancaires adaptés à leurs besoins.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Priorité majeure par acteurs : Entreprises semencières</li><li>• Priorité majeure par cultures : <i>Aucun</i></li><li>• Identifié comme défi par culture : Riz, Maïs, Sorgho, Mil.</li></ul>
<i>Plan des innovations stratégiques – étapes</i>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Évaluer le marché actuel du financement adapté au secteur des semences ; évaluer les produits et services financiers formels et informels actuels dans le secteur ; évaluer les critères d'éligibilité actuels et plus réalistes pour le secteur ; cartographier les modèles commerciaux et les besoins des entreprises semencières et autres entrepreneurs semenciers ; évaluer la portée de l'industrie des semences pour les services et produits financiers.</li><li>2. S'engager dans le renforcement des capacités des entrepreneurs semenciers en matière de production et de gestion financière, par exemple s'assurer qu'ils sont prêts à investir (par exemple, gouvernance, systèmes comptables et financiers clairs et transparents, planification commerciale convaincante, conformité juridique, fiscale, etc.).</li><li>3. Promouvoir des scénarios, des modèles commerciaux, des opportunités et des outils pour les services et produits financiers, des systèmes de garantie et des mécanismes d'audit adaptés ; s'engager dans le développement des capacités humaines sur les systèmes semenciers avec les banques et les institutions financières.</li><li>4. S'engager dans le plaidoyer auprès des institutions financières multilatérales (Banque mondiale, Banque Islamique de Développement, Banque Africaine de Développement), les banques et le gouvernement pour examiner les opportunités dans le secteur ; ceci est promu au niveau régional impliquant les ministères de l'agriculture et des finances dans divers pays.</li><li>5. Promouvoir des partenariats entre les institutions financières, les banques commerciales et les acteurs du secteur semencier pour piloter et étendre les services et produits de financement semencier ; plaidoyer auprès du gouvernement et proposition de reconversion des subventions pour contribuer au développement du secteur semencier.</li></ol>

<i>Acteurs</i>	<p>Acteur(s) responsable(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des Finance et MAGEL</li> </ul> <p>Acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPSN</li> <li>• Institutions financières nationales</li> <li>• Société d'audit avec un profil dans le secteur agricole</li> <li>• Partenaires de développement internationaux et bailleurs de fonds</li> <li>• Institutions financières internationales, par ex. Société Financière Internationale (IFC)/Banque Mondiale, Société Islamique pour le Développement du secteur privé associée à la Banque de Développement Islamique (ICD/IsDB); Banque Africaine de Développement (AfDB)</li> <li>• AGRA</li> <li>• Projets et ONG</li> </ul>
<i>Acteur catalytique</i>	<p>Cabinet de conseil connaissant à la fois les secteurs semencier et financier qui travaille en étroite collaboration avec les acteurs concernées en partenariat avec les prestataires de services financiers locaux dans le paysage, y compris le Ministère des Finances et de l'Agriculture. Le cabinet doit pouvoir opérer au niveau régional avec des institutions financières internationales.</p>
<i>Cadre légal et réglementaire</i>	<p>Cadre national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté n°334/MAG/SG/DL du 28 Octobre 2021 dont les articles 37 et 40 du chapitre 4 stipulant que la DGA est chargée de participer à l'élaboration des textes législatifs et règlementaires et des textes communautaires et internationaux en matière de production, de conditionnement, de contrôle de la qualité et de certification des semences et plaints fruitiers et en assurer l'application ; et que sous l'autorité directe de la DGA, la DCCS est responsable de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique semencière nationale.</li> <li>• Arrêté n°121/MAG/DGA du 16 Septembre 2014 dont l'article 3 stipulant que le CNS recherche des financements permettant de favoriser le développement du secteur semencier national et veille à la mise en place et au fonctionnement d'un fonds d'appui au secteur semencier.</li> </ul>
<i>Horizon – deux ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins une banque commerciale propose des produits et services financiers adaptés au secteur semencier.</li> <li>• Au moins trois entreprises semencières, cinq coopératives, 20 producteurs de semences et 30 agro-dealers couvrant au moins deux régions utilisent au moins un produit ou service financier.</li> </ul>
<i>Horizon – cinq ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins deux banques commerciales ont un portefeuille actif de produits et services financiers, avec une différenciation spécifique pour les activités de semences dans des cultures telles que le maïs, les céréales et les légumes.</li> <li>• Au moins 10 entreprises semencières, 20 coopératives, 50 producteurs de semences et 50 agro-dealers dans au moins cinq districts de la région, dont chacun utilise au moins deux produits ou services différents.</li> </ul>
<i>Exemples illustratifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">ISSD Africa</a> (2017) a mené une étude pour identifier et caractériser le financement des entreprises semencières. Il fournit les exemples suivants : la Coopérative des producteurs de semences de Cinzanna au Mali a pu accéder au crédit de la BNDA, garanti par la BAD ; CORIS Bank a fourni aux producteurs de semences du Burkina Faso un accès au crédit dans le cadre de l'intégration de la chaîne de valeur du riz ; et le financement du système de récépissés d'entrepôt de semences au Malawi a permis de résoudre les problèmes de trésorerie inhérents au commerce des semences.</li> </ul>
<i>Indicateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de banques et autres institutions financières fournissant des produits et services financiers aux entrepreneurs en démarrage (ISSD/Sahel) ;</li> <li>• Nombre d'entreprises semencières, de producteurs de semences, d'agro-dealers et de coopératives utilisant au moins deux années consécutives au moins deux produits et services financiers dans le cadre de leurs opérations semencières (ISSD/Sahel).</li> </ul>
<i>Objectifs de ISSD/Sahel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 4 : Des services semenciers et des réglementations favorables à l'entrepreneuriat semencier à toutes échelles.</li> <li>• Objectif 5 : Intégration du secteur semencier Sahélien dans le secteur régional et mondial.</li> </ul>

# Références et liens

Access to Seeds Index, 2019. Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Access to Seeds Index, Amsterdam.  
(<https://www.accesstoseeds.org/index/western-central-africa/>)

Access to Seeds Index, 2021. Niger. Access to Seeds Index, Amsterdam.  
(<https://www.accesstoseeds.org/index/western-central-africa/country-profile/niger/>)

AGRA, 2017. Seeding an African Green Revolution: The PASS Journey. AGRA, Nairobi.  
(<https://agra.org/wp-content/uploads/2018/02/PASS-Book-web.pdf>)

AgroNigeria, 2019. NASC to activate SeedCodex tracking app to check adulterated seeds. AgroNigeria, Ikeja.  
(<https://agronigeria.ng/nasc-to-activate-seedcodex-tracking-app-to-check-adulterated-seeds/>)

Ashour, M., Billings, L., Gilligan, D. O., & Karachiwalla, N., 2015. Evaluation of the impact of e-verification on counterfeit agricultural inputs and technology adoption in Uganda. International Food Policy Research Institute (IFPRI): Washington, DC, USA.  
(<http://ebrary.ifpri.org/utils/getfile/collection/p15738coll2/id/129247/filename/129458.pdf>)

Borman, G. D., de Boef, W. S., Dirks, F., Gonzalez, Y. S., Subedi, A., Thijssen, M. H., Jacobs, J., Schrader, T., Boyd, S., ten Hove, H. J., van der Maden, E., Koomen, I., Assibey-Yeboah, S., Coulibaly, M., Uzamukunda, A., Daburon, A., Ndambi, A., van Vugt, S., Guijt, J., Kessler, J. J., Molenaar, J. W., & van Berkum, S., 2022. Putting food systems thinking into practice: Integrating agricultural sectors into a multi-level analytical framework. *Global Food Security*, 32, 100591.  
(<https://doi.org/10.1016/j.gfs.2021.100591>)

BMGF & USAID, 2015. Early Generation Seed Study. BMGF, Seattle & USAID, Washington, DC.  
(<https://docs.gatesfoundation.org/documents/BMGF%20and%20USAID%20EGS%20Study%20Full%20Deck.pdf>)

Bonnand, J., Huet, E.K., Goïta, M.D., van Mourik, T. & de Boef, W.S., 2022. Guide de référence du secteur semencier du Niger. Projet de Développement Intégré du Secteur Semencier au Sahel (ISSD/Sahel). KIT Royal Tropical Institute, Amsterdam, et Wageningen University & Research (WUR), Wageningen.  
(<https://kit2018.wpenginepowered.com/wp-content/uploads/2022/09/Guide-de-re%CC%81fe%CC%81rence-du-secteur-semencier-au-Niger.pdf>)

Brac, R. B., 2017. Étude critique du cadre juridique et des dispositifs juridiques sur les semences au Niger.  
([https://www.sosfaim.lu/wp-content/uploads/2017/04/Etude\\_critique\\_cadre\\_juridique\\_sur\\_les\\_semences\\_Niger\\_DEFsmall.pdf](https://www.sosfaim.lu/wp-content/uploads/2017/04/Etude_critique_cadre_juridique_sur_les_semences_Niger_DEFsmall.pdf))

CEDEAO, 2008. Règlement C/REG-4/05/2008 du 18 mai 2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO/ECOWAS. Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Lagos.  
(<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/eco147490.pdf>)

CGIAR, 2020. CGIAR Excellence in breeding platform. CGIAR, Montpellier.  
(<https://www.cgiar.org/excellence-breeding-platform/>)

- CSP, 2021a. Institutional markets. Sahel Consulting, Abuja.  
(<https://csp-nigeria.org/institutional-markets/>)
- CSP, 2021b. Decentralization of seed quality assurance. Sahel Consulting, Abuja.  
(<https://csp-nigeria.org/decentralization-of-seed-quality-assurance/>)
- CSP, 2021c. Extension on seed and cultivation practices. Sahel Consulting, Abuja.  
(<https://csp-nigeria.org/extension-on-seed-and-cultivation-practices/>)
- CSP, 2022. Collaborative Seed Program Nigeria-Netherlands. Sahel Consulting, Abuja.  
(<https://csp-nigeria.org/>)
- East-West Seed, 2020. Training over 100,000 farmers in Africa by 2022. East-West Seed. Nonthaburi.  
(<https://www.eastwestseed.com/news/training-over-100000-farmers-in-africa-by-2022>)
- EBA, 2022. Enabling the Business of Agriculture. World Bank, Washington, DC.  
(<https://eba.worldbank.org/en/eba>)
- ECOBASICSeed, 2022. ECOBASICSeed, Kaduna.  
(<https://ecobasicseed.com/>)
- ICRISAT, 2021a. 4CAST: new digital tool to enhance farmers' access to modern varieties. International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics, Hyderabad.  
(<https://www.icrisat.org/4cast-new-digital-tool-to-enhance-farmers-access-to-modern-varieties/>)
- ICRISAT, 2021b. AVISA Project. International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics, Hyderabad.  
(<https://www.icrisat.org/tag/avisa/>)
- IFDC, 2022. Private Seed Sector Development. Washington D.C.  
(<https://ifdc.org/projects/private-seed-sector-development-pssd/>)
- IITA, 2022. GoSeed. International Institute of Tropical Agriculture, Ibadan.  
(<https://iitagoseed.com/>)
- INRAN, 2021. Institut National de la Recherche Agronomique. A propos. Institut National de la Recherche Agronomique du Niger, Niamey.  
(<http://inrannouvelles.blogspot.com/p/a-propos.html>)
- ISSD Africa, 2017. Financing seed business. ISSD Africa. Synthesis paper. Wageningen University & Research, Wageningen.  
([https://issdafrica.org/wp-content/uploads/2019/10/issd\\_africa\\_twg1\\_sp3\\_seed\\_finance\\_170412.pdf](https://issdafrica.org/wp-content/uploads/2019/10/issd_africa_twg1_sp3_seed_finance_170412.pdf))
- Kariuki, J., 2017. Plant health agency ups fight against fake seeds. Business Daily.  
(<https://www.businessdailyafrica.com/markets/news/Plant-health-agency-ups-fight-against-fake-seeds/3815534-4093312-ynp0ow/index.html>)
- KEPHIS, 2021. Kenya Plant Health Inspectorate Service, Nairobi.  
(<https://www.kephis.org/>)
- KIT, 2022. Evaluation du secteur semencier au Mali et Niger par ISSD/Sahel. KIT, Amsterdam.  
(<https://www.kit.nl/evaluation-du-secteur-semencier-au-mali-et-niger-par-issd-sahel/>)

Louwaars, N. P., De Boef, W. S., & Edeme, J., 2013. Integrated seed sector development in Africa: a basis for seed policy and law. *Journal of Crop Improvement*, 27(2), 186-214.  
(<https://doi.org/10.1080/15427528.2012.751472>)

Mastenbroek, A., Chebet, A., Muwanika, C.T., Adong, C.J., Okot, F., Otim, G., Birungi, J., Kansiime, M., Oyee, P., Ninsiima, P., 2015. Supporting Local Seed Businesses: A Training Manual for ISSD Uganda. Centre for Development Innovation, Wageningen UR.  
(<https://edepot.wur.nl/335946>)

Miko, I., 2013. Multiplication et diffusion de semences de qualité des variétés améliorées et adaptées au changement climatique. Fiche de bonne pratique. Juin 2013.  
([https://reca-niger.org/IMG/pdf/Fiche\\_de\\_bonne\\_pratique-multiplication\\_de\\_semences\\_de\\_qualite\\_Finale.pdf](https://reca-niger.org/IMG/pdf/Fiche_de_bonne_pratique-multiplication_de_semences_de_qualite_Finale.pdf))

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2021a. Annuaire National 2021 de disponibilité en semences des variétés améliorées au Niger.  
(<https://duddal.org/files/original/cbc6c9c1d96bc9c2108c9bd3effbc4ee9558e163.pdf>)

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2021b. Arrêté N°334 portant organisation des services de l'Administration centrale du Ministère de l'Agriculture.  
(<http://www.agricultureelevation.gouv.ne/arrête-n334-portant-organisation-des-services-de-ladministration-centrale-du-ministere-de-lagriculture/>)

MOALI, 2020. Myanmar Seed Portal. Ministry of Agriculture, Livestock and Irrigation, Naypyidaw.  
(<http://myanmarseedportal.gov.mm/en>)

MOFA, 2016. National Seed Plan. Plan for the implementation of the National Seed Policy. Ministry of Food and Agriculture, Accra.  
([https://tasai.org/wpcontent/themes/tasai2016/info\\_portal/Ghana/Ghana%20National%20Seed%20Plan%20\(2015\).pdf](https://tasai.org/wpcontent/themes/tasai2016/info_portal/Ghana/Ghana%20National%20Seed%20Plan%20(2015).pdf))

mPedigree, 2022. mPedigree, Lagos.  
(<https://mpedigree.com/>)

Naktuinbouw, 2019. Greater awareness of Plant Breeders' Rights in African countries: OAPI. Naktuinbouw, Roelofarendsveen.  
(<https://www.naktuinbouw.com/vegetable/news/greater-awareness-plant-breeders-rights-african-countries-oapi>)

Otim, G., 2021. Early generation seed business models for sustainable access to quality basic seed. The case of non-hybrid crops in Uganda. ISSD Uganda Brief 20/2021. The Integrated Seed Sector Development (ISSD) Plus project, Uganda, Kampala.  
(<http://admin.issduganda.org/assets/images/resources/briefs/thecaseofnon-hybridcropsinuganda.pdf>)

QualiBasicSeed, 2022. QualiBasicSeed Company, Nairobi.  
(<https://qualibasicseed.com/>)

République du Niger, 2014. La loi n°2014-67 du 05 novembre 2014 complétant le règlement n° C/REG.4/05/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO.  
(<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Ner175167.pdf>)

Salami, I., 2019. Feasibility study for the development of public-private seed delivery systems in Niger. ([https://seedssystemsgroup.org/?jet\\_download=2479](https://seedssystemsgroup.org/?jet_download=2479))

SANSOR, 2020. South African National Seed Organization, Pretoria. (<https://www.sansor.org/>)

Seed Systems Group, 2022. Seed Systems Group, Nairobi. (<https://seedssystemsgroup.org/>)

Sisay, D. T., Verhees, F. J., & Van Trijp, H. C., 2017. Seed producer cooperatives in the Ethiopian seed sector and their role in seed supply improvement: A review. *Journal of crop improvement*, 31(3), 323-355. (<https://doi.org/10.1080/15427528.2017.1303800>)

STAK, 2022. Seed Trade Association of Kenya, Nairobi. (<http://www.stak.or.ke/>)

Syngenta Foundation, 2022. Syngenta Foundation for sustainable agriculture, Basel. (<https://www.syngentafoundation.org/>)

TASAI, 2022. The African Seed Access Index. (<https://www.tasai.org/fr>)

UQ, 2022. Breeding Programme Assessment Tool (BPAT). University of Queensland, Brisbane. (<https://plantbreedingassessment.org/>)

USAID, 2020. Case Studies on Early Generation Seed Systems: A Project Overview. United States Agency for International Development, Washington, D.C. (<https://www.agrilinks.org/post/case-studies-early-generation-seed-systems-project-overview-0>)

Walters, E., 2017. A Seed System Security Assessment in Diffa, Niger. USAID, Catholic Relief Services. ([https://www.crs.org/sites/default/files/tools-research/diffa\\_seed\\_assessment\\_aug\\_28.pdf](https://www.crs.org/sites/default/files/tools-research/diffa_seed_assessment_aug_28.pdf))

WUR, 2022a. Integrated Seed Sector Development. Wageningen University & Research, Wageningen. (<https://issdafrica.org/>)

WUR, 2022b. Uptake of Quality Seed for Field Crops. Wageningen University & Research, Wageningen. ([http://issduganda.org/our\\_projects/uptake-of-quality-seed/](http://issduganda.org/our_projects/uptake-of-quality-seed/))

WUR, 2022c. Uptake of Quality Seed for vegetable crops. Wageningen University & Research, Wageningen. ([http://issduganda.org/our\\_projects/vegetable-component/](http://issduganda.org/our_projects/vegetable-component/))

WUR, 2022d. Integrated Seed Sector Development Myanmar. Wageningen University & Research, Wageningen. (<https://issdmyanmar.wordpress.com/>)

WUR, 2022e. Quality Declared Seed (QDS). Wageningen University & Research, Wageningen. ([http://issduganda.org/our\\_projects/quality-declared-seed-qds/](http://issduganda.org/our_projects/quality-declared-seed-qds/))

WUR, 2022f. Ethiopia-Netherlands Seed Partnership. Wageningen University & Research, Wageningen. (<https://ensp-seed.org/>)